

Tirage : 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC : 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses : lundi soir
Rédac. et annonces : mercredi 9 h
Officiel : mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechtels-imprimerie.ch

Abonnement annuel : 98 fr.

Réclame



Entreprise de plâtrerie-peinture

Claudio Gabbarini

Rue des Sources 8 – 2613 Villeret – 032 941 32 78 – 079 679 45 59

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*

Journal d'annonces et d'informations

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

Une fresque de Soy, et Renan voyage

Un projet participatif donne des couleurs et de la vie au mur de l'Endroit



Désormais, le monde de Soy vous invite (et vous observe), à la gare de Renan

L'attente est moins longue, au passage à niveau de Renan, et le voyage ferroviaire plus doux, depuis que le mur de l'Endroit a pris les couleurs de Soy, alias Gaétan Gris, un artiste graphiste de La Chaux-de-Fonds. Une réalisation originale, par son sujet et par son financement, que la commune inaugurerait samedi dernier.

Une histoire de rencontre

En dépit de conditions météorologiques fort peu engageantes, quelques dizaines de personnes avaient répondu présent à l'invitation des autorités. Andreas Niederhauser, maire, y relatait la genèse du projet.

Lorsqu'on lui fait remarquer la tristesse esthétique du solide mur soutenant la rue de L'Endroit, le maire annonce vouloir y réfléchir « Ce qui n'est généralement pas bon signe... », plaisantait-il samedi. Or quelque temps plus tard, au hasard d'un pique-nique, Andreas Niederhauser fait la connaissance de Soy et le mur redevient sujet d'actualité. « Au vu de sa situation idéale, qui en fait une excellente carte de visite, cet artiste nous a spontanément proposé de consentir un bel effort financier. » Le budget culturel de la commune étant très modique, l'idée est lancée d'un projet participatif.

Rassembleur

Un mot à l'assemblée communale, puis un appel en tous ménages, et les dons ont commencé à affluer. « A ma très grande satisfaction, Renan a enfin pu vivre un nouvel événement culturel rassembleur, et ceci sans sortir le moindre franc des caisses communales. Cette fresque est donc véritablement la vôtre », soulignait Andreas Niederhauser. Renonçant à énumérer les donateurs particuliers, dont certains sont d'ailleurs demeurés anonymes,

il citait les entreprises qui ont soutenu ce projet, à savoir Jossen Electricité, Horizon Vert, GVH Ingénieurs civils, Todeschini SA, Garage Kocher, Eric Vuitel, Zapa peinture, Allotherm AG, la Fête des Etoblonz ; finalement, l'Entente villageoise et l'UDC locale ont garanti d'assumer ensemble un éventuel découvert.

Tous les travaux et le matériel compris, et au vu du substantiel geste consenti par Soy, cette réalisation aura coûté quelque 8500 francs.

Belle utopie...

Remerciant la population pour sa confiance et son soutien, Soy se réjouissait d'avoir pu habiller ce mur de couleurs et de nature. « Si ce projet me titillait depuis un certain temps, je n'y croyais guère. Je suis d'autant plus heureux qu'il ait vu le jour et attends avec impatience de découvrir cette fresque dans la neige de l'hiver à venir. »

Pour le choix du sujet, l'artiste chaux-de-fonnier souligne avoir satisfait à la fois son pro-

fond goût pour la nature et l'envie de plaire au plus grand nombre, donc de renoncer à tout lettrage. « A l'heure où les plus grandes inquiétudes pèsent sur notre environnement naturel, une peinture peut sans doute contribuer indirectement à sa défense, en sensibilisant les observateurs, en délivrant un message simple. »

Quoi qu'il en soit, lynx, renards, forêt, chute et plan d'eau offrent à la gare de Renan une touche de beauté durable et unanimement appréciée.

Votre avis
sur notre
hebdomadaire
nous intéresse !



Chers lecteurs de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*,

Nous vous proposons un petit sondage destiné à évaluer notre hebdomadaire :

www.sondageonline.ch/s/a2ff5f0
(code QR à scanner ci-dessus)

Par avance, merci pour vos réponses qui nous permettront d'adapter et de faire évoluer sa mise en pages et son contenu, pour que vos prochaines lectures correspondent encore mieux à vos attentes !

SOMMAIRE

Une histoire d'amour

Un chœur mixte dans l'air du temps

3

Quid du marché du travail ?

ApériCIP tentera d'y répondre

19

Tous dans la boue

Les jeunes ont rendez-vous avec la nature

11

Jetez un coup d'œil à l'agenda

Pour ne manquer aucun événement régional !

20

Histoires porteuses d'espoir

Conférence et exposition à Espace Noir

13

Sur une bonne lancée

Le FC La Suze 07, champion d'automne

23



Andreas Niederhauser, maire (tout à droite) : sa rencontre avec Gaétan Gris (tout à gauche) met des couleurs sur un mur

Réclame



Nous serons à la salle de la Marelle à Tramelan !

Avec la présence de Valentino Di Donato, pilote de kart.
Venez participer à notre concours ! Prix attractifs !

 **Clientis**
Caisse d'Epargne Courtelary

cec.clientis.ch

Comptoir
Tramelan
8 au
10 novembre

ACHÈTE Bijoux anciens



Or – Argent – Diamants
Montres bracelets de marques Vintage,
Chronographes Longines
Paieement comptant – Tél. +41 (0)79 431 07 87

Fabrication
d’un savon d’Alep,
au Jardin botanique
de Neuchâtel

Dimanche 17 novembre,
14 h -16 h 30, Neuchâtel

Rendez-vous à 13 h,
Saint-Imier, place de la gare
(voir communiqué)

Organisation : « Inspirations »,
volet culturel des paroisses
réformées et catholique de l’Erguël

PAROISSES RÉFORMÉES
DE L’ERGUËL



La paroisse réformée
de Renan
vous invite tous
très cordialement à l’événement

Hé Sens Unique ?

Dimanche 17 novembre à 10 h
Temple de Renan

Avec la participation
de la fanfare de La Ferrière

Apéritif dinatoire



Nous imprimons pour vous en noir et en couleurs

- cartes de visite • cartes de naissance, de mariage • faire-parts de deuil et cartes de remerciements • en-têtes de lettre, factures, devis, formulaires • papillons, affiches
- enveloppes, sachets • jeux de formules • brochures, livrets, blocs • calendriers

Nous réalisons aussi

- numérotations, perforations, découpes, rainages • boîtes plantes en carton
- publipostage (mailing), etc.

Impression numérique

- Reproduction de tous documents noir/blanc et couleurs à partir d’originaux ou de fichiers informatiques (PDF), de la carte de visite au format A3+

imprimerie
bechtel sa

Bellevue 4 | 2608 Courtelary | www.bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18 | info@bechtel-imprimerie.ch

Feuille
d’Avis
du District
de Courtelary

032 944 17 56 | fac@bechtel-imprimerie.ch



La Municipalité de Péry-La Heutte

met au concours, un poste de

Concierger (80 à 100 %)

Entrée en fonction : 1^{er} janvier 2020 ou date à convenir.

Champs d’activités

- Assurer les travaux de nettoyage, d’entretien et de contrôle des bâtiments municipaux
- Veiller au bon fonctionnement des installations techniques
- Remédier aux éventuelles pannes, effectuer des petites réparations
- S’occuper de l’aménagement, de l’entretien et du nettoyage des extérieurs, tonte, déneigement
- Collaboration avec les autres services de la municipalité (principalement voirie)
- Participer à l’organisation de manifestations se déroulant dans les locaux communaux.

Profil souhaité

- CFC d’agent-e d’exploitation ou formation jugée équivalente serait un atout – cas échéant CFC d’un métier manuel
- Expérience dans le domaine de l’entretien technique
- Connaissances des processus de nettoyage et des produits
- Capacité à s’intégrer dans une petite équipe
- Sens des responsabilités, de l’initiative et de l’organisation
- Capacité à assumer des horaires irréguliers et résistance physique
- Etre en possession d’un permis de conduire (Cat. B)
- Aisance dans les contacts avec les enfants et les membres du corps enseignant
- Maîtrise de la langue française. De bonnes connaissances de l’allemand seraient un atout.

Nous offrons

- Une place de travail stable
- Possibilité de formation continue et de perfectionnement
- Un travail autonome et varié dans le cadre d’une petite équipe

Les candidatures avec curriculum vitae et copies des certificats sont à adresser avec mention « postulation » jusqu’au 28 novembre 2019 au Conseil municipal, Grand-Rue 54, 2603 Péry.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l’administration municipale, M. Yanik Chavallaz au 032 485 01 55.

Salaire selon barème cantonal. Le cahier des charges peut être consulté à l’administration communale.



SYNDICAT SCOLAIRE COVICOU
Commission scolaire



Suite au souhait du titulaire de se concentrer sur l’école primaire, le syndicat scolaire Courtelary - Cormoret - Villeret met au concours le poste de

Directeur(trice) de l’école secondaire et enseignant

Taux d’activité : 30 % pour la direction, à convenir pour la partie enseignement.

Il est possible de cumuler ce pourcentage à une part d’enseignement, spécialement de langues pour obtenir un taux d’activité plus important.

Votre tâche :

- Diriger une école secondaire de 14 enseignants, 5 classes et une centaine d’élèves
- Coordonner le fonctionnement de l’école
- Collaborer étroitement avec le directeur de l’école primaire et l’équipe enseignante
- Garantir le respect des aspects légaux du domaine pédagogique
- Assumer la responsabilité du personnel, de l’administration, de l’organisation, des finances et de la communication
- Enseigner au pourcentage convenu
- Vous disposez d’un pourcentage de secrétariat

Votre profil :

- Sens développé de l’organisation, de la communication et de la collaboration
- Aptitude à diriger
- Aisance dans l’expression écrite et orale
- Votre parcours professionnel vous a permis d’acquérir une expérience pédagogique
- Un diplôme d’enseignement de langue (allemand et/ou anglais) serait un avantage
- Bonnes connaissances du système de formation bernois, des processus administratifs et politiques
- Vous détenez un diplôme de direction d’établissement de formation délivré par la FORDIF ou titre jugé équivalent, le cas échéant vous êtes prêt(e) à suivre la formation

Rémunération et prestations sociales conformes aux directives cantonales.

Entrée en fonction : à définir, au plus tard le 1^{er} août 2020

Lieu de travail : Courtelary

Délai de postulation : 8 décembre 2019

Pour tous renseignements complémentaires, prière de contacter la direction de l’Ecole à Courtelary, Pierre-Alain Mottaz (tél. 032 552 06 70) ou la commission d’école par son président, Jacques Hirtzel (tél. 078 755 02 83). Les candidatures avec documents usuels sont à adresser par voie électronique à commission.ecole@covicou.ch



La municipalité d’Orvin
met au concours un poste de
Concierger (80-100 %)

Entrée en fonction : 1^{er} février 2020 ou à convenir

Champs d’activités

- Assurer les travaux de nettoyage, d’entretien et de contrôle des bâtiments municipaux
- Veiller au bon fonctionnement des installations techniques
- Remédier aux éventuelles pannes, effectuer des petites réparations et contacter les entreprises spécialisées si nécessaire
- S’occuper de l’aménagement, de l’entretien et du nettoyage des extérieurs, tonte, déneigement
- Diriger et conduire le service de conciergerie
- Collaboration avec les autres services de la commune (voirie principalement)
- Participer à l’organisation de manifestations se déroulant dans les locaux communaux

Profil souhaité

- CFC d’agent-e d’exploitation ou formation jugée équivalente
- Expérience dans le domaine de l’entretien technique
- Connaissances des processus de nettoyage et des produits
- Capacité de diriger une petite équipe
- Sens des responsabilités, de l’initiative et de l’organisation
- Capacité à assumer des horaires irréguliers et résistance physique
- Etre en possession d’un permis de conduire (cat. B)
- Aisance dans les contacts avec les enfants et les membres du corps enseignant
- De langue maternelle française, bonnes connaissances de l’allemand, un atout supplémentaire

Nous offrons

- Une place de travail stable et indépendante
- La possibilité de formation continue et de perfectionnement
- Un travail autonome et varié dans le cadre d’une petite équipe

Les candidatures avec curriculum vitae et copies des certificats sont à adresser avec mention « postulation » jusqu’au 18 novembre 2019 au Conseil municipal, La Charrière 6, Case postale 41, 2534 Orvin.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l’administration municipale au 032 358 01 80 ou auprès de M. Sylvain Grosjean, conseiller municipal, au 079 631 43 83.



Ebauches Micromécanique
Precitrame SA



Située à 25 minutes de Bienne et de la Chaux-de-Fonds, notre entreprise est spécialisée dans la fabrication de composants horlogers et est partenaire des leaders mondiaux de l’horlogerie.

En raison du fort développement de nos activités et afin de renforcer nos effectifs, nous recherchons de suite ou à convenir un ou une :

RESPONSABLE GROUPE GARNISSAGE

Nouveaux postes :
CHEF DE PROJETS

MÉCANICIEN FAISEUR D’ÉTAMPES

MÉCANICIEN ÉROSION A FIL

MÉCANICIEN RÉGLEUR CNC

PROGRAMMEUR CNC

CONTRÔLEUR

OPÉRATEUR ÉBAVURAGE

ACHETEUR JUNIOR

De plus, nous souhaitons engager dès août 2020, un ou une :

APPRENTI MICROMÉCANICIEN

Nos prestations

- Outils de production à la pointe de la technologie
- Formation interne
- Salaire évolutif correspondant à vos aptitudes
- Cadre de travail moderne et dynamique
- Conditions sociales étendues

Vous êtes une personne méticuleuse, consciencieuse et vous appréciez le travail soigné ? Vous portez un intérêt certain pour les domaines de l’horlogerie et de la mécanique ? Vous souhaitez relever un nouveau défi ? Alors n’hésitez pas à nous envoyer votre curriculum vitae accompagné d’un dossier complet à l’attention des ressources humaines.

Vous pouvez consulter le détail des postes ci-dessus sur notre site internet www.empsa.ch

Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature que nous traiterons en toute confidentialité.

EMP

Ebauches Micromécanique
Precitrame SA

Combe-Aubert 3
2720 Tramelan

contact-rh@empsa.ch
www.empsa.ch

PÉRY

Un bazar au profit des enfants handicapés



La chorale de Péry-La Heutte a ému le public avec ses chansons

Samedi dernier, la Communauté Catholique des Villages de Péry-Reuchenette organisait son traditionnel bazar dont les bénéfices sont reversés à des institutions d'enfants handicapés de la région. En ouverture, le magicien de Cortailod David

Schulthess a capté l'attention des 7 à 77 ans et plus avec ses tours et ouvert l'appétit des visiteurs venus en grand nombre. A l'heure du dessert, c'est la fanfare des jeunes de l'Harmonie d'Orvin, sous la direction de Johnny Vicenzi, qui a pré-

senté un concert avec des partitions dignes d'une formation d'adultes, pour ensuite laisser la place à la Chorale de l'école de Péry-La Heutte. Ces deux groupes de jeunes ont récolté des applaudissements nourris. L'après-midi

s'est terminé par le traditionnel match au loto tant attendu par petits et grands, qui il faut le rappeler est la source bénéficiaire qui alimente l'aide aux institutions pour enfants handicapés de la région. | jcl

CHŒUR MIXTE LE CHANDOR

Une histoire d'amour !

Le Chandor est un ensemble choral au répertoire varié et attrayant : pop, jazz, chansons françaises, classique, etc. Depuis 2010, notre ensemble, a créé un chœur d'enfants. Pour notre plus grand plaisir, les enfants et quelques mamans poursuivent aujourd'hui encore cette magnifique aventure. Qu'ils viennent d'Orvin, Les Prés-d'Orvin, ou d'ailleurs, nous

nous réjouissons de l'intérêt des jeunes de nos villages pour le chant choral. Nous avons la chance de pouvoir bénéficier du grand talent d'une fabuleuse directrice, Josira Salles Tribuzy, qui prend soin de chacun de nous individuellement dans le but de nous amener à progresser et à nous surpasser musicalement. Venez nous rejoindre pour

profiter de la joie de vivre et de l'enthousiasme de Josira ! Le chant nous apporte chaque semaine un moment de détente et un réel rafraîchissement plein de gaieté. Toutes les informations sur le-chandor.ch. Lors des deux prochains concerts du Chandor à Plagne et à Orvin, le public aura l'occasion de revisiter des morceaux emblématiques de différentes

époques, portant sur le thème de l'amour dans ses différents aspects. Venez écouter Une histoire d'amour (du film Love Story, pour les amants du cinéma!), Besame mucho (qui apporte la fameuse chaleur latine!), Hymne à l'amour (pour revivre les années dorées de la chanson française avec Edith Piaf), Hallelujah de Leonard Cohen (dans sa représentation particulière du divin!). Et il y aura également de la place pour l'amour à l'ancienne avec Belle qui tient ma vie, et pour l'aspect social de la fraternité entre les hommes, avec Le chiffon rouge. Et beaucoup plus encore ! Quant aux enfants, ils chanteront l'amour à leur manière, parfois drôle, (Les Becs qui piquent), parfois plus profonde, comme dans Famille de Jean Jacques Goldman. Un grand merci d'avance pour votre soutien et votre générosité ! | sr

Plagne, salle de spectacles
Vendredi 15 novembre, 20h
Orvin, église réformée
Dimanche 1^{er} décembre, 17h
Entrée libre, au chapeau !



De gauche à droite: Hirt Berteline, Racine Sandra, Vicenzi Séverine, Lardanchet Diane, Fankhauser Kristel, Devaux Suzanne, Médiçi Pierre, Monard Blaise, De Roche Daniel, Fankhauser Fritz, Tribuzy André (pianiste)
Devant de gauche à droite: Zenger Virginie, Josira Salles Tribuzy (directrice), Schwab Philippe

PÉRY

Soirées théâtrales

Par La Commission d'animation culturelle de Péry

La troupe Temps Libre présentera ce soir et demain à 20h15, une comédie en deux actes de Jean-Jacques Bricaire intitulée Contribution directe, dans une mise en scène de Marie-Bernard Clénin. C'est l'histoire de Paul Brazier, célibataire endurci, qui s'est inventé une grande famille pour payer moins d'impôts. Jusqu'au jour où un contrôleur fiscal s'annonce. Paul va devoir prouver que ses revenus sont conformes à son train de vie et se trouver rapidement une femme, six enfants et une mère handicapée ! Et c'est là que les ennuis vont commencer : bévues, situations cocasses et rebondissements, à n'en pas douter, une belle soirée divertissante vous attend. | jcl

Péry
Ouverture des portes à 19h15
Cantine à l'entracte



MAISON CALVIN – BIENNE

Les œuvres des comédies musicales revisitées par Arc-en-notes

Dimanche dernier, c'est dans une salle Calvin archi-comble que s'est déroulée la soirée-concert d'Arc-en-notes sous la direction d'Etienne Hersperger. Les plus de 40 choristes accompagnés à la guitare par Claude Hirschi et au piano par Cédric Gygax ont d'entrée su combler le public, l'ensemble dégageant une très belle et grande énergie dans les chansons contemporaines françaises en y associant les auditeurs présents. Pour cette édition automnale, la grande nouveauté résidait dans l'histoire du programme donné par Helena von Beust de TeleBielingue qui a développé chaque morceau. Très rythmé, jouant sur les nuances, la jovialité était le maître mot de ce programme. Très appréciés du public, les choristes ont reçu de chaleureux applaudissements. La



variété du répertoire en a été portée de bout en bout par des voix authentiques, homogènes et flamboyantes montrant bien leur attachement à la chanson française. Plusieurs fois bisés, les choristes ont reçu de la salle

Fenêtres de l'Avent

La municipalité d'Orvin a le plaisir de vous annoncer que la commission du tourisme organise les fenêtres de l'Avent. Pour rappel, il s'agit de décorer une fenêtre, une entrée ou l'extérieur de sa maison et d'illuminer le tout dès la tombée de la nuit. Les personnes qui le souhaitent peuvent également ouvrir leur porte aux visiteurs afin de partager un moment convivial autour du verre de l'amitié. Les citoyens intéressés à participer à cette tradition peuvent s'inscrire et arranger une date auprès de Françoise Nikles, membre de la commission du tourisme, par téléphone au 032 358 10 79 / 079 224 92 47 ou par e-mail à l'adresse francoise.nikles@bluewin.ch jusqu'au 16 novembre.

La commission du tourisme entamera cette belle tradition le dimanche 1^{er} décembre sur la place du village d'Orvin. Plus d'informations suivront, mais réservez d'ores et déjà cette date ! La liste des participants sera publiée dans une future édition de la Feuille d'Avis du District de Courtelary. | cm

Assemblée municipale

Nous vous informons que l'assemblée municipale se déroulera le 10 décembre à 20h à la halle de gymnastique. Veuillez prendre note que cette année, la date tombe sur un mardi. L'ordre du jour de cette assemblée se trouve dans la partie officielle de la présente édition. Nous espérons vous y rencontrer nombreux et restons à votre entière disposition pour de plus amples renseignements. | cm

Présentation publique

La municipalité d'Orvin a le plaisir d'inviter la population, le mercredi 27 novembre 2019 à 20h à la halle de gymnastique d'Orvin, pour une présentation du projet de construction de la nouvelle école enfantine. Ce point sera voté lors de la prochaine assemblée municipale. Nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de cette soirée. | le groupe de travail « Ecole enfantine »

Analyse de l'eau potable

Le 24 octobre, des échantillons d'eau potable ont été prélevés par le responsable dans le cadre de l'auto-contrôle. Le but de l'analyse étant de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable. Il ressort du rapport du Laboratoire cantonal du 29 octobre que les propriétés de ces échantillons sont conformes aux prescriptions. La dureté de l'eau est de 20,80 français (0o – 15o = douce / 15o – 25o = mi-dure / + de 25o = dure). | cm

Petit permis de construire

Requérant: Bastien Kneuss, Bas du Village 24, 2536 Plagne; auteur du projet: Cyril Dubois, e-solaire Sàrl, Le Bas-Monsieur 19, 2300 La Chaux-de-Fonds; propriétaires fonciers: Valérie Brechbühl et Bastien Kneuss, Bas du Village 24, 2536 Plagne; projet: pose de panneaux photovoltaïques sur pan sud de la maison d'habitation sis sur parcelle N° 1027, Bas du Village 24, 2536 Plagne, village ancien; objet protégé: objet C, classé digne de conservation; dimensions: selon plans déposés à la Commune municipale de Sauge. | cm

Informations hivernales

La neige étant annoncée ces prochains jours, nous en profitons pour vous remémorer quelques règles élémentaires à respecter. Il est strictement interdit de parquer des véhicules pouvant gêner le déblaiement de la neige et le ramassage des ordures sur la voie publique (routes, places). En cas de dégâts occasionnés par le passage du chasse-neige, la commune décline toute responsabilité et ne paiera aucun frais de réparation d'un véhicule endommagé. Les sacs à ordures sont déposés de manière à ne pas gêner le déneigement. Il est rappelé aux propriétaires ou locataires, qu'il est également interdit de pousser la neige des places privées sur la voie publique. Par mesure de sécurité, les vitres des voitures doivent être parfaitement dégivrées et l'équipement d'hiver est de rigueur. Nous demandons également à la population de ne pas modifier, déplacer ou enlever le jalonnement posé le long des routes. Merci de prendre bonne note de ce qui précède ! | cm

Sécurité des élèves

Les autorités de Sauge et la commission d'école sont préoccupées par le nombre de parents-taxis qui mettent en danger la sécurité des élèves. Nous prions instamment ces parents de ne pas déposer leurs enfants en voiture aux arrêts de bus, particulièrement à celui du chemin des Grappes à Vauffelin qui est une route communale bordiers autorisés et devant le bâtiment scolaire de Plagne. Afin de rendre le trajet d'école plus sûr, nous faisons appel au bon sens des parents et les invitons à utiliser le service de bus scolaire financé par la communauté. Nous espérons vivement que cet appel soit entendu ! | cm



Soins à domicile
Osez changer pour rester chez vous dans le confort et la sécurité
remboursé par les caisses maladies

079 439 28 95
samaidd@bluewin.ch

Soins infirmiers, prestations ménagères, conseils en diabétologie



COMMUNE DE TRAMELAN

Pour compléter son équipe de concierges, le Conseil municipal met au concours un poste de

Concierge polyvalent à 100 %

Pour plus d'informations, www.tramelan.ch



A vendre

Les Savagnières, 2610 Les Pontins, **maison de 5 1/2 pièces** avec garage, 3 chambres, 2 salles d'eau, sauna neuf, jacuzzi, cave-bricolage, vaste séjour-cuisine ouverte. Elle est habitable à l'année, 180 m² pour un volume de 687 m³, terrain de 1781 m² arborisé, située à l'extrémité d'un chemin, il n'y a absolument pas de trafic, le calme absolu, ensoleillement maximum. Cette villa est comme neuve, refaite de A à Z. Le potentiel réside dans le fait qu'il serait envisageable de construire une autre maison sur une partie du terrain. Prix de vente : 980 000 francs.

Renseignements 079 240 33 89

La Farandole des Jonquilles
Groupe de danse du Vallon de Saint-Imier

GRANDE SOIRÉE FOLKLORIQUE

Courtelary - Halle de gymnastique
Samedi 9 novembre

dès 18h30, menu: jambon chaud et diverses salades
20h, ouverture par l'orchestre « **Spitzberg** », Frinvillier
La Farandole des Jonquilles

- Théâtre: « **Chauve qui peut** »
- Bal mené par le « **Gemischter Jodlerchorli ANEMONE** »
- Tombola – Cantine – Bar. Entrée: 10.–



ACTION EN AUTOMNE

JOST GARAGE GmbH **Tél. 032 377 17 37**
Bielstrasse 12
2542 Pieterlen
garagejost.ch

	BRUT	NET	%
Suzuki SX4 S-Cross Piz Sulai 4x4 AT	30'180	26'400	13%
Suzuki SX4 S-Cross Piz Sulai 4x4 MT	28'180	24'900	12%
Suzuki SX4 S-Cross Piz Sulai Top 4x4 AT	33'490	28'900	14%
Suzuki SX4 S-Cross Piz Sulai Top 4x4 MT	32'790	27'400	17%
Suzuki Vitara Unico 4x4 AT	28'290	23'900	16%
Suzuki Vitara Unico 4x4 MT	26'980	22'400	17%
Suzuki Vitara Compact + 4x4 AT	30'980	26'900	14%
Suzuki Ignis Piz Sulai Top 4x4 Hybrid	23'480	20'900	11%
Suzuki Ignis Piz Sulai 4x4 Hybrid	21'080	18'900	11%
Suzuki Ignis Tradizio Top 4x4	23'230	19'900	15%
Suzuki Swift Piz Sulai Top 4x4 Hybrid	23'900	21'900	9%
Swift Piz Sulai 4x4	21'400	18'900	12%
Suzuki Swift Sport	26'270	20'900	21%
Suzuki Swift AT Compact To	24'180	20'900	14%

Die kompakte Nr. 1



Way of Life!

Tous les prix incluent:
Peinture métallisée, vignette (2020), pneus d'hiver, pneus d'été et remplissage de réservoir.
Il n'y aura pas de frais supplémentaires pour vous!

Tous les véhicules sont disponibles en différentes couleurs du stock.

Favorisez nos annonceurs



Parti socialiste du Jura bernois

2^e tour des élections au Conseil des Etats
Le 17 novembre prochain, mobilisons-nous pour

Hans Stöckli et Regula Rytz

Choisissons des candidats qui défendent le Jura bernois et l'environnement!

Visitez nous lors du

Comptoir Tramelan
du 8 au 10 Novembre
Salle de la Marelle, Tramelan



GARAGE GERBER
2722 LES NEUCHÂTRES

Le N°1 des compactes



Belle chatte cherche nouveau domicile



8 ans, très affectueuse et câline
A besoin de calme, de nourriture spécifique et de soins quotidiens.
Elle ne supporte plus la vie avec nous depuis la naissance de notre fille.
Seriez-vous prêt à l'accueillir ?
Contact: Aline & Martin,
aline.gerber@yahoo.com

MARCHÉ DE NOËL SAINT-IMIER

Noël Ensemble 8^e édition
à Saint-Imier
du 5 au 7 décembre

Il reste 2-3 chalets de libres !
Renseignements 079 637 24 24
Le comité



L'association **ARC EMOTIONS** présente :

Soirée Rires & Chansons
Avec la participation de la chorale scolaire



PIERRE-ALEXANDRE BOSQUET **JÉRÔME MOUTTET** **FRANÇOIS VORPE**

VENDREDI 15 novembre à 19h30
SALLE DE SPECTACLE DE CORGEMONT

Soirée en faveur des écoles primaire et secondaire
Vente de boissons, snacks et pâtisseries

Entrée : Frs. 15.- enfants invités jusqu'à 16ans



2^e tour de scrutin 17.11.19
Votre voix compte.

Christa Markwalder **Werner Salzmann**

Au Conseil des États
Faisons avancer ensemble le canton de Berne!

Elections au Conseil des Etats
Recommandation de vote du Parti socialiste du Haut-Vallon

Deuxième tour 17 novembre



Ensemble pour le canton de Berne

Stöckli & Rytz au Conseil des Etats

MATCH AU LOTO
SAMEDI 09 NOVEMBRE 2019



FANFARE HARMONIE ORVIN

CANTINE SOUS LES ROCHES - ORVIN

Cantine chauffée
19h00 Restauration chaude
20h15 Début du match au loto

Système Fribourgeois
Cartes sur abonnements
Quine 40.- / Double quine 80.- / Carton 120.-

Assortiments variés / bons
20 passes et 1 tournée royale



mille et une notes **ANI'MOTS**

Direction et arrangements
Raphaël Krajka

Mise en scène
Steve Küenzi

Musiciens
Johan Wermeille
Stéphane Pernet
Gaël Zwahlen
Léo Sandoz

Décor
1001 Notes

Salle Saint-Georges
St-Imier

SA 09 novembre, 20h **DI 10 novembre, 17h**
VE 15 novembre, 20h **DI 17 novembre, 17h**
VE 22 novembre, 20h **DI 24 novembre, 17h**

Réservation vivement recommandée : Croisitour Voyages Saint-Imier
032 541 45 43 | st-imier@croisitour.ch

Adultes CHF 25.- | Eldjants/AVS CHF 20.- | Enfants 6 - 16 ans CHF 10.- | Tarif famille



COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS



Pas question de manquer les portes ouvertes du CAJ !



Afin de faire découvrir au plus grand nombre le Centre d'animation jeunesse de Péry-la Heutte et environs, ses responsables ont décidé de mettre sur pied une manifestation portes ouvertes, mercredi prochain le 13 novembre.

A cette occasion, vous êtes tous et toutes conviés/ées à visiter les lieux et à rencontrer l'équipe d'animation. Ce moment convivial sera l'occasion pour les habitués/ées de présenter leur espace à leurs proches et pour toutes les personnes intéressées de

le découvrir. L'ambiance sera d'autant plus sympathique que vous serez reçus avec un petit goûter.

Très attractif

On rappellera brièvement que le CAJ s'adresse aux 10 à 20 ans (de la 6H à ses vingt bougies) et qu'il propose quantité d'activités sympathiques; son local est notamment équipé en babyfoot, table de billard et autre matériel informatique.

Une salle de projection est par ailleurs en cours d'installation.

Devant l'école primaire, au bas des grands escaliers, le CAJ est ouvert le mercredi de 13h à 19h, le jeudi de 13h30 à 18h et le vendredi de 13h à 21h. Aux gourmands, on signalera qu'une crêpe party est par exemple agendée au 22 novembre prochain. | *cm*

Portes ouvertes au CAJ
13 novembre, 16h-19h
Tout public
032 485 70 44
caj.pery@bluewin.ch
www.c-a-j.ch
www.facebook.com/caj.pery

Une baisse de quotité proposée à l'assemblée du 9 décembre

Le Conseil municipal a mis au net l'ordre du jour de l'assemblée municipale dite du budget, qui est convoquée le 9 décembre prochain à 20h au Centre communal de Péry (voir sous notre rubrique communale dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*, en fin de ce journal). Une assemblée durant laquelle sera présenté et soumis à approbation le budget 2020 de la commune, lequel s'appuie sur une baisse de la quotité fiscale, de 1.6 à 1.55. A signaler que ce budget fera l'objet d'une présentation détaillée avec l'administrateur des finances, dans une prochaine édition de ces avis officiels.

Transports et chauffage

En premier plat de ce 9 décembre, le législatif devra statuer sur un changement

dans le système des transports scolaires, que le Conseil municipal propose de confier à une entreprise privée, pour une dépense annuelle de quelque 51 700 francs.

Dans le domaine du chauffage à distance, les ayants droit discuteront et voteront la création d'une société anonyme avec un capital de 100 000 francs et le but de développer des chauffages à énergies renouvelables dans les deux villages. Dans la foulée, ils décideront s'ils entendent consentir, à cette société, un prêt de 500 000 francs, sans intérêt sur une période de dix ans.

Trois règlements

Avant les informations déli-

vrées par les autorités, ainsi que le point dévolu aux interventions diverses et autres questions, l'assemblée se penchera sur trois règlements préavisés favorablement par l'Exécutif local.

Le premier règlement introduit le transfert des tâches, en matière de protection de la population lors de catastrophes et autres situations d'urgence. Le deuxième est consacré à la taxe de séjour perçue dans la commune et se double du règlement concernant le Financement spécial destiné à cette taxe.

Enfin, il sera présenté et soumis à l'assemblée le nouveau règlement concocté par les autorités pour l'utilisation du Centre communal et des autres locaux appartenant à la collectivité, texte dont il a déjà été question dans ces colonnes. | *cm*

Piste de luge: chemin du Pré-la-Patte

Attention aux usagers: lors de bonnes conditions d'enneigement, le chemin du Pré-la-Patte depuis le bovi-stop du pâturage jusqu'à l'intersection avec le chemin de la Verrière sera ouvert à la pratique de la luge. La circulation des véhicules s'effectuera, pour la mon-

tée et la descente, par le *chemin long* via La Combe. La piste de luge sera strictement interdite à toute circulation dans les deux sens. Seul le trafic nécessaire à l'entretien de la piste de luge sera autorisé en respectant toutes les mesures de sécurité requises.

En vertu de l'art. 6 de l'ordonnance sur la police des routes et la signalisation routière, une signalisation sera posée par les services communaux compétents. Il est strictement interdit à quiconque d'enlever ou de modifier la signalisation qui sera mise en place. | *cm*

Belle prestation des accordéonistes



C'est sous la baguette de Gabrielle Joray que l'Ensemble d'Accordéons Péry a présenté son concert annuel le 26 octobre dernier au Centre Communal de Péry. Les nom-

breux spectateurs présents ont pu apprécier des morceaux variés, interprétés par l'Ensemble, ainsi que leur présentation, faite avec avec beaucoup d'humour par la conteuse

Raymonde Froidevaux qui s'est muée en speakerine pour un soir.

En seconde partie, c'était au tour de l'humoriste jurassien Bruno Kobel de définitivement conquérir la salle avec 3 sketches de la vie courante: la vie d'un agriculteur, une opération esthétique et le Géant jaune. Certains en rigolent encore! Finalement, c'est sous un tonnerre d'applaudissements que la soirée s'est terminée.

L'Ensemble d'Accordéons remercie le nombreux et enthousiaste public qui s'est déplacé et lui donne d'ors et déjà rendez-vous l'année prochaine. | *rk*

Voirie: service hivernal

A partir du 1^{er} novembre, les mesures hivernales sont entrées en vigueur. A partir de cette date, le stationnement de véhicules est interdit sur tout le territoire communal jusqu'au 31 mars 2020, de 3h à 8h. Pendant cette plage horaire, le service des travaux publics procède au déneigement de la chaussée de manière à ce que, dès le matin, la plupart des rues de notre village soient accessibles.

Les entrées de zone 30 du village de Péry ont été adaptées en fonction de ces directives.

Il est primordial que ces consignes soient appliquées. Seul leur respect permet d'assurer un déneigement optimal et rapide. Un seul véhicule immobilisé peut parfois perturber le travail dans une rue entière, souvent avec des effets sur plusieurs jours en cas de chutes de neige continues. Sont particulièrement concernées par ces mesures les rues des Ruaux, du Monnet et de l'Eglise, toutes situées à Péry.

La place de parc située devant le centre communal ainsi que celle de l'église sont à disposition des automobilistes de 16h à 9h. Il est important que ces places soient libérées aux heures indiquées de manière à

permettre leur déneigement.

Les contrevenants à ces directives seront amendés par la police administrative, conformément à la législation en vigueur.

A relever qu'en cas de fortes chutes de neige, il est demandé aux automobilistes d'être particulièrement prudents. Il est possible que les employés du service de voirie doivent effectuer des manœuvres en contre sens (rue Robert de Vigier, rue du Crêt et chemin du Pâturage par exemple) lors des opérations de déneigement ou de salage.

En cas de dégâts occasionnés par le passage du chasse-neige, la commune décline toute responsabilité et ne paiera aucun frais de réparation d'un véhicule endommagé. Les sacs à ordures seront déposés de manière à ne pas gêner le déneigement. Il est rappelé aux propriétaires fonciers et aux concierges des immeubles locatifs qu'il est strictement interdit de pousser la neige des places privées sur la voie publique.

Il y a lieu également de tailler les arbres, buissons et les haies afin que ces derniers n'entravent pas la bonne marche des véhicules de déneigement. | *cm*

Pose de jalons pour l'hiver

Nous portons à la connaissance des citoyennes et des citoyens que les jalons posés le long des routes et chemins de notre commune, particulièrement les chemins de montagne, sont posés à titre de prévention des accidents et le Conseil municipal recommande à la population de ne pas modifier, déplacer ou enlever le jalonnement. | *cm*

Bienvenue

Le Conseil municipal a approuvé la poursuite des camps nature, effectués dans notre commune par de jeunes Alémaniques, dans le cadre de la Fondation Actions Environnement (Stiftung Umwelteinsatz, basée à Berne), et en collaboration étroite avec la Bourgeoisie de Péry. Une nouvelle action de ce type est donc d'ores et déjà prévue à l'automne de l'année prochaine. | *cm*

Règles de sécurité

Nous rappelons aux usagers que les vitres de voitures doivent être parfaitement dégivrées. De plus comme le salage des routes sera réduit, l'équipement d'hiver est nécessaire. | *cm*

Les feux sont interdits

Suite aux feux en plein air allumés à plusieurs reprises dans la commune, les autorités municipales ont décidé de déposer des plaintes à l'encontre de leurs auteurs. Elles rappellent ici que le Règlement communal interdit formellement de brûler tout déchet, vert ou autre, à l'air libre. Ce texte a force de loi sur le territoire de Péry-La Heutte et les contrevenants seront systématiquement dénoncés. | *cm*

2^e tour votation fédérale du 17 novembre

Cette votation aura lieu au local de vote de la commune de Péry situé dans la Maison communale de Péry dimanche 17 novembre de 10h à 11h.

Les citoyennes et citoyens qui, depuis la dernière votation, ont acquis le droit de vote en matière fédérale et cantonale et communale, sont invités à se faire inscrire au bureau municipal jusqu'au jeudi 14 novembre à 17 heures.

Le registre électoral est déposé au bureau municipal pendant le délai légal où les

intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les citoyennes et citoyens qui n'auraient pas reçu leur carte de vote lors de la distribution, sont invités à en faire la réclamation au bureau municipal jusqu'au jeudi 14 novembre à 17 heures.

Le bureau électoral pour ladite votation est composé comme suit: président: Eicher Stephan; membres: Eggler Thierry, secrétaire, Bessire Véronique, Blaser Gilliane, Chavallaz Céline, Fährdrich Corinne. | *cm*

L'enveloppe est réussie



Les travaux de rénovation extérieure sont achevés, sur l'ancien collège qui a désormais retrouvé fière allure, en plus d'une enveloppe à nouveau hermétique et sûre. Prochaine étape en vue, la rénovation intérieure de ce vénérable immeuble qui abrite actuellement l'Ecole à journée continue et la garderie Les Papillons. Mais pour ce potentiel grand chantier, la population devra être consultée; cet objet passera en effet aux urnes dans le courant de l'année prochaine. | *cm*

Réfection en cours de conduites à La Heutte

Un chantier important a été lancé la semaine dernière à La Heutte, où est déplacé une conduite d'alimentation en eau potable.

Le bureau spécialisé ATB a planifié et dirige les travaux, qui sont exécutés par l'entreprise Pro Routes-Marti. Sur quelque 120 mètres, dans le secteur chemin de la Scierie/chemin de la Gare, la conduite doit en effet être déplacée. Le

remplacement de cette canalisation très ancienne était inscrit au calendrier communal, mais sans véritable urgence. Cependant, lorsque les Chemins de fer fédéraux ont annoncé la construction d'un mur de soutènement nécessaire à la consolidation du quai, il s'est avéré que celui-ci se situerait exactement au-dessus de ladite conduite. Le chantier CFF étant prévu pour mars 2020, les auto-

rités et les services techniques municipaux ont immédiatement décidé d'avancer leurs travaux et de doubler le changement de la conduite par son léger déplacement.

L'ouvrage avance bien et tout sera terminé d'ici l'hiver, y compris le bitumage des chemins concernés.

Pour la commune, ce chantier devrait coûter environ 133 000 francs. | *cm*

Dame
belle présence, 50 ans, Suisse, cherche à s'occuper d'une personne âgée pour les repas, le ménage et lui tenir compagnie.
Contact sous chiffre N° 4108 à la FAC tél. 032 944 17 56

Vide Dressing
ARTISANAT
Femmes - Hommes - Enfants & accessoires
grand choix d'articles
petits prix
dimanche
10 Novembre
de 9h à 14h
HALLE DE GYMNASTIQUE
2616 RENAN

THEATRE DU CLOS-BERNON
ADAGIO
Emanuelle Delle Piane
COURTELARY - ESPACE NICOLAS BEGUELIN
ve./sa. 1/2/8/9/15/16 novembre 20h30
jeudi 14 nov. 20h30, dimanche 3/10 nov. 17h
mise en scène : Nathalie Sabato
Avec
Marylène Bartlomé
Anne Beuchat
Jacques Beuchat
Cécile Huguélet
Véronique Vernez
Eric Wichtermann
Gérard Zürcher

**ACCUEIL DE JOUR
FOYER DE JOUR**
Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite
Au choix de 1 à 5 jours par semaine
Nous proposons de 9h à 17h :
Des jeux de société
De la gymnastique douce
Des activités à l'extérieur
Concert et spectacle
Du repos
Des repas de qualité
Un service de transport de Courtelary à Renan
LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

Immobilier

A LOUER
SAINT-IMIER
2 ½ pièces
3^e étage : cuisine agencée
grand salon
Loyer : 610 fr. charges comprises
Libre de suite ou à convenir
032 941 16 67

A LOUER
SONVILIER
**1 x magnifique
appart. de 6 pces**
1^{er} étage : cuisine ouverte
sur spacieux séjour,
grande terrasse
Loyer 1750 fr. charges comprises
Libre de suite ou à convenir
**1 x magnifique
appart. de 5 ½ pces**
1^{er} étage : cuisine ouverte
sur spacieux séjour,
jardin extérieur
Loyer 1560 fr. charges comprises
Libre de suite ou à convenir
**1 x magnifique
appart. de 3 ½ pces**
1^{er} étage : cuisine ouverte sur salon
et salle à manger,
jardin extérieur
Loyer 970 fr. charges comprises
Libre dès 1^{er} janvier 2020
Contact et rens. 032 941 45 92

A LOUER
CORTÉBERT
dans belle maison de maître,
avec jardin calme et ensoleillé
1 appart. de 5 pces
Cuisine habitable,
salle de bains,
parquet dans les pièces,
véranda et balcon,
logement refait
Lave-linge et sèche-linge offerts
Caves et buanderie
Loyer 1190 fr. + charges 250 fr.
Libre dès le 1^{er} février 2020
Rens. 032 481 38 32

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
BERNE FRANCOPHONE
ceff
Admissions 2020
INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI !
DOMAINE COMMERCE | Tramelan
Apprentissage plein temps
■ employé-e de commerce
Durée des études : 3 ans
Délai d'inscription : 14 février 2020
Début des cours : 17 août 2020
Maturité professionnelle type "Economie" monolingue ou multilingue (allemand)
■ intégrée à l'apprentissage CFC (plein temps ou dual)
Durée des études : 3 ou 4 ans
Délai d'inscription : 14 février 2020
Début des cours : 17 août 2020
ceff COMMERCE
Chemin des Lovières 4 2720 Tramelan
Tél. 032 942 62 00 commerce@ceff.ch
DOMAINE SANTÉ-SOCIAL | St-Imier
Apprentissage plein temps
■ assistant-e en soins et santé communautaire
■ assistant-e socio-éducatif-ve
Durée des études : 3 ans
Délai d'inscription : 29 novembre 2019
Début des cours : 17 août 2020
Maturité professionnelle santé ou travail social
■ intégrée à l'apprentissage CFC (plein temps ou dual)
Durée des études : 3 ans
Délai d'inscription : selon contrat d'apprentissage
■ après l'apprentissage CFC
Durée des études : 1 an à plein temps
Délai d'inscription : 1 mars 2020
Début des cours : 17 août 2020
Formation supérieure
■ Infirmier-ère diplômé-e ES
Durée des études : 3 ans
Délai d'inscription : 28 février 2020
Début des cours : 17 août 2020
ceff SANTÉ-SOCIAL
Rue de la Clef 44 2610 Saint-Imier
Tél. 032 942 62 62 santesocial@ceff.ch
DOMAINE INDUSTRIE | St-Imier
Apprentissage plein temps
■ automaticien-ne
■ dessinateur-trice en construction microtechnique
■ dessinateur-trice constructeur-trice industriel-le
■ électronicien-ne
■ électronicien-ne en multimédia
■ informaticien-ne
■ mécanicien-ne de production¹ (en 3 ans)
■ micromécanicien-ne
■ monteur-euse automaticien-ne² (en 3 ans)
■ opérateur-trice en informatique³ (en 3 ans)
■ polymécanicien-ne
■ praticien-ne en mécanique AFP⁴ (en 2 ans)
Durée des études : 4 ans (sauf ^{1,2,3} et ⁴)
Délai d'inscription : 25 novembre 2019
Début des cours : 17 août 2020
Maturité professionnelle technique monolingue ou multilingue (anglais)
■ intégrée à l'apprentissage CFC (plein temps ou dual)
Durée des études : 3 ou 4 ans
Délai d'inscription : selon contrat d'apprentissage
■ après l'apprentissage CFC
Durée des études : 1 an à plein temps
Délai d'inscription : 4 mars 2020
Début des cours : 17 août 2020
ceff INDUSTRIE
Rue Baptiste-Savoye 26 2610 Saint-Imier
Tél. 032 942 43 44 industrie@ceff.ch
Vendredi 15 NOVEMBRE 16 h 00 - 20 h 30
Séance d'information à 18 h 30
PORTES OUVERTES
à St-Imier et Tramelan
#monceff   

COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS



Aménagement local : deux séances publiques

Ainsi qu'en a décidé lundi soir le Conseil municipal, la révision totale de l'aménagement local, un des plus gros dossiers de la législature, entrera vendredi prochain dans sa phase d'information et de participation. Du 15 novembre au 13 décembre y compris, le dossier complet sera déposé publiquement au secrétariat municipal (Prés 5), où les habitants pourront le consulter durant les heures d'ouverture habituelles (quotidiennement de 8 h à 12 h, lundi également de 16 h à 18 h, mardi-mercredi-jeudi également de 16 h à 17 h 30). Tous les documents seront par ailleurs accessibles

sur le site internet de la commune (www.sonceboz.ch), à la rubrique *Officiel*, onglet *Avis officiels*.

Un travail conséquent

L'urbaniste municipal Daniel Croptier a mis au net les documents compris dans la révision totale de l'aménagement local, à savoir le plan de zones, le plan des zones de dangers réparti en un périmètre A et un périmètre B, le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage, le règlement municipal d'affectation du sol et de construction, ainsi qu'un rapport explicatif détaillé répondant aux exigences sti-

pulées par l'Oacot dans son article 47 ad hoc.

Durant la phase de dépôt public, chacun peut émettre des objections ou des propositions concernant le contenu de ce dossier. Celles-ci doivent impérativement être formulées par écrit et déposées ou adressées au secrétariat communal, jusqu'au vendredi 13 décembre au plus tard.

Rendez-vous à tous

L'Exécutif a par ailleurs décidé d'organiser deux séances d'information publiques, la première en matinée le samedi 23 novembre, la seconde en soirée le lundi 2 décembre. A ces deux occasions, les intéressés pourront consulter tous les documents sur papier et poser toutes les questions souhaitées à des spécialistes de l'aménagement. Rendez-vous est donc donné à la rue du Collège 31, au premier étage du bâtiment appartenant à la Municipalité. | *cm*

Séances d'information
Rue du Collège 31
23 novembre, 10h-12h
2 décembre, 19h-21h

Le chef concierge est engagé

Les autorités municipales ont procédé à l'engagement de Christophe Schwab (notre photo), pour occuper le nou-



veau poste de chef concierge. Ce ressortissant des Prés-d'Orvin, actuellement employé par la commune d'Orvin, est au bénéfice d'un brevet fédéral de concierge.

Christophe Schwab entrera en fonction le 1^{er} février prochain. A cette date, l'équipe de concierges communaux sera donc formée de deux spécialistes, le nouveau responsable travaillant évidemment en étroite collaboration avec Marco Marchetto, en poste depuis une dizaine d'années.

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à Christophe Schwab et lui adresse ses vœux de pleine satisfaction dans cette future fonction. | *cm*

Silence exigé entre 22 h et 6 h

Plusieurs plaintes sont arrivées ces dernières semaines aux autorités municipales, concernant des nuisances sonores nocturnes dans la localité. Les doléances ainsi exprimées concernent des activités bruyantes débutant peu après 3 h le matin.

L'Exécutif a décidé d'adresser un courrier d'avertissement aux auteurs de ces nuisances sonores.

Par ailleurs, il rappelle instamment les dispositions figurant à l'article 4 du Règlement de police communal, où est stipulée une interdiction formelle et totale de faire du bruit entre 22 h et 6 h, ainsi qu'entre 12 h et 13 h. Les habitants de la commune sont par avance remerciés de respecter le repos d'autrui et donc de se conformer strictement à cette disposition. | *cm*

ÉCOLE PRIMAIRE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Ramassage du vieux papier

Le mardi 12 novembre, dès 7 h 45, les élèves de l'école primaire ramasseront le vieux papier.

Les personnes ayant de la peine à se déplacer peuvent s'annoncer à l'avance auprès de l'école au 032 489 21 17, afin que les élèves viennent chercher le papier dans leur appartement ou leur cave. Veuillez

s'il vous plaît respecter les consignes suivantes: paquets bien ficelés, pas de plastique, pas de carton et pas de cabas.

Le produit de ce ramassage servira à financer partiellement le camp de ski qui aura lieu en février 2020. Nous vous remercions de votre collaboration. | *école primaire sonceboz-sombeval*

SONCEBOZ

Le marché de l'Avent, c'est demain !

La scierie de Sombeval organise son traditionnel marché de l'Avent samedi 9 novembre. 21 exposants se sont inscrits et proposeront sur leurs stands des fleurs, du miel, des bijoux, des objets de déco, des tissus, des céramiques, des huiles, des savons et bien d'autre chose encore. A l'extérieur se trouvera une tente sous laquelle on pourra déguster du vin chaud, de la soupe, du thé et du café. Un marchand de crêpes sera également à la disposition des visiteurs pour combler les petites faims. | *jcl*

ARC EMOTIONS

Soirée Rires & Chansons à Corgémont

Arc Emotions, sous l'impulsion de François Vorpe, organise une soirée Rires & Chansons le vendredi 15 novembre prochain à 19 h 30 à la salle de spectacle de Corgémont.

Les bénéfices de cet événement sont en faveur des élèves des écoles primaires et secondaires de Corgémont.

Cette soirée est soutenue par des entreprises partenaires locales pour offrir ce spectacle à la région.

La commune de Corgémont met à disposition la salle communale pour cette soirée.

Le prix des entrées du spectacle est fixé à 15 francs / par personne. Les enfants et jeunes jusqu'à 16 ans sont invités. Les ventes de boissons, snacks et pâtisseries seront faites par les

élèves de l'école secondaire, et les bénéfices seront versés intégralement dans leur caisse. Les réservations ne sont pas nécessaires. Ouverture des portes à 18 h 45 Informations ou demandes spéciales au 079 486 87 87.

La première partie du spectacle sera dévolue aux talents locaux, avec pour ouvrir la soirée la chorale scolaire et un sketch d'une classe, puis François Vorpe pour l'humour.

La deuxième partie fera découvrir un humoriste parisien, Pierre-Alexandre Bosquet, qui sera suivi de Jérôme Mouttet accompagné de son musicien Rudi Teuscher.

Nous nous réjouissons d'accueillir les spectateurs pour ce bon moment. | *dp*

ACL SONCEBOZ-CORGÉMONT

Odyssée inédite en parapente et en autonomie complète

La première traversée de l'Himalaya avec un parapente. Quatre mois d'un voyage solitaire pour éprouver ses rêves et déployer ses forces quand la grandeur de l'exploit tutoie le vertige des fragilités de la vie.

Un jour d'été, Jean-Yves Fredriksen monte à pied vers un sommet du Tadjikistan, à l'ouest de l'Himalaya. Son sac de 50 kg contient tout le matériel pour voler le long de la plus longue chaîne de montagnes du monde: parapente, vivres, tente, duvet, réchaud et un violon pour adoucir les soirées solitaires et faciliter les rencontres.

Volant jusqu'à plus de 6000 mètres dans des conditions souvent extrêmes, l'auteur a réussi un exploit inédit: la première traversée de l'Himalaya en vol bivouac et en autonomie. Il en rapporte les images d'un voyage solitaire et solitaire, avec ses joies, ses rencontres, ses accidents et ses moments de doute.

BLUTCH le film a débuté son épopée en septembre 2018. Il a récemment été primé l'care d'Or et l'care des Mômes au Festival international de la Coupe l'care 2018. Il est la preuve que l'aventure authentique existe encore.

«Le rêve d'l'care réalisé: voler de ses propres ailes au-dessus des plus hautes montagnes du monde. Un long voyage solitaire qui réveille les souvenirs



Jean-Yves Fredriksen

d'une vie consacrée à l'aventure partagée.»

Jean-Yves Fredriksen, dit Blutch, est guide de haute montagne, parapentiste et violoniste à ses heures. Il est adepte des vols bivouac, des ascensions en style capsule et a signé plusieurs premières, dont la voie des Papas aux Drus à Chamonix (2007) et une nouvelle voie en face nord du Cervin.

La conférence publique du mercredi 20 novembre débutera à 19 h 30, puis sera suivie d'une discussion avec le confé-

rencier. Il n'y a pas de réservation. Prix d'entrée: 20 fr., enfants accompagnés: 5 fr.

ACL Sonceboz-Corgémont vous attend à nouveau nombreuses et nombreux pour passer un début de soirée magique, tout en survolant des paysages grandioses. La rencontre avec l'initiateur du projet représentera aussi un moment privilégié. | *phg*

Conférence/film
Salle de spectacles de Corgémont
Mercredi 20 novembre à 19h30

Deux règlements avalisés

L'Exécutif local a accepté lundi deux règlements, à savoir celui sur les bons de garde (nouveau système régissant le subventionnement de la garde des jeunes enfants), ainsi que celui qui règle la délégation des tâches en matière de protection de la population en cas de catastrophe et de situations d'urgence.

Rappelons que ces deux textes seront soumis à l'assemblée municipale du 9 décembre prochain. | *cm*

Etude pour le cimetière

Le Conseil municipal a mandaté la commission du cimetière, pour procéder à une étude concernant le jardin du souvenir et lui présenter des propositions d'amélioration. Celui-ci mérite en effet d'être non seulement entretenu, mais également embelli.

Signalons par ailleurs un changement intervenu au sein de cette commission. Le maire, René Rimaz, a quitté cet organe afin d'y laisser entrer un citoyen n'appartenant pas à la Municipalité, en l'occurrence Hugues Guerrin. Dès à présent, ce dernier siège donc avec Claude-Alain Wüthrich et Michael Pécaut. | *cm*

Petit permis de construire

selon l'article 27 DPC

Requérant: Zünd Antoinette, rue de la Gare 43 à 2605 Sonceboz-Sombeval; auteur du projet: Madame Zünd Antoinette, rue de la Gare 43 à 2605 Sonceboz-Sombeval; propriétaire foncier: Zünd Antoinette, rue de la Gare 43 à 2605 Sonceboz-Sombeval; projet: remplacement de la chaudière à mazout existante par une nouvelle pompe à chaleur air/eau installée à l'extérieur. Lieu-dit: rue de la Gare 43, parcelle N° 232, zone C à 2605 Sonceboz-Sombeval; dimensions: selon plans déposés.

Le dossier peut être consulté au bureau municipal où les oppositions doivent être adressées jusqu'au 9 décembre. | *police des constructions*

Ouverture de la déchetterie

La déchetterie communale sera ouverte samedi 9 novembre de 9 h à 11 h pour la récolte des déchets usuels selon détails figurant dans le MemoDéchets 2019.

La déchetterie est en outre ouverte chaque mercredi ouvrable du 23 janvier au 31 mars, du 1^{er} octobre au 11 décembre de 17 h 30 à 18 h 30 et du 1^{er} avril au 30 septembre de 17 h 30 à 19 h.

Il est utile de préciser que ces prestations ne sont offertes qu'aux personnes domiciliées dans la commune. | *cm*

Les cantonniers bûcheronneront

C'est au très polyvalent Service technique communal que le Conseil municipal a décidé de confier les travaux de bûcheronnage rendus nécessaires par la chute d'arbres sur certains sentiers pédestres sillonnant la localité et ses alentours. Yannick Bouquet et Michaël Pécaut s'en iront donc prochainement libérer ces voies de promenades appréciées. | *cm*

Réparations toutes marques!



SCHLÄPFER
Nähmaschinen
made to create **BERNINA**



Rue Jakob-Rosius 24
2502 Bienne
032 345 12 45
www.berninabel.ch

La fumette affecte notre vie de famille.



Faire face plutôt que se voiler la face: en cas de problème d'addiction dans la famille, tournez-vous vers Santé bernoise.

Prenez rendez-vous pour un entretien d'information. Les consultations ont lieu à Bienne, Moutier, Tavannes et St-Imier. Elles sont gratuites.

Fondation Santé bernoise
032 329 33 73
bienne@beges.ch
Chat en direct
www.santebernoise.ch

Santé bernoise
Berner Gesundheit



CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
BERNE FRANCOPHONE



VISITE PUBLIQUE
Samedi 16 novembre du
NOUVEAU BÂTIMENT
du **ceff SANTÉ-SOCIAL** à
Saint-Imier - Rue de la Clef 44
10 h 00 - 15 h 00

Samedi 16 novembre est une journée ouverte à tout public et organisée pour une découverte de l'ensemble du nouveau bâtiment.

Nos traditionnelles «Portes ouvertes» des ceff COMMERCE, INDUSTRIE et SANTÉ-SOCIAL ont lieu le vendredi 15 novembre. Elles sont destinées prioritairement à la formation, c'est-à-dire, aux jeunes et à leurs parents à la recherche d'un apprentissage. Plus d'informations sur ceff.ch

ceff

Rue Baptiste-Savoye 33 CH-2610 Saint-Imier
Tél. +41 32 942 43 43 info@ceff.ch



Emploi



À vendre



À louer



Concerts



Menus



etc.

UNE ANNONCE : UNE ADRESSE
fac@bechtel-imprimerie.ch



Adieu



AVIS MORTUAIRE

C'est avec douleur que nous vous faisons part du décès de

Monsieur Daniel Christe

qui nous a quittés subitement à l'âge de 64 ans.

Ses enfants : Kevin et Jonathan Christe ainsi que son entourage et ses amis.

Il est possible de rendre un dernier hommage à Daniel au Pavillon du cimetière de Chalière à Moutier jusqu'au vendredi 8 novembre à 16 heures.

Adresse de la famille : Christ Kevin
Les Prés de l'Envers 15, 2607 Cortébert

Moutier, le 2 novembre 2019

*Let's get together and feel alright
As it was in the beginning
So shall it be in the end*
Bob Marley One Love

Cet avis tient lieu de faire-part.



AVIS MORTUAIRE

*«Celui qui croit n'est jamais seul»
Là est le secret de la vraie Foi.*
Benoît XVI

O Seigneur, écoute la prière qui monte de nos cœurs et dans ton amour accueille auprès de toi

Madame Catherine Métrailler-Forclaz
06.12.1918 – 29.10.2019

Sont dans l'espérance de la résurrection et de la vie éternelle :
Ses enfants : André Métrailler ;
Marie-Françoise et Denis Follonier-Métrailler ;
Catherine Jardin-Métrailler ;

Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants :
Christelle et son fils Enzo, Julien ;
Michel, Marie-Catherine et Maic
et leurs enfants Florent et Emeline ;
Aude et son compagnon Xavier ;

Son frère Christophe et † Roselyne Forclaz-Burtscher à Saint-Imier ;

Et les familles parentes, alliées et amies.

La messe d'Enciellement a eu lieu à Evolène le 31 octobre 2019.

Adresse des familles :
André Métrailler, Beau-Site 21, 2610 Saint-Imier
Marie-Françoise de Denis Follonier-Métrailler,
route de la Forclaz 20, 1985 La Forclaz (VS)
Catherine Jardin, route de Tramelan 42A, 2610 Saint-Imier



AVIS MORTUAIRE

Lorsque quelqu'un que vous aimez devient un souvenir, le souvenir devient un trésor...

Dans l'émotion et la vive gratitude pour le chemin de vie partagé avec elle, nous avons l'immense chagrin de faire part du décès de

Madame Elisabeth Langel
née Bösiger

Qui s'en est allée dans sa 81^e année des suites d'un arrêt cardiaque.

Font part de leur profonde tristesse :
son mari : Paul Langel
sa fille : Catherine Russo et ses fils Adrian et Roman
sa sœur : Annemarie Martin
ses neveux et nièces :
Thierry et Nathalie Langel
André et Sandrine Langel et famille
Désirée Martin
Cornelia et Martin Gehring
Rolf Bösiger

les familles parentes, alliées et amies.

La cérémonie d'adieu aura lieu au temple de Courtelary mardi 12 novembre à 14h en présence de l'urne.

La famille tient à exprimer toute sa reconnaissance aux personnes qui l'ont entourée durant son court séjour à l'hôpital.

En lieu et place de fleurs, les personnes désirant honorer sa mémoire peuvent faire un don à l'Association des Petites Familles du Jura bernois, CCP 25-11139-0 (mention deuil Elisabeth Langel)

Adresse de la famille : Paul Langel
Le Tombet 8
2608 Courtelary

Courtelary, le 2 novembre 2019

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

UNE INVITATION DES PETITES FAMILLES

Un repas sympa pour aider des enfants

Le dernier samedi de novembre, l’association des Petites Familles du Jura bernois organise son traditionnel repas, assorti d’une vente, qui permettent de récolter des fonds pour soutenir ses jeunes pensionnaires.

Aux Reussilles et à Grandval, où se situent ses deux foyers, l’association accueille des enfants en situation difficile. Sous chacun des deux toits mentionnés, les jeunes concernés trouvent un cadre affectueux, stable, rassurant, donc un environnement favorable à leur épanouissement. Chacun des deux couples engagés, qui sont épaulés par des éducateurs, accueille huit enfants et adolescents, avec pour optique de leur offrir une ambiance familiale.

La gourmandise n’est pas un défaut

Le repas-vente annuel permet à toute personne intéressée de passer un moment agréable et convivial, autour d’une assiette de délicieux spaghettis à la bolognaise, puis en dégustant de non moins savoureuses

pâtisseries maison. De surcroît, les participants pourront prendre part à une sympathique tombola, et acquérir diverses denrées et gourmandises mises en vente.

Chacun est le bienvenu, de 10h à 15h, pour manger ou simplement pour passer un petit moment.

Cet événement est doublement important pour l’association, qui profite de s’y faire connaître et de récolter un peu d’argent destiné exclusivement à améliorer le quotidien des enfants placés. Ils le méritent amplement.

En cette période grise d’arrière-automne, laissez donc libre cours à votre gourmandise, qui permettra de vous réchauffer le cœur et d’aider une belle institution régionale. Par avance, les responsables des Petites Familles vous remercient chaleureusement pour votre soutien.

Samedi 30 novembre, 10h-15h
Maison Wyttenbach
Pont-du-Moulin, Bienne
Ccp 25-11139-0, service des dons, Tramelan



L’association des petites Familles tient deux foyers dans le Jura bernois

Quand l’Art nourrit l’âme [1]

Désireux de partager les émotions que lui procurent ses nombreuses passions artistiques, Steve Richard, propriétaire de l’Espace d’art ARTECA à Corgémont, se propose de vous emmener périodiquement faire un tour dans le monde de la culture, qu’elle soit régionale ou mondiale. Membre du Cercle littéraire de la Société jurassienne d’émulation et, entre autres, artiste peintre, musicien et auteur, il se plaît à vous présenter ses coups de cœur ; livres – récents ou non –, auteurs, artistes ou expositions à découvrir.

Il nous emmène nous balader sur le littoral atlantique parmi les dunes et les estuaires battus par le vent ; on sent l’iode se poser sur nos lèvres, le sol des marais salants crisser sous nos pas et les embruns rafraîchir nos visages. Amoureux inconditionnel des sauvages contrées bretonnes, il s’inspire de ces atmosphères pour créer un style où se mélangent abstraction et paysages fascinants, composés

aux couleurs de la Terre. Sable, roche, lézardes et craquelures, végétaux, turquoises marins, ocres terreux et chaleureux, sont autant d’éléments maîtrisés avec maestria par l’artiste, et qui nous rappellent les merveilles de notre planète.

«L’enterrement de l’Ancien Testament»

Avec ce thème provocateur, Hans-Jörg surprend et passe

un message puissant, voire courageux. La peinture de notre infatigable baroudeur a toujours été impressionnante, de par sa technique, de par ses visions ; je me souviens des années 80 où il peignait des fresques cinématographiques gigantesques puis des compositions *man-dalesques* d’une complexité et d’une beauté saisissantes...

Mais aujourd’hui, il constate l’affligeant déclin de notre

culture, de notre société, et dépeint sur ses toiles, en utilisant les paraboles et symboles de l’Ancien Testament, un monde qui, dans une course effrénée aux divertissements, s’apparente à ses yeux à un grand parc d’attractions. | sr

La LIVRAIRIE ARTECA est ouverte tous les derniers vendredis du mois, de 17 à 19 heures Emprunter des livres est gratuit !

Il ne vous reste que peu de temps pour rencontrer... les deux peintres du Vallon, Alain Indermaur, de Saint-Imier, et Hans-Jörg Moning, de Courtelary, qui exposent actuellement dans ce magnifique endroit qu’est la Vieille Couronne, en vieille ville de Bienne, car la date du finissage est agendée au dimanche 10 novembre 2019.

«L’art de peindre n’est que l’art d’exprimer l’invisible par le visible»

Au premier abord, c’est la modestie d’Alain qui me plaît. Et son calme. Sa peinture respire l’humanité ; elle ne fait qu’un avec le gaillard. Très inspiré,

ESBV

Ramassage du papier

Lundi 11 novembre, dès 13h50, les élèves de l’ESBV procéderont au ramassage du vieux papier. Afin de leur faciliter la tâche et de répondre également aux exigences de l’entreprise de recyclage, nous vous prions de respecter les consignes suivantes :

- paquets solidement ficelés
- pas de carton
- pas de plastique
- pas de cabas (papier imprégné non-recyclable)

Merci de déposer le papier aux lieux de ramassage des ordures. Les personnes désirant amener leur papier directement au Vieux Battoir peuvent le faire de 13h30 à 15h30. Un grand merci pour votre collaboration. | *école secondaire du bas-vallon*

NOTRE HISTOIRE

en images avec **MEMOIRES D'ICI**

Les inondations du 3 février 1970 au passage sous-voie de Corgémont. On apprend dans le journal Le Jura bernois du 4 février qu’à la suite de fortes chutes de pluie et de la fonte de la neige sur les montagnes, d’importantes inondations se sont manifestées dans le Vallon. La police du lac a dû intervenir à plusieurs reprises car des citernes à mazout menaçaient de déverser leur contenu dans l’eau propre.

Mémoires d’Ici, Fonds Jura bernois

CORGÉMONT
AVIS OFFICIELS

Délégation

C’est à Bernard Tschanz qu’il reviendra de représenter les autorités locales, le 27 novembre prochain à Péry, à l’occasion de l’assemblée générale du Centre d’animation jeunesse de Péry-La Heutte et environs. | cm

Vacances de fin d’année

Pour la période des Fêtes de fin d’année, le bureau municipal demeurera fermé du lundi 23 décembre au dimanche 5 janvier y compris. La réouverture normale est agendée au lundi 6 janvier 2020. | cm

Soutien à la lutte

Les 13 et 14 juin 2020, la 93^e Fête de lutte du Jura bernois se déroulera à Corgémont, dans les alentours de la salle de spectacles et de la halle de sport La Combe. Pour soutenir cette manifestation, le Conseil municipal a décidé non seulement de lui offrir gracieusement les infrastructures précitées, mais également de contracter un sponsoring dit *Chasseral*, qui se concrétise par un don de 5000 francs. | cm

Nuit libre

Lundi soir durant sa dernière séance en date, le Conseil municipal a décidé d’accorder une nuit libre communale, comme de coutume, à la Thune Party, véritable institution locale et régionale qui débutera au soir du 1^{er} janvier 2020. | cm

Sur plan

L’Exécutif local a approuvé lundi le plan financier communal, qui porte sur les années 2020 à 2024. Un tel outil est très précieux dans une gestion à moyen et long terme des deniers collectifs ; il permet notamment de mesurer la faisabilité des éventuels projets communaux. | cm

CORGÉMONT

Don du sang

Le prochain don du sang aura lieu le jeudi 14 novembre à la salle de spectacles à Corgémont de 17 h à 19h30. Les nouveaux donneurs seront les bienvenus jusqu’à 18 h 30. Venez nombreux ! Juste un petit mot, pour vous remercier chaleureusement de votre engagement pendant toutes ces années, la nouvelle équipe espère encore compter sur vous pendant de longues années !

Un grand merci à la commune de Corgémont, à François et Roland pour votre précieuse collaboration. Et à toi Marinnette, pour les bons moments de partage ! Merci de tout cœur !

| *l’équipe du don du sang*

Réclame

Carrosserie MONT-SOLEIL SARL

Eric Pierre
Carrosserie - Peinture
Réparation toutes marques voiture de remplacement
Pare-brise

2610 Saint-Imier
Tél 032 941 49 41
Natal 079 549 65 75
E-mail: pierre.e@bluewin.ch

Soirée de la Farandole demain à Courtelary

La Farandole des Jonquilles vous propose une soirée folklorique demain samedi 9 novembre à la halle de gymnastique de Courtelary



COURRIER DE LECTEUR

Une pétition pour réfléchir à l’avenir de la région de Chasseral et de ses habitants

L’Association Sauvez l’Echelette lance une pétition demandant une conception cohérente de valorisation et de préservation de la région des Bugnenets-Savagnières. Une centrale éolienne industrielle de 11 machines géantes y est prévue, alors que ce secteur est aujourd’hui affecté au tourisme doux et que la biodiversité et le paysage y sont préservés.

Voulons-nous un Mont-Croisin numéro deux à côté du premier ? C’est à cette réalité qu’on assistera si le projet éolien des *Quatre Bornes* venait à être construit. Or, le secteur qu’il occuperait, à cheval sur les cantons de Berne et de

Neuchâtel – Bugnenets, Savagnières, Creux-Joly, Montagne de l’Envers et Joux-du-Plâne – est aujourd’hui bien préservé sur le plan paysager et constitue un refuge pour la biodiversité : l’aigle royal y déploie ses ailes et les chauves-souris y élisent domicile l’été. Les espèces menacées y sont nombreuses.

La région est attractive grâce au tourisme doux, été comme hiver. « Pas besoin de prendre sa voiture et d’aller jusqu’en Valais pour profiter de pistes de ski dans un cadre magnifique », estime Claude Schönenberg, Président de l’Association Sauvez l’Eche-

lette. Protéger le climat passe aussi par la promotion d’un tourisme de proximité, qui profite en plus à l’économie locale.

Un paysage préservé est d’ailleurs la raison d’être principale du Parc régional Chasseral. Si tous les sites éoliens actuellement prévus dans le Jura bernois sont construits, il faudra tirer un trait sur ce fantastique instrument de développement régional. Les Parcs naturels régionaux apportent pourtant une réponse à la problématique actuelle du climat. Ils soutiennent la biodiversité, encouragent un tourisme doux, et offrent toute une série

d’activités de sensibilisation à la nature.

Porteurs de la pétition, les riverains du projet éolien des *Quatre Bornes* estiment qu’une transition énergétique qui se ferait au détriment des êtres humains est vouée à l’échec. Or, c’est exactement ce qui se passe : alors que la région offre un bon potentiel de développement d’énergies renouvelables comme la biomasse ou le photovoltaïque, on mise sur l’éolien, cher, nuisible et inefficace.

La pétition est disponible sur le site internet de l’association.

| *claudeschönenberg, président*

CORMORET

La nuit du conte c’est ce soir



A l’occasion de la Nuit du conte, Jean-François Coppel (photo) et Sabrina Anastasia donnent rendez-vous au public le 8 novembre en un lieu enchanté : une ancienne grange éclairée à la lueur des bougies

A ne pas manquer ce soir : la Nuit du conte. Partout en Suisse, des moments de conterie sont proposés. Plus près de chez vous, à Cormoret, une parenthèse d’évasion dans un lieu enchanteur vous attend.

La bibliothèque du village a réuni deux conteurs et trois musiciens. Dans l’atmosphère intimiste d’une ancienne grange éclairée uniquement avec des lanternes et des bougies, ils alterneront leurs prestations.

Rendez-vous sur la place de jeux, devant le collège, à 18h 15. Pour trouver le lieu précis du spectacle, il suffira de suivre la farandole de musiciens. L’entrée est libre, chapeau à la sortie.

Pour goûter à la magie des contes et de la musique sans trop frissonner, il est recommandé de s’habiller chaudement. Ainsi emmitouflé, il ne restera dès lors plus qu’à se laisser bercer par l’amour de la parole et les histoires contées par Jean-François Coppel et Sabrina Anastasia. Gilbert Ogi à la guitare, Massimo Fumagalli à la cornemuse et Annalisa Fumagalli à l’accordéon animeront les intermèdes musicaux.

L’heure des contes sera suivie d’un moment convivial avec thé et douceurs préparé par l’équipe de la bibliothèque communale et scolaire de Cormoret, organisatrice de cette manifestation. | *nh*

CormoAtlas : grand merci et à bientôt !

De nombreux convives, un repas délicieux, les chansons férocement tendres du Bel Hubert et une ambiance particulièrement chaleureuse

Tout était parfait pour la fête de CormoAtlas, qui célébrait ses 10 ans dimanche dernier à la salle polyvalente de Cormoret.

L’association remercie très sincèrement toutes les personnes – public et bénévoles – qui ont participé à cet événement. Les organisateurs n’ont pas ménagé leur peine pour que la fête soit belle et le repas excellent, concocté et orchestré par le président de CormoAtlas Abdel Zalagh. En toute amitié, le Bel Hubert a offert non seulement un récital en deux volets savoureux, mais il a aussi reversé l’intégralité du bénéfice

de la vente de ses disques à l’association – et il en a bien vendu ce dimanche !

En fêtant ses 10 ans avec toutes ces marques de reconnaissance, CormoAtlas a fait le plein d’enthousiasme pour poursuivre son projet. Le bénéfice de la journée contribuera au financement de la deuxième partie de la construction de l’internat de Bouchbel, dans le Moyen Atlas marocain. Et l’association vous attend à nouveau nombreux au marché de Noël de Cormoret le 14 décembre. | *av*

Infos sur www.cormoatlas.ch

C’est le dernier moment pour apporter vos paquets chez la famille Zimmermann à Cormoret !

Ils représentent la joie pour des personnes défavorisées dans les pays de l’Est. Cette année à nouveau, un grand merci à tous ceux qui y participeront avec leur colis. Rappelons que les paquets pour adultes doivent comprendre des denrées alimentaires et des articles d’hygiène, ceux pour les enfants, du matériel scolaire, des jouets, des friandises et des articles de toilettes. Vous trouverez tous les détails pour bien réaliser ces paquets sous www.paquetsdenoel.ch. La collecte pour notre région a lieu vendredi 8 novembre et samedi 9 novembre chez Marianne et Heinz Zimmermann, route Principale 17, 2612 Cormoret, 032 944 17 62.

COURTELARY

Fenêtres de l’Avent

Les nuits se rallongent, le mois de décembre se rapproche et il est bientôt temps d’illuminer de nouveau nos fenêtres de l’Avent. La formule reste la même : décorer une fenêtre avec le numéro bien visible et l’allumer à partir de 18h à la date choisie. Le partage du verre de l’amitié est toujours bienvenu,

mais pas obligatoire. Petit défi pour cette année : en emmenant chacun sa tasse, on pourra faire des fenêtres sans déchets !

Pour réserver votre date, n’hésitez pas à contacter Gloria au 077 433 02 51 ou par mail sur lgloria@gmx.net.

Au plaisir de vous rencontrer aux fenêtres de l’Avent ! | *g/*

Réclame

Perdez du poids et faites quelque chose de bien pour votre corps!

- 12 kg

Therese Baur, Lyss

- 9 kg

André Furrer, Bienne

Quelle était la chose la plus importante pour vous lorsque vous avez perdu du poids?

Tout au long du programme, j’ai eu la sensation que je me faisais du bien. Je pouvais manger de manière variée, sainement, en suffisance et je n’ai jamais eu faim.

Cette méthode est-elle durable et adaptée à un usage quotidien?

Oui, absolument. On peut facilement appliquer ce qu’a appris et le mettre en œuvre. Je garde mon poids depuis l’été 2018.

Vos habitudes alimentaires et culinaires ont-elles changé?

Oui, extrêmement! Je mange beaucoup plus sainement ce que je faisais beaucoup moins avant. Et c’est très simple!

A qui recommandez-vous cette méthode?

A tous ceux qui veulent perdre du poids, ne plus traîner ces kilos avec eux; à ceux qui ne se sentent plus en accord avec ce qu’ils sont devenus. A toutes les personnes qui n’arrivent pas à se motiver seules. En étant guidé, on acquière vite la foi d’en être capable! Le coaching personnel est très utile.

Quels sont les points les plus positifs de la méthode ParaMediForm pour vous?

Que je n’ai eu aucun sentiment de faim et aucun stress pour trouver la bonne nourriture. De plus, les résultats sont rapidement visibles.

Le programme offre une grande flexibilité dans la conception des menus et j’ai bénéficié de conseils individuels bienvenus. Je pouvais même «pécher» culinairement. Même pour moi, qui mange beaucoup à l’extérieur, le programme convient parfaitement à un usage quotidien.

Croyez-vous pouvoir maintenir votre poids?

Absolument. Mes résultats le prouvent. La pratique est simple et facile à mettre en œuvre, j’ai perdu du poids rapidement et je le garde depuis l’hiver dernier.

Vos habitudes alimentaires et culinaires ont-elles changé?

Oh oui! Je mange de façon beaucoup plus variée qu’avant. Je me surprends même de la diversité alimentaire qui est arrivée avec ce programme. On se prend au jeu et ça devient même amusant.

A qui recommandez-vous cette méthode?

A tout le monde. Manger plus sainement, c’est bon pour tout le monde! Et si en plus on perd du poids: Parfait!

Recommandé par des médecins

ParaMediForm

Institut pour la santé, le bien-être et la perte de poids

ParaMediForm Bienne
Daniel & Nathalie Hinz
Conseillers dipl. PMF en alimentation
Rue de l’Argent 6
2502 Bienne
Tel 032 325 68 68
biel-bienne@paramediform.ch
www.paramediform.ch/biel-bienne

Bon

10% de réduction sur toutes les consultations si vous commencez avant fin 2019.

Devenir svelte • être svelte • rester svelte • se sentir épanoui

JEUNES + NATURE JURA BERNOIS

Plein de boue !



Cela fait bientôt 10 ans qu'au mois de novembre, quand la vie aquatique est dans son repos hivernal, les plus audacieux du groupe J+N de Pro Natura Jura bernois se retrouvent aux étangs de Villeret. Afin de pérenniser les étangs d'importance régionale pour la ponte de la grenouille rousse, ces jeunes engagés pour la protection de la nature n'ont pas peur de tremper dans l'eau froide ni de finir plein de boue ! Les étangs doivent en effet être libérés de végétation chaque année. Tu as envie de t'engager pour la grenouille rousse ? Tu sais manipuler une fourche ? Tu n'as pas peur de finir plein de boue ? Alors cette sortie est pour toi !

Au mois de novembre, quand la vie aquatique est dans son repos hivernal, nous nous donnons rendez-vous aux étangs de Villeret. Pour accueillir la ponte de la grenouille rousse, les étangs doivent être libérés de végétation chaque année. Cette fois le groupe J+N Neuchâtel vient nous prêter main forte. Une fois le travail accompli, une maison et une soupe chaude nous accueillera. Des jeux ainsi qu'un atelier de découverte de la faune de l'étang arrondiront la journée. Rendez-vous à Villeret sur le parking du restaurant L'Eléphant, 9 h 10 (Bienne gare 8 h 10, Joël attend sur le quai 1

côté rampe, départ du train 8 h 20 ; Sonceboz départ du train 8 h 41 quai 2, l'équipe est dans le train ; Saint-Imier gare 8 h 50, Maïka attend sur le quai 1, départ du train 9 h). Retour à Villeret sur le parking du restaurant L'Eléphant, 15 h 45 (Sonceboz 16 h 20 quai 2 (l'équipe reste dans le train) Bienne 16 h 40, quai 1, Saint-Imier gare 15 h 59, quai 3). A partir de 8 ans, le nombre de participants est limité. Habits peu dommages et chauds (gants, bonnet), veste et pantalon imperméables, bottes de pluie, gants de travail, habits de rechange (bas-kets, chaussettes, pantalon, pull et t-shirt).

Pique-nique pour midi avec boisson chaude (10 h et une soupe de courge à midi offerte par le groupe). Les assurances sont à la charge des participants !
Sortie Plein de boue !
16 novembre à Villeret
Enfants à partir de 8 ans
Contact
Martin Brüngger, 079 486 12 04
semences@legumes-bio-gemuese.ch
Inscriptions
jusqu'à mercredi 13 novembre
jeunes.jurabernois@pronatura.ch
https://hitobito.pronatura.ch/fr/groups/32/public_events/852

COMMUNE DE VILLERET AVIS OFFICIELS



Jumelage

C'est par un temps frais et très humide que s'est déroulée samedi 2 novembre la dixième fondue sur tronc. Le comité de jumelage et les cafés La Semeuse tiennent ici à remercier toutes les personnes qui ont pris part à cette manifestation, car ce sont plus de 18 kg.de fromage à fondue qui ont été servis. Un tel succès nous engage à poursuivre et à vous donner d'ores et déjà rendez-vous pour le 7 novembre 2020. Le comité remercie également tous les bénévoles, donateurs et commerçants de cette journée, ainsi que la fanfare de Villeret pour la mise à disposition de ses locaux. Pour les familles qui désiraient rejoindre le jumelage, nous vous rappelons que notre local situé à la rue de la Vignette 4 est ouvert tous les premiers samedis du mois et les membres du comité sont à votre disposition si vous souhaitez des informations concernant le jumelage entre Villeret et Louzac Saint-André. Il sera ouvert le samedi 7 décembre de 9h à 11h45 ainsi que le mercredi soir 18 décembre de 18h30 à 20h. En plus de vous informer, les fêtes de Noël approchant à grands pas, vous pourrez venir y déguster et y trouver divers cognac et pineau des Charentes provenant d'un producteur de Louzac, commune jumelée avec Villeret.

| comité de jumelage
villeret – louzac saint-andré

Fermeture de l'administration

Durant les fêtes de fin d'année le bureau municipal sera fermé du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier 2020, réouverture le lundi 6 janvier 2020 selon l'horaire habituel. | cm

Combe-Grède

Les barrières et chaînes qui sécurisent le sentier pédestre ont été enlevées pour la saison hivernale. Le sentier est donc fermé dès maintenant. Les autorités communales adressent leurs sincères remerciements aux bénévoles qui font un travail considérable pour l'entretien du sentier, tout au long de l'année et plus particulièrement en début et en fin de saison ! | cm

Ramassage du papier

Les élèves du Syndicat scolaire Courtelary – Cormoret – Villeret procéderont au ramassage du papier, le mardi 12 novembre dès 8h. Afin que le ramassage se déroule correctement nous vous prions de bien vouloir vous conformer aux recommandations suivantes :
– Le papier doit être ficelé et non pas mis dans des cabas, sacs ou cartons
– Les paquets ne doivent contenir ni enveloppe de plastique ni aucun déchet
– Les paquets sont à déposés à l'extérieur
– Prière de ne pas déposer de carton pour ce ramassage

En cas de non-respect des prescriptions ci-dessus, les dépôts ne pourront malheureusement pas être ramassés par les élèves. Nous vous remercions pour votre compréhension. | cm

Marquage

Le Conseil municipal informe la population du marquage de places de parc en jaune sur le trottoir de la rue Principale entre les immeubles 51 et 59. Les 15 places sont louées et réservées pour le Garage Gerster et Saint-Immo, soit la gérance des immeubles situés rue Principale 51, 53 et 59. Le parage est interdit aux autres usagers. | cm

Bureau de vote

Vont faire partie du bureau de vote du dimanche 17 novembre, Schlub Laure, Moro Victoria et Bifrare Chloé ainsi que Gianoli Pablo. | cm

Ordures

La couleur des nouveaux sacs à ordures de 60 et de 110 litres a changé. En effet ces sacs seront de couleur bleu clair. Les sacs de 17 et 35 litres sont par contre toujours violets. | cm

Assemblée communale

Un tous-ménages donnant des explications au sujet du projet de budget 2020, apportant différentes informations du Conseil municipal et contenant un sondage au sujet de l'extinction de l'éclairage public sera distribué prochainement. Ce document sera aussi visible sur le site internet communal dès qu'il aura été distribué dans les boîtes aux lettres. | cm

Analyse de l'eau

Le rapport d'analyse réalisé par RuferLab suite à notre prélèvement du 28 octobre à la rue Principale 51. Température mesurée in-situ: 12.5°C; Escherichia coli / germe(s)/100 ml: 0; Entérocoques / germe(s)/100 ml: 0; germes aérobies / germe(s)/ml: 0. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml. | cm

Délégations

Dave von Kaenel représentera la commune lors de l'assemblée des délégués du syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël, le jeudi 28 novembre à Saint-Imier. | cm

Réclame

VOUS VOULEZ VOUS FAIRE REMARQUER ?



CONSEIL EN MARKETING
GRAPHISME
CRÉATION DE STAND
SITE INTERNET

clin d'œil
PUBLICITÉ CRÉATIVE



TONY MARCHAND
2502 BIENNE
032 940 11 16
WWW.CLIN-D-OEIL.NET

CATHOLIQUES RÉFORMÉES

UNITÉ PASTORALE
CATHOLIQUE
BIENNE-LA NEUVEVILLE
BIENNE cure Sainte-Marie
032 329 56 01

Contact en cas de funérailles pour la Communauté Catholique des Vil-lages Péry du 12 au 16 novembre: Emmanuel Samusure, Cure Sainte-Ma-rie, 032 329 56 01, 079 440 16 04, emmanuel.samusure@kathbielbienne.ch. Les funérailles ont lieu du mardi au samedi, la date et l'heure sont fixées par le célébrant.

Messe: samedi 16 novembre, 17 h, Chapelle de Reuchenette suivie du verre de l'amitié à la salle Sainte-Bernadette; samedi 24 décembre, 17 h, messe de Noël des familles. Pour les autres célé-brations, se référer à l'Angelus.

Marché de Noël de la paroisse pro-tes-tante: samedi 23 et dimanche 24 novembre, Centre Communale, Péry.

Newsletter: pour connaître la vie et les actions de la communauté catho-lique des villages Péry: s'inscrire à cdv-communaute-catholique-pery@bluewin.ch.

Visite de la Chapelle et des vitraux d'Emile Aebischer, dit Yoki: télé-phoner pour la clef à Marlyse Nobs au 032 485 12 82 ou au 079 756 09 32, ou à Jean-Claude Lièvre au 032 358 17 49 ou au 079 668 01 32, quelques jours avant.

Location de la salle Sainte-Berna-dette: 25 à 30 places, contact: Syl-vie Monnier, os.monnier@bluewin.ch, en cas d'absence; Marlyse Nobs, am.nobs@bluewin.ch.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE CATHOLIQUE-
CHRÉTIENNE ET DIASPORA
DU CANTON DU JURA
SAINT-IMIER rue des Roses 6
case postale 207

Assemblée générale ordinaire: jeudi 21 novembre à 19 h 15, à la cure, rue des Roses 6, 2610 Saint-Imier (près du funiculaire) avec, notamment, budget et élection du secrétaire et nouveau règlement d'organisation.

Célébration: dimanche 1^{er} décembre, 10 h, à Saint-Imier.

PAROISSE
CATHOLIQUE ROMAINE
TRAMELAN

Messes: samedi 9 novembre à 17 h 30, messe pour pour les familles von der Weid-Carrel et des parents défunts; jeudi 14 novembre à 9 h, messe à Tramelan.

Parcours OASIS: première rencontre mercredi 13 novembre à 20 h à Trame-lan. Ouvert à tous.

Catéchèse familiale: jeudi 14 novembre à 18 h.

Secrétariat ouvert le lundi matin
et le jeudi après-midi

www.cathberne.ch/tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE
ROMAINE
VALLON DE SAINT-IMIER

Horaire liturgique: samedi 9 novembre, 18 h à Corgémont; dimanche 10 novembre, 10 h à Saint-Imier, messe et fête de la confirma-tion; mardi 12 novembre, 9 h à Cor-gémont; jeudi 14 novembre, 19 h à Saint-Imier.

Mouvement Chrétien des Retraités: vendredi 8 novembre, à Bienne, récol-lection; jeudi 14 novembre, 14 h 30 à Corgémont.

Parcours Vivre en confirmé: ven-dredi 8 novembre, 18 h 30 à Saint-Imier; 20 h 15 à Saint-Imier, veillée de prière avec les parents, parrains et marraines.

Eveil à la foi: samedi 9 novembre, 14 h 30 à Corgémont.

Groupe des dames: mardi 12 novembre, 15 h 30 à Saint-Imier, assemblée générale.

Shibashi: mardi 12 novembre, 17 h 15 à Saint-Imier; mercredi 13 novembre, 9 h 30 à Saint-Imier.

Cinéma et foi: mercredi 13 novembre, 19 h à Saint-Imier.

LE CATÉ EN ERGUËL

Soirée Totem: vendredi 8 novembre, 19 h 30-21 h, église de Corgémont, 11H, pour les parents et leurs jeunes.

Rencontre Enfin !: mercredi 13 novembre, 16 h-19 h, maison de paroisse de Sonvilier, 7H.

Hé Sens: dimanche 17 novembre, horaire encore à définir, église et mai-son de paroisse de Renan, pour tous les catéchumènes et leurs parents, famille, amis.

PAROISSE RÉFORMÉE
CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Culte: dimanche 10 novembre à Cor-tébert, baptême de Léanëlle Rose Giauque suivi du verre de l'amitié. Officiant: David Giauque.

Prière œcuménique: chaque mer-credi de 19 h 15 à 19 h 40 au temple de Corgémont.

032 489 17 08
www.referguel.ch/paroisses/
corgemont-cortebert

Secrétariat: corgecorte@referguel.ch

David Giauque, 079 823 75 84
david.giauque@referguel.ch

Services funèbres:
permanence au 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse:
Christine Brechbühler, 079 565 93 66

Réservation salle de paroisse:
E. Hohermuth, 032 963 11 89
4hohermuth@bluewin.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
COURTELARY ET CORMORET

Culte: dimanche 10 novembre, 9 h 45 à l'église, sainte-cène. Collecte: PPP.

Catéchisme cycle 1: préparation de Noël samedi 10 novembre de 9 h à 12 h à l'église de Villeret.

Location de la salle de paroisse:
Matthieu Mérillat, 079 829 88 22
ou matthieu.merillat@bluewin.ch

Philippe Hauri, président, 079 271 99 10
philippe.hauri@bluewin.ch

J.-P. Mérillat, pasteur, 032 944 11 63
jphmerillat@bluewin.ch

A. Stieger, secrétariat, 079 413 47 32
annelise.stieger@bluewin.ch

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
LA FERRIÈRE

Culte: dimanche 10 novembre, 10 h, avec sainte-cène.

Hé Sens: dimanche 17 novembre, 10 h, Renan, suivi d'un apéro dînatoire, avec la participation de la Fanfare de La Ferrière.

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Pierrette Wäfler, présidente
et service auto, 032 961 15 81
ou 079 291 42 05

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
DE RONDCHÂTEL
PÉRY rue du Collège 12

Cultes: dimanche 10 novembre, 10 h, à Vauffelin. Officiants: Gilles Bourquin et Anne Noverraz. Offrande en faveur de Terre Nouvelle.

Proposition d'intercession: dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour la Paroisse de Grandval.

Rencontre des aînés Orvin: mercredi 13 novembre, 14 h, salle de la cure Orvin. Jeux, histoires et chants d'an-tan accompagnés de bons 4 heures.

Fruits TerrEspoir: livraisons le 13 novembre à Péry et Vauffelin, le 14 novembre à Orvin. Les prochaines commandes sont à remettre jusqu'au 28 novembre.

032 485 11 85
(lu: 13h-17h30, ve: 7h45-11h30)

contact@paroisse-rondchatel.ch
www.paroisse-rondchatel.ch

Services funèbres:
permanence au 079 724 80 08

Location de salles: 032 485 11 85
Grain de sel, Orvin; salle de la Cure,
Orvin; salle de paroisse, Péry

Visites: Daniel de Roche 079 337 50 76
Gilles Bourquin 079 280 20 16

Catéchisme:
7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
et Christian Borle, 078 739 58 28

10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28
et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74
11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28
et Daniel de Roche, 079 337 50 76

PAROISSE RÉFORMÉE
RENAN

Culte: dimanche 10 novembre, La Fer-rière, 10 h, avec sainte-cène.

Hé Sens: dimanche 17 novembre, 10 h, suivi d'un apéro dînatoire; avec la participation de la Fanfare de La Ferrière.

Préparation de Noël: vendredi 15 novembre, Ancre, de 16 h 30 à 18 h 15.

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Catherine Oppliger, présidente
078 761 46 38

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
SAINT-IMIER

Cultes: dimanche 10 novembre, à 10 h à la collégiale, avec sainte-cène. Pasteur officiante: Lara Kneubühler. Offrande: Budget des Autres, CSP Moutier.

Hé Sens: dimanche 17 novembre, 10 h à Renan. Pour un transport: 032 941 37 58 en matinée.

Nouvelle pasteur desservante: notre paroisse a le plaisir d'accueil-lir dès le 1^{er} novembre et jusqu'au 30 avril 2020 Lara Kneubühler, qui y sera desservante à 50%. Le pasteur Marco Pedrolì continue d'effectuer des remplacements dans notre paroisse.

Femmes protestantes: la Baratte vous accueille à la cure chaque vendredi de 9 h 30 à 11 h pour le café-croissant.

Après-midi récréatif des aînés: mardi 19 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 à la cure.

Plan annuel des cultes disponible
sur le présentoir de la Collégiale,
et peut être envoyé sur demande,
en s'adressant au secrétariat:
032 941 37 58
ou paroisse.st-imier@hispeed.ch

Pasteure desservante:
Lara Kneubühler, 079 777 57 92,
lara.kneuebuhler@gmx.de

Pasteur remplaçant:
Marco Pedrolì, 076 588 98 85,
marco.pedrolì@sunrise.ch

Permanence téléphonique
pour les services funèbres:
le pasteur de service peut être atteint
au numéro 0800 22 55 00

paroisse.st-imier@hispeed.ch
www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte: dimanche 10 novembre, 10 h à Sombeval, avec présentation d'Anaïs Rochat. Apéritif après le culte.

Aînés: mardi 12 novembre, 14 h-17 h, à la cure, Collège 19, jeux et partage.

Catéchisme cycle I, 3H-6H: 2^e ren-contre ce vendredi 8 novembre de 17 h à 18 h 15 à la cure, rue du Col-lège 19. Les informations et dates des rencontres sont indiquées dans: www.referguel.ch/paroisses/sonce-boz-sombeval/activities. Responsable: Annarosa Riesen, 076 615 23 52, annarosa.riesen@sunrise.ch.

Téléphone de piquet de l'Erguël,
services funèbres: 0800 225 500

Richard Riesen, pasteur
032 489 17 68, 076 536 53 26,
richard.riesen@referguel.ch

www.referguel.ch/paroisses/
sonceboz-sombeval

PAROISSE RÉFORMÉE
SONVILIER

Culte: dimanche 10 novembre avec sainte-cène, 10 h, Sonvilier. Officiant: Alain Wimmer. Suivi d'un temps d'apé-ritif pour marquer l'accueil du pasteur Alain Wimmer.

Catéchisme cycle I (enfants de la 3H à la 6H): séquence de Noël *Le sapin qui ne voulait pas mourir*. Les vendredis de 16 h 30 à 18 h 30 à la maison de paroisse.

Alain Wimmer, pasteur, 079 240 63 16
alain.wimmer@referguel.ch

Présidente de paroisse et service
de taxi: Beatrix Ogi, 079 725 15 41

Location de la maison de paroisse:
Mélanie Walliser Stevens, 077 429 74 59
location@paroissesonvilier.ch

Permanence des services funèbres:
0800 225 500

Site internet: www.referguel.ch

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION
DER DEUTSCHSPRACHIGEN
REFORMIERTEN
TAVANNES rue du Pasteur Frêne 12

Gottesdienst zweisprachig mit Abendmahl: am 10.11.19 um 10 Uhr in Tavannes, temple, mit den Pfarrern Daniel Wettstein und Stefan Meili.

Fiire mit de Chliine: am 9.11.11 um 14 Uhr in Tavannes.

Kontakt-/Altersnachmittag: am 15.11.19 um 14 Uhr in Tavannes.

Christina und Stefan Meili
Pfarrerehepaar, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE
TRAMELAN

Culte: dimanche 10 novembre, 10 h, église. Pasteur P. Kneubühler & Croix-Bleue, Astrid Stegmann. Collecte: CSP-Budget des autres / projet pour les enfants de personnes dépendantes. Taxi: s'annoncer le matin même entre 8 h et 9 h au 077 520 48 93.

Célébration œcuménique home Les Lovières: lundi 11 novembre, 15 h, salle polyvalente, célébrant E. Ger-main.

Célébration œcuménique au home Oasis: mardi 12 novembre, 14 h, célé-brante F. Surdez.

Bureau Conseil de paroisse: mer-credi 13 novembre, 17 h, maison de paroisse.

Vente des Missions: samedi 16 nov., 11 h-16 h, maison paroisse.

Services funèbres:
permanence au 0848 778 888
www.par8.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
VILLERET

Catéchisme cycle 1: préparation de Noël samedi 10 novembre de 9 h à 12 h à l'église.

Prière matinale: mardi 12 novembre, à l'église 6 h 30.

Repas des aînés: mardi 19 novembre, dès 12 h à la cure, inscriptions au 078 822 35 34 ou au 032 941 56 77 jusqu'au vendredi 15 novembre.

Secrétariat: 032 941 14 58
(vendredi: 8 h-11 h)

Le pasteur est de permanence
les mardis matin au bureau
et tous les jours au 079 289 95 06

Services funèbres et urgences:
0800 225 500

villeret@referguel.ch
www.referguel.ch

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
MENNONITE
VALLON DE SAINT-IMIER
CORMORET

La Petite Pause: vendredi 15 novembre de 8 h à 11 h à Cormoret, route Principale 13. Ouvert à tous!

R. Geiser, 078 652 64 04
www.eemvs.ch

ÉGLISE DU PLEIN ÉVANGILE
ORVIN Le Crêt 2

www.epeo.ch

ÉGLISE DU ROC
SAINT-IMIER Jacques-David 12

Groupe de jeunes: samedi 9 novembre à 20 h.

Culte: dimanche 10 novembre à 10 h avec Jeilil et Fasia, les deux sont ori-ginaires d'Algérie, l'un est arabe du sud du pays et l'autre est berbère de Kabylie. Une rencontre pour recevoir un éclairage sur les évènements qui se passent actuellement en Algérie. Ecole du dimanche pour les enfants et garderie pour les plus petits. Café et prières avant et après la rencontre.

Groupes de partage: durant la semaine.

Luc et Renate Normandin
032 941 58 25
http://egliseroc.wordpress.com

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
MÉTHODISTE BÉTHANIA
SAINT-IMIER Fourchaux 36

Culte: dimanche 10 novembre, 9 h 30, culte avec Bertrand Mathys. Garderie et école du dimanche.

Paquets de Noël pour les pays de l'est: dimanche 10 novembre.

Cellule de prière: mardi 12 novembre, 20 h, chez Paul et Sylvia Habegger.

Bertrand Mathys, 032 941 49 67

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
ACTION BIBLIQUE
SAINT-IMIER rue Paul-Charmillot 72

Culte: dimanche 10 novembre, 10 h, prédication Jonathan Meyer. Ecole du dimanche. Garderie.

Club d'enfants: jeudi 14 novembre, 12 h.

JAB junior: samedi 16 novembre, 18 h.

David Weber, pasteur
dpj.weber@gmail.com
www.ab-stimier.ch

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE
SAINT-IMIER rue de Châtillon 18

Service religieux: dimanche 10 novembre à 9 h 30; mercredi 13 novembre à 20 h.

Musique: lundi 11 novembre, 20 h, répétition du chœur.

Seniors 60+: mardi 12 novembre, 11 h à Neuchâtel.

Didier Perret, dpe2610@gmail.com
www.stimier.nak.ch/agenda

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
DU PIERRE-PERTUIS
SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

Culte: dimanche 10 novembre, 9 h 30, message biblique de Fabien *L'Eglise, cela permet de grandir*, école du dimanche.

Rencontre de prière: mardi 12 novembre, 20 h.

www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
MENNONITE
DU SONNENBERG
TRAMELAN

Formation Points chauds: samedi 9 novembre à 8 h 30 à la rue des Prés.

Concert du Brass Band Jean Guy: samedi 9 novembre à 20 h à l'Eglise réformée de Tramelan.

Culte: dimanche 10 novembre à 10 h aux Mottes, garderie, groupe juniors.

Etude biblique: mardi 12 novembre à 20 h à la rue des Prés.

Moment de prière et de silence: mercredi 13 novembre à 13 h 30 à la rue des Prés.

Après-midi brico pour enfants: mercredi 13 novembre à 14 h à la rue des Prés.

www.menno-sonnenberg.ch

ARMÉE DU SALUT
TRAMELAN
Grand-Rue 58

Flambeau de l'évangile: samedi 9 novembre, 10 h.

Culte: dimanche 10 novembre, mes-sage de Pascal Donzé, suivi d'un repas Canadian à 12 h, école du dimanche et garderie.

Prière 29B12: lundi 11 novembre, dès 19 h 30, nous prions pour vous.

Prière du poste: mardi 12 novembre, 9 h.

Brico-Deco: mardi 12 novembre, 20 h.

Meli-mélo-Activités pour migrants: mercredi 13 novembre, dès 14 h.

Repas pour tous: jeudi 14 novembre, 12 h.

P. et M. Donzé, 032 487 44 37
www.ads-tramelan.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
DU FIGUIER
TRAMELAN Grand-Rue 116
entrée: face à Albert Gobat 15

Culte: dimanche 10 novembre, 9 h 30, avec Léonard Vullioud.

Flambeaux de l'Evangile: samedi 9 novembre ,10 h, à la cabane.

Action paquets de Noël: samedi 9 novembre dès 8 h 30 et dans les magasins Coop et Migros.

Prière et paratges: mercredi 13 novembre, 20 h, chez Ketty Voirol.

Rencontre de KT: jeudi 14 novembre, 18 h 30, à l'Eglise FREE de Tavannes.

032 487 32 17, eric.germain@lafree.ch
www.eglisedufiguier.ch

ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE
TRAMELAN
rue A. Gobat 9

Culte: dimanche 10 novembre, 9 h 30, avec Etienne Grosrenaud, garderie et école du dimanche.

Conseil d'église: mardi 12 novembre, 18 h 15.

Etude biblique: mardi 12 novembre, 20 h avec Cédric Jung.

032 487 43 88 ou 032 487 31 40
www.oratoiretramelan.ch

COMMUNAUTÉ
ANABAPTISTE MENNONITE
LA CHAUX-D'ABEL

Culte: dimanche 10 novembre, 10 h.

TÉMOINS
DE JÉHOVAH

SAINT-IMIER
rue du Vallon 28

Réunions hebdomadaires: le mardi à 19 h 15 et le samedi à 17 h.

Plus d'informations: jw.org
(site officiel gratuit)

ESPACE NOIR

Conférence-débat sur l'asile et la migration

Les personnes fuyant la violence, la faim et la misère n'ont jamais été aussi nombreuses que ces dernières années. Face à cette situation, l'Europe se désengage de plus en plus de ses responsabilités, en verrouillant ses frontières terrestres et la Méditerranée.

Nous vous attendons nombreux pour cette conférence-débat autour du délit de solidarité,

qui aura lieu à Espace Noir le 13 novembre prochain à 20h en présence d'un membre

d'Amnesty International et d'un militant condamné pour avoir secouru des réfugiés. La campagne LIBRE œuvre pour une Suisse accueillante et solidaire, car s'engager pour les droits humains devient toujours plus difficile et dangereux à travers le monde. Des lois qui répriment l'engagement de la société civile se multiplient. En Suisse aussi, des personnes qui, par solidarité, viennent en aide à des personnes sans papiers ou à des demandeuses et demandeurs d'asile déboutés dans le besoin, sont sanctionnées. Les défenseurs des droits humains mènent un travail essentiel pour une société libre et juste.

Exposition de photos

Sur le même sujet, la Galerie Espace Noir expose *Nos histoires porteuses d'espoir*, une série de portraits réalisés par Amnesty International Suisse et le photographe Petar Mitrovic. Laissez-vous inspirer par la culture d'accueil en Suisse. L'exposition se tient du 1^{er} au 28 novembre.

Espace Noir, rue Francillon 29, 2610 Saint-Imier

Conférence-débat Délit de solidarité Mercredi 13 novembre, 20h Exposition de portraits Galerie Espace Noir Du 1^{er} au 28 novembre



ESPACE NOIR

Dimanche, il y en aura pour tous les goûts

Flugzeug prod fêtera début 2020 ses 10 ans d'organisation de concerts au sein d'Espace Noir et prépare pour cela une petite série d'événements toujours plus fabuleux. Dès 16h, vous serez la bienvenue à un petit apéro où on présentera la programmation des deux événements principaux de ce jubilaire, donnés au théâtre d'Espace Noir les 21 février et 2 mai 2020, tous à vos agendas.

Puis à 17h, la Cavalcade en Scène nous présentera Alter Ego, le clown d'Elise Perrin, en bas au théâtre. Pour commencer dans le silence et l'interrogation, puis s'éveiller dans l'humour d'un personnage qui passe, volontairement ou non, dans des positions très

désagréables, et qui parle une langue toute mélangée qu'on entendra grincer, là où les enfants parmi nous pourront ne voir que la douceur, et nous rirons à chaudes larmes.

Pour finir en beauté, à 17h45, ce sera au tour du duo Sarod & Cello de se donner en concert, au choix en bas ou à la taverne.

Olivier Nussbaum, contrebassiste mythique de la région, s'est mis au Sarod, et ça lui va à ravir, il rayonne! Il a monté un duo avec le non moins mythique violoncelliste Jacques Bouduban. Leur musique est, selon des mots qu'ils semblent avoir choisis: «Espègle, intime et délicate, elle a des sonorités ethniques, une écriture clas-

sique et emprunte au jazz sa liberté. Elle réunit l'ombre d'Iron Maiden et le souffle de Bach, le cri strident de la guitare de Hendrix et le rebec du griot malien, le souffle rauque de Miles et les chatolements de Ravel. Elle offre un voyage hors du temps qui laisse des émotions et des images et qui questionne avec esprit la fuite absurde et effrénée de notre humanité.» Tout est dit, on n'attend plus que vous pour partager ces bons moments. | mv

Espace Noir, Saint-Imier Dimanche 10 novembre 16h apéro 17h Alter Ego 17h45 Sarod & Cello Au chapeau!



COMMUNE DE LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS



Mesures hivernales



Elagage des arbres

Afin que le déblaiement de la neige puisse s'effectuer correctement pendant l'hiver, nous rappelons aux propriétaires que l'élagage des arbres doit être fait de manière précise afin que les branches ne gênent pas le chasse-neige.

Les haies, buissons et plantations doivent être à une

distance de 50 cm au moins du bord de la chaussée. Les branches ne doivent pas s'avancer dans le gabarit d'espace libre fixé à une hauteur de 4.50 m au-dessus des routes et de 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons et des pistes cyclables.

Jalonnage des chemins privés

Les chemins privés doivent être jalonnés d'ici mi-novembre par les propriétaires.

Jalonnage des routes communales principales

Les routes communales principales sont jalonnées par la commune et de ce fait, nous rappelons aux agriculteurs que les clôtures doivent être reculées.

Les chemins qui ne seront pas jalonnés et élagués correctement ne seront pas ouverts cet hiver.

Par avance, nous remercions les propriétaires concernés de leur obligeance. | cm

Ramassage des déchets verts

Nous informons la population qu'une tournée supplémentaire des déchets verts aura lieu mardi 12 novembre.

Pour la saison hivernale, dès cette date, les citoyens ont la possibilité de venir déposer leurs déchets verts (hormis les tailles d'arbres) dans les bacs prévus à cet effet entreposés à la déchetterie communale.

Nous vous remercions d'ores et déjà de bien vouloir respecter les consignes. | cm

COURRIER DE LECTEUR

Projet éolien des quatre bornes: remettons l'église au milieu du village

Les opposants à ce projet éolien ont annoncé la semaine dernière la création d'une association nommée *Sauvez l'Echelette*, ainsi que le lancement d'une pétition.

Avant que cette pétition ne soit soumise pour signature aux concitoyens des communes concernées et certainement à des personnes des communes avoisinantes et de passage, il me semble important de revenir sur certains arguments des opposants et mettre certains éléments en avant.

Les opposants s'appuient principalement sur le fait que selon eux le paysage sera dénaturé. Effectivement changement il y aura et tout changement fait peur dans un premier temps. Il en a été de même lors de la construction en 1983 de la grande antenne de Chasseral et lors de la mise en place des premières éoliennes à Mont-Soleil.

Qu'en est-il maintenant? L'antenne de Chasseral est un symbole de la région connu dans toute la Suisse. Elle est devenue un monument du patrimoine historique industriel du canton de Berne et le logo d'un parc régional naturel. Les parcs éolien et solaire de Mont-Soleil attirent chaque année des milliers de visiteurs de toute la Suisse et même de l'étranger.

Avec le parc éolien des Quatre Bornes, profitons de mettre en avant le dynamisme de notre région au niveau de la production d'énergies vertes (solaire, éolien et centrales hydroélectriques le long de la Suze et du Doubs). Accueillons les visiteurs en créant des événements sur le thème de l'énergie verte, créons des lieux conviviaux pour accueillir ces gens (chambres d'hôtes, dortoirs et hôtels).

Les opposants mettent également en garde contre les nuisances sonores des ondes à basses fréquences. Rien ne prouve la pertinence de cet argument, car il n'a jamais été porté à ma connaissance que les éoliennes construites sur la Montagne du Droit avaient perturbé la faune.

Les vaches produisent toujours autant de lait et la qualité du produit n'a pas changé. Il ne semble pas non plus que des riverains, dont certains sont bien plus proches d'une machine que ce sera le cas dans le projet des Quatre Bornes, aient été atteints dans leur santé.

En ces temps où le réchauffement climatique s'accélère et fait débat, tout le monde doit contribuer au changement et nous, nous pouvons le faire facilement en créant de l'énergie avec le vent. La Suisse, tous ses cantons et toutes les

SONVILIER AVIS OFFICIELS



Permanence du bureau communal

La prochaine permanence du bureau communal aura lieu le lundi 18 novembre 2019.

Rosemarie Jeanneret, maire de Sonvilier, et Pauline Grosjean, secrétaire municipale, se tiennent à votre disposition de 17h30 à 19h.

Levée de la restriction d'eau

La restriction d'eau prononcée le 27 septembre 2019 est levée. Le niveau des sources est revenu à la normale.

régions doivent contribuer à la stratégie énergétique en devenant le plus possible indépendants en matière de production électrique en se basant sur la production d'électricité hydraulique (barrages et au fil de l'eau), éolien et solaire. Ces trois sources de production d'ailleurs sont parfaitement complémentaires.

Les quelques riverains-opposants peuvent-ils présenter un projet de production d'énergie verte pour remplacer celui qu'ils refusent. J'en doute.

Il faut savoir que la Suisse doit régulièrement acheter de l'électricité à l'étranger, principalement en Allemagne où cette énergie est produite en partie par des centrales à charbon.

Les détracteurs des projets éoliens pensent-ils qu'il est préférable de polluer la planète loin de chez eux que de voir les hélices d'une éolienne à quelques centaines de mètres de leur maison?

Montrons que nous sommes ouverts aux nouvelles technologies et profitons de le mettre en vitrine avec le développement de la production d'énergie verte.

Bon vent au projet éolien des Quatre Bornes! Vive le vent!

| daniel beck

COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS

Elections du Conseil des Etats

2^e tour du 17 novembre

Les électrices et les électeurs de la circonscription politique de Saint-Imier sont convoqués le vendredi 15 et le dimanche 17 novembre afin de se prononcer sur les objets suivants: élection de 2 membres au Conseil des Etats.

Les opérations de vote se feront à l'urne, dans le hall du nouveau collège primaire, au rez-de-chaussée, rue Agassiz 14, le vendredi 15 novembre de 17 h à 19 h et le dimanche 17 novembre de 10 h à 12 h.

Les bureaux de vote du Cerneux-Veusil et des Pontins fonctionnent le dimanche 17 novembre de 10 h à 11 h30.

Demeure réservée la réglementation sur le vote par correspondance.

Le registre des votants sera déposé au Contrôle des habitants à la disposition des électrices et des électeurs qui voudraient le consulter, jusqu'au 14 novembre.

Les ayants-droits au vote qui, jusqu'à cette date ne seraient pas en possession de leur carte d'électrice ou d'électeur peuvent la réclamer au Contrôle des habitants personnellement ou par écrit, jusqu'au 14 novembre à 18 h.

Constitution des bureaux de vote et de dépouillement

Saint-Imier – Président: Lautenschlager Julien; vice-présidente: Labouret Maude; membres: Jecker Moïra, Kipfer Manuela, Kneuss Ophelia, Knuchel Nathalie,

Kocher Céline, Kottelat Maryline, Kryeziu Blerina, Lachat Karim, Lambert Dylan, Lemos Daniel, Leuenberger Marc.

Le Cerneux-Veusil – Président: Sauser Frédéric; membres: Oppliger Dominique, Oppliger Esther.

Les Pontins – Présidente: Perrenoud Corinne; membres: Da Fonseca Laura, Evard Nicole.

| cm



Une tulipe pour la vie

Saint-Imier parmi 402 communes solidaires

En Suisse, le cancer du sein est la première cause de mortalité féminine entre 40 et 50 ans. Une femme sur huit en est victime. C'est pour afficher un signal fort de soutien que 402 communes viennent de planter des centaines de milliers de bulbes de tulipes.

Lancée par L'AiMant Rose, association basée au Mont-Pèlerin (VD) et qui a pour objectif de promouvoir et d'encourager la prévention du cancer du sein et son dépistage précoce, la campagne *1 tulipe pour la vie* connaît un magnifique élan. A tel point qu'elle a provoqué une rupture de stock chez les fournisseurs habituels de bulbes.

Pour les communes qui participent à l'opération, il s'est agi en octobre, mois international consacré à la sensibilisation au cancer du sein, de planter des tulipes dans un endroit à forte visibilité. A Saint-Imier, c'est l'espace situé devant l'administration communale, à la rue du Temple, qui a été choisi.

Le paysagiste mandaté pour la circonstance a ainsi mis en terre 392 bulbes en respectant strictement la proportion d'une tulipe rose pour sept tulipes blanches. Leur éclosion est prévue en mai prochain. Un panneau explique la démarche.

«Les habitants seront interpellés par cette floraison originale», souligne l'association L'AiMant Rose. «Cette participation massive des communes permet de lever peu à peu les tabous encore présents autour de cette maladie.» | cm



Un bulbe de tulipe rose et 7 bulbes de tulipes blanches ont été plantés soigneusement par le paysagiste à fin octobre

LA ROSERAIE

Premier défilé de mode devant un public conquis



Défilé de mode

Depuis plus d'une année nous avons des difficultés à trouver des vêtements adaptés à notre population. C'est tout naturellement qu'une boutique spécialisée dans les vêtements, accessoires et sous-vêtements des personnes du 3^e et 4^e âge s'est approchée de nous afin de venir proposer ses collections à nos résidents et créer un esprit boutique dans nos locaux. Ce qui était une première pour nous l'était aussi pour organiser ce défilé de mode.

Huit résidentes se sont annoncées pour être les mannequins d'un jour. Que d'aisance et d'élégance elles ont démontrées pour cet exercice. Il faut dire qu'elles étaient bien accompagnées par le personnel masculin du service d'animation et qu'elles étaient coiffées et maquillées par les soins de Rita, notre coiffeuse.

Elles ont été fortement applaudies par le nombreux public présent dont une bonne partie était composée des membres de leur famille.

Cette journée a répondu aux besoins de nos résidents et de leurs proches qui nous ont félicités de cette initiative et que dire de la valorisation générale de cette manifestation? C'est à refaire. | la roseraie



PARTI SOCIALISTE DU HAUT VALLON

Enthousiasme et détermination

Lors de sa dernière assemblée générale, le Parti socialiste du haut vallon s'est doté d'une nouvelle équipe emmenée par Aline Ruchonnet, qui reprend la présidence de la section.

Cette équipe, composée de Diamantino Rodrigue, vice-président, (Saint-Imier), Monique Kobel, secrétaire des procès-verbaux (Cortébert), Bettina Zurcher, secrétaire correspondance (Saint-Imier), Michel Ruchonnet, relations avec la fraction du conseil de ville, Gérald Bassard, relations avec la presse, Loïc Springenfeld, réseaux sociaux et site web (Saint-Imier), Mélanie Lambert, Regina Stoecklin, Marie-Ange Weber, toutes et tous de Saint-Imier, Silvina Rodrigues (Sonvi-

lier), Claude-Eric Leuenberger (Villeret), Francis Daetwyler et Alain Meyrat, (Saint-Imier), réunissent l'expérience et le dynamisme.

Le parti socialiste du haut vallon, grâce à cette équipe motivée et représentative, s'attaquera avec enthousiasme aux défis à venir: fusion des communes, politique de la formation, de l'environnement, solidarité avec les laissés-pour-compte. C'est aussi le moment de remercier le comité de missionnaire pour son activité.

L'assemblée a aussi abordé l'actualité politique immédiate. Elle se réjouit de la remarquable performance de la gauche lors des élections nationales, et notamment des élections au Conseil des Etats dans le canton de Berne.

Le Parti socialiste du haut vallon soutient unanimement la candidature de son camarade Hans Stöckli et de Regula Rytz. Hans Stöckli accèdera à la présidence du Conseil des Etats. Bienne, le Seeland et le Jura bernois seront dignement représentés par cet homme d'expérience. | pshv

JEUDRELIVE DU CCL

Ten Magic Strings

Les invariants des jeudreLIVE du CCL sont au nombre de trois: le jour des concerts est le jeudi, l'entrée est à 10 balles et le bar est ouvert! Pour le prochain rendez-vous, c'est en avant-première que nous vous proposons de découvrir le répertoire jazz inédit de Ten Magic Strings. En effet, la formation chaux-de-fonnière a planifié la tournée liée à la

sortie de son premier disque, début décembre. Ils nous font l'amitié de proposer une date imérienne en guise d'avant-goût et nous leur disons merci! Ce nouveau projet réunit le violon de Vanessa Loerkens et les guitares de Julien Revilloud. Leur challenge? Décortiquer l'essence des standards de jazz et en reprendre les composantes essentielles, en comprendre

les ingrédients caractéristiques et particuliers pour composer un répertoire de *nouveaux standards de jazz*. L'ambiance est résolument retro 50's: une réussite! | mb

Vanessa Loerkens (violin)
Julien Revilloud (guitares)
CCL, Marché 6, Saint-Imier
Jeudi 14 novembre à 20 h
Réservations: 032 941 44 30

RENAN

Le vide-dressing, c'est ce dimanche...

Plus d'une vingtaine de vendeuses vous attendent à la halle de gymnastique de Renan de 9 h à 14 h.

Vous y trouverez un grand choix de vêtements de saison, de chaussures et d'accessoires de tailles et de styles différents, le tout dans une ambiance conviviale.

Certaines vendeuses vous feront découvrir leur passion et vendront leurs propres produits artisanaux.

Par ailleurs, la Municipalité de Renan profitera de l'occasion pour vendre, à petit prix, de la vaisselle dont elle n'a plus l'usage.

Besoin d'un pantalon de ski pour votre enfant, de bottes d'hiver ou, dans un autre registre, d'une saucière, venez faire un tour à Renan dimanche 10 novembre.

Nous nous réjouissons de votre visite.

| dt

Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

PAROISSES RÉFORMÉES ET CATHOLIQUE DE L'ERGUËL

Fabrication d'un savon d'Alep au Jardin botanique

Inspirations, volet culturel des paroisses réformées et catholique, vous propose la dernière animation de l'année autour des jardins.

Nous participerons à un atelier qui fleurera l'ailleurs sous la conduite d'Hadi Al Jundi, chimiste syrien. La guerre en Syrie impose des conditions extrêmement difficiles à la fabrication et à l'exportation du produit de soin ancestral aux effets bienfaisants. Le savon d'Alep est-il devenu un symbole de résistance et de liberté? Nous aurons l'occasion de questionner et de se questionner.

Gratuit, 15 personnes maximum, adultes et enfants accompagnés dès 10 ans. Inscription possible jusqu'au 14 novembre. Rendez-vous dimanche 17 novembre à 13 h, à la place de la gare de Saint-Imier, pour organiser le co-voiturage jusqu'à Neuchâtel.

Anne Baume, 079 444 40 19, annebaume@hotmail.com

Conseil de ville de Saint-Imier

Séance ordinaire du jeudi 24 octobre 2019 tenue dès 19h30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville

Présidence : Gaëtan Aellen, président
Secrétaire : Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Gaëtan Aellen, président: « Mesdames, Messieurs, il est 19h30. J'ai le plaisir d'ouvrir ce soir la cinquième et avant-dernière séance du Conseil de ville de l'année 2019 et vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Tout d'abord, permettez-moi d'adresser mes salutations à Monsieur le maire, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères de ville, Messieurs les conseillers de ville, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, ainsi qu'aux représentants de la presse. Je souhaite finalement une cordiale bienvenue à Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui participera à notre conseil jusqu'au point 5 de l'ordre du jour pour répondre à nos questions en lien avec le budget 2020. »

Gaëtan Aellen, président: « Je constate qu'il manque un scrutateur au bureau du Conseil de ville et demande à la fraction Alternative régionale et communale de bien vouloir proposer un remplaçant. »

Patrick Doman, ARC: « La fraction Alternative régionale et communale propose Danika Perret, ARC. »

... Danika Perret, ARC, rejoint le bureau du Conseil de ville...

Gaëtan Aellen, président: « Vous avez reçu l'ordre du jour. Est-ce que des modifications sont demandées ? »

Gaëtan Aellen, président: « Cela ne semble pas être le cas. »

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2019
3. Communications du président et du maire
4. Plan financier 2021-2024 : information
5. Examen du projet de budget 2020 : approbation éventuelle
6. Nomination de 6 membres au sein de la commission temporaire « Pour une politique communale orientée développement durable »
7. Motions et interpellations
8. Petites questions
9. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents: Cédric Spielhofer (PLR), Denis Gerber (PLR), Jean-Paul Gerber (PLR), Vincent Brahier (PLR), Mathias Nikles (PLR), Yann Doutaz (PLR), Samuel da Silva (PLR), Gisèle Tharin (PLR), Gaëtan Aellen (PLR), Daniel Müller (PLR), Joëlle Häller (PLR), Patrick Doman (ARC), Michel Meyer (ARC), Swann Thommen (ARC), Claude Voisin (ARC), Morgane Bussian (ARC), Danika Perret (ARC), Philippe Garraux (ARC), Michèle Comte (ARC), Roger Comte (ARC), Elisabeth Beck (PS), Nathalie Fiechter (PS), Michel Ruchonnet (PS), Marie Ruchonnet (PS), Gerolamo Pepe (PS) et Loïc Springenfeld (PS).

Sont excusés: Christian Tharin (PLR), Josepha Chiesa (ARC), Florine Pessotto-Bueche (ARC), Raphaël Perotto (ARC) et Vital Carnal (PS).

Conseil municipal: Patrick Tanner (maire), Marcel Gilomen (vice-maire), Jean Luc Berberat, Paula Tanner, Corentin Jeanret, Josika Iles, Olivier Zimmermann et Beat Grossenbacher (chancelier municipal).

Excusé: –

Presse: Lucas Rodriguez (Le Quotidien Jurassien) et Blaise Droz (Le Journal du Jura).

Public: –

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications du président et du maire

Gaëtan Aellen, président: « Le vendredi 13 septembre dernier, j'ai eu le plaisir de participer à la soirée officielle à l'occasion du centenaire du FC Saint-Imier. Le samedi 21 septembre j'ai représenté le Conseil de ville à l'occasion du centenaire de Pro Ticino section de Saint-Imier. Ce même samedi, notre scrutatrice, Josepha Chiesa, ARC, a participé à l'inauguration de l'immeuble de la Fondation Plein Soleil. Le samedi 28 septembre, plusieurs membres de notre bureau ont participé à la rencontre des bureaux des législatifs du Jura et du Jura Bernois. Cette année nous avons eu le plaisir de visiter la Maison de l'enfance, la station de pompage des Rôsis, ainsi que le système de chauffage à distance de la commune de Valbirse. Je tiens à remercier cette commune pour l'accueil chaleureux et l'excellente organisation de cette journée. Je vous remercie de votre attention. A présent, je passe la parole à M. le maire pour ses communications. »

Patrick Tanner, maire: « Le Conseil municipal a pris connaissance du communiqué de presse du groupe PLR concernant les incivilités commises à Saint-Imier et du fait qu'il attend des solutions de la part de l'Exécutif. Cette communication a provoqué d'intenses discussions au sein du collège en provoquant également certaines tensions inutiles et malheureusement contreproductives. Je souhaite ainsi, une fois n'est pas coutume, me permettre de réagir en tant que maire et apporter quelques précisions à titre personnel dans mes communications. Je regrette qu'une fois encore, après l'interven-

tion suspicieuse des amendes d'ordre, que le PLR utilise à nouveau un ton et des propos âpres à l'encontre de l'Exécutif mais indirectement aussi, à l'encontre du personnel communal. Je le reconnais humblement, les diverses incivilités constituent un réel problème pour notre commune, comme c'est d'ailleurs également le cas dans la plupart des collectivités publiques. Ce phénomène est sociétal et générationnel. Comme le dit très justement le communiqué du PLR, ces incivilités coûtent cher à la commune et ne donnent vraiment pas une bonne image de notre cité « Terre d'Energies ». Cependant, si vous me permettez, ce type de communiqué ne fait que contribuer à alimenter cette image négative sans proposer de réelles solutions concrètes à la problématique. Saint-Imier et sa population passent dans toute la région pour une cité sale et un territoire d'incivilité. Ces articles ternissent indéniablement la bonne réputation de notre commune et donnent une image faussée et déplacée de la situation. La photo du jardin public à la rue du Vallon, que votre parti a remis à la presse pour illustrer le communiqué, montre une quantité importante de déchets sous la rampe de skateboard, ce qui illustre fort bien cette problématique. Que penser toutefois de votre démarche, alors que l'ordre donné aux employés des travaux publics de ne pas ramasser les détritux à cet endroit en particulier émane précisément d'un représentant de votre parti ? Est-ce là vos méthodes pour alimenter le débat public sur l'insécurité ? N'est-ce pas un moyen de faire ainsi passer les autorités et les services municipaux pour des incompetents face à la gestion de cette situation fabriquée de toutes pièces ? Je dois vous avouer ne pas comprendre une telle démarche. Je suis persuadé que l'amoncellement de déchets tend à attirer d'autres déchets et n'incite guère à respecter un lieu, une place, un bâtiment laissé volontairement à l'abandon. Je ne peux personnellement pas cautionner une telle vision, même si je reconnais naturellement que le nettoyage de ces lieux constitue une tâche très ingrate et dévalorisante pour nos collaborateurs qui s'affairent quotidiennement à maintenir notre petite ville la plus propre possible. Ne pas ramasser les déchets et faire passer pour malpropres les milliers de citoyennes et citoyens honnêtes et consciencieux qui jettent correctement leurs déchets, se comportent respectueusement et paient leurs impôts, leur taxe déchets et leurs sacs poubelle est aussi une forme d'incivilité à l'égard de ces personnes et ne fait qu'animer la désapprobation et l'excitation sur les réseaux sociaux. Comme je l'ai déclaré au Quotidien jurassien qui a fait preuve de professionnalisme en sollicitant la réaction des autorités suite au communiqué de presse, il est faux et même blessant de prétendre que l'Exécutif mène, je cite, « une politique de l'autruche ». Vous comprendrez, j'en suis persuadé, qu'il m'est ainsi difficile d'encaisser ces reproches d'inaction à l'égard du Conseil municipal sans que je manifeste ma désapprobation et ma déception. Depuis la dernière intervention du PLR sur ce dossier en juin 2017, permettez-moi rapidement de rappeler quelques mesures prises depuis lors. Cette liste n'est cependant de loin pas exhaustive et représentative du travail réalisé par les différents départements municipaux sur cette problématique.

- En octobre 2017, l'Exécutif communal s'est engagé, par l'intermédiaire du Département urbanisme et mobilité, à poursuivre l'étude d'une éventuelle mise en place de dispositifs de vidéosurveillance dans les lieux publics et à vous soumettre un rapport. Selon le chef du département M. Gilomen, ce dossier sera soumis à votre examen lors du Conseil de ville de décembre prochain
- Depuis le printemps 2018, un nouveau contrat a été conclu avec l'entreprise Securitas qui prévoit des rondes nocturnes 7 jours sur 7 durant toute l'année. Durant les beaux jours, soit du 1^{er} avril au 31 octobre, cette présence est renforcée les week-ends ainsi que les nuits précédant les jours fériés
- Le 1^{er} mai 2018, un second agent de police administrative a été engagé à 100 %
- En février 2019, l'Espace Jeunesse d'Erguël a été relocalisé au centre de Saint-Imier à la rue du Marché 1 afin d'être plus proche des jeunes
- Depuis la rentrée scolaire au mois d'août dernier, un poste de travailleuse sociale en milieu scolaire est en place, tant à l'école primaire qu'à l'école secondaire

En outre, plusieurs séances ponctuelles et spécifiques ont réuni de nombreux acteurs des milieux concernés sur la thématique des incivilités ces dernières années. Ainsi, et pour conclure, je me permets d'appeler de mes vœux que l'on cesse de donner une image qui est peut-être celle de notre société, mais en tout cas pas celle propre à Saint-Imier. Le vivre ensemble est l'affaire de tous. Il exige dans notre monde actuel des efforts constants et multiples, que des déclarations à l'emporte-pièce ne peuvent cerner. J'espère ainsi que nous pourrions compter sur le PLR comme une force de proposition qui nous permettra à tous, politiciens et citoyens, en dehors de toutes velléités partisans, de trouver ensemble des solutions pour endiguer les incivilités et œuvrer en faveur d'un Saint-Imier dynamique et positif, sans se voiler la face, mais sans ternir inutilement l'image de notre cité. »

4. Plan financier 2021-2024: information

Rapport du Conseil municipal (Points 4 et 5):

La documentation remise à l'ensemble des conseillers de ville comprend 16 parties dont le projet de budget 2020. Ce dernier est établi par l'administrateur des finances en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la Loi sur les communes.

L'adoption par le peuple suisse de la Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), le 19 mai 2019, ainsi que le projet de révision de la loi sur les impôts du canton de Berne ont occupé une bonne partie des discussions au sein de la Commission des finances et du Conseil municipal.

En effet, à l'instar des autres cantons et après un premier échec en votation populaire le 25 novembre 2018, la révision de la Loi bernoise sur les impôts est imposée dans le cadre de la mise en œuvre de la RFFA. Mis en consultation le 4 avril 2019, le nouveau projet du canton a sus-

cité de nombreuses réactions de la part des villes et des communes. Ainsi, le 29 août dernier, le Conseil-exécutif a présenté une mouture de la loi fiscale qui prend mieux en compte les avis formulés par les communes lors de la consultation. La révision 2021 de la Loi sur les impôts sera examinée en première lecture par le Grand Conseil lors de sa session de novembre prochain, la deuxième lecture étant prévue en mars 2020.

Le Gouvernement bernois entend exploiter au maximum les outils prévus par la RFFA (patent box et augmentation de la déduction pour recherche et développement), mais il renonce finalement à adapter le barème de l'impôt sur les bénéfices. En lieu et place, il propose au Grand Conseil des réductions de la quotité de l'impôt cantonal pour les particuliers et les entreprises, tout en instaurant la possibilité d'appliquer aux personnes physiques et aux personnes morales des quotités d'impôt différenciées (+/- 20 %) au niveau cantonal et au niveau communal.

Notre commune s'est opposée fermement durant la phase de consultation à cette dernière modification, malheureusement sans succès jusqu'à ce jour. En effet, selon le Conseil municipal, l'introduction d'une quotité différenciée ne ferait qu'augmenter la compétition fiscale entre les communes du canton, ce qui serait totalement contreproductif. Une telle mesure irait par ailleurs à l'encontre d'une volonté d'harmonisation de l'impôt sur les personnes morales au niveau cantonal et surtout national (taux minimal par exemple).

Le nouveau projet de Loi sur les impôts du canton de Berne prévoit un coût net pour les communes de 9,2 millions de francs dès 2022, après la déduction de la hausse de la part cantonale à l'impôt fédéral direct (IFD) de 22,2 millions de francs qui sera reversée aux communes, soit un tiers du montant total que le canton percevra de la Confédération à partir de l'année 2020. Pour rappel, la première version de la loi prévoyait un coût net de 24,5 millions de francs à charge des communes après déduction de la part à l'IFD. En outre, la probabilité d'une baisse du barème de l'impôt sur les bénéfices dans les années à venir était élevée dans la version en consultation.

En cas d'acceptation par le Grand Conseil en mars 2020, il est prévu que la loi révisée entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020. Les débats au sein du Législatif cantonal étant à venir, les incertitudes sont nombreuses à ce jour. Cette situation rend dès lors la planification financière pour l'année 2020 pour le moins difficile. D'autant plus que la décision finale ne tombera que bien après l'acceptation du budget 2020 par votre autorité.

Les mesures mettant en œuvre la RFFA devraient ainsi entrer en vigueur en 2020, en même temps que les nouvelles dispositions du droit fédéral, dont certaines sont impératives. Pour ce qui est des effets de ces nouveaux outils, ils ne se feront cependant concrètement sentir que dans les comptes communaux 2021, au moment de traiter les taxations définitives pour l'année 2020.

La Commission des finances et le Conseil municipal ont par conséquent décidé de baser les impôts des personnes physiques sur les derniers chiffres connus à ce jour (7 859 100 francs), en légère hausse par rapport aux comptes 2018. Concernant les

personnes morales, les rentrées 2020 ont été estimées à la hausse par rapport aux projections actuelles pour l'année 2019, laquelle subira d'importantes corrections à la baisse de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

En outre, pour la première fois en 2020, une quote-part de l'impôt fédéral direct complètera les recettes fiscales. Ce montant a été budgétisé à hauteur de 450 000 francs. Mais en fonction de l'issue des débats au Grand Conseil, il pourrait être supérieur de l'ordre de 200 000 francs. En effet, il a été demandé que la répartition des 22,2 millions de francs reversés aux communes tiennent compte de la part de l'impôt sur le bénéfice et sur le capital de chaque commune dans ses rentrées fiscales totales. Avec une part d'impôt des personnes morales de 44,15 %, Saint-Imier figure au deuxième rang cantonal après Ittigen (45 %). Suite à l'intervention des communes, la proposition du Conseil exécutif est de pondérer la répartition à hauteur de 25 % seulement. C'est mieux que le projet présenté en procédure de consultation, qui ne prévoyait aucune pondération, mais en deçà de nos attentes.

Finalement, les effets de l'évaluation générale des valeurs officielles des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques, prévus dès 2020, n'ont pas été pris en compte dans le plan financier. Cela est dû à la récente décision du Tribunal fédéral qui, suite aux recours de plusieurs communes, a admis que la disposition du droit cantonal contrevient au principe de séparation des pouvoirs. Il a donc annulé l'article en question, sans toutefois se prononcer sur la valeur médiane cible qui y était fixée (70 % de la valeur vénale). Au moment où nous écrivons ces lignes, la Direction des finances du canton de Berne indiquait que l'évaluation générale devrait avoir lieu comme prévu à partir du 1^{er} janvier 2020 et « qu'elle fera connaître prochainement ses prévisions pour l'année 2020, afin que les communes puissent planifier leur budget 2020 avec un peu plus de sécurité ».

A la lecture du plan financier, on constate que le compte de résultat ne retrouve pas l'équilibre à moyen terme. Il affiche en effet des déficits prévisionnels atteignant plus de 1,5 million de francs en 2021 et plus de 2 millions de francs à partir de 2022. Cette situation est principalement due aux effets déployés par l'introduction de la réforme fiscale dans le canton de Berne et au niveau élevé des investissements planifiés. Il faut toutefois garder à l'esprit que les résultats à moyen terme présentés ici ont été obtenus avec des réductions conséquentes supposées de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Or, une planification à ce jour est très difficile compte tenu des importants changements du contexte législatif et de la méconnaissance des conséquences de l'utilisation des outils RFFA. Une vision plus claire à moyen terme devrait pouvoir à nouveau être établie à partir de l'élaboration du budget 2022.

La fortune nette de la commune (plus de 12 millions au 31 décembre 2018) est renforcée par un fonds qui nous permettra d'aborder cette période d'instabilité de manière sereine. Nous pourrions ainsi mettre en œuvre, sans précipitation, d'éventuelles mesures correctives réfléchies, tant au niveau des prestations offertes que des investissements à réaliser.

Le Conseil municipal et la Commission des finances continuent naturellement de suivre avec l’attention nécessaire l’évolution des liquidités et par conséquent l’endettement de la Municipalité. En effet, un fort besoin en investissements se fait toujours ressentir au niveau de l’entretien du patrimoine communal à tous les niveaux, avec pour conséquence inéluctable une augmentation de la dette. Afin de contenir la situation, le Conseil municipal, dans sa séance du 5 décembre 2017, avait décidé de fixer à chaque département des enveloppes pour les investissements d’entretien et de renouvellement dits « courants ». Cette mesure a permis de contenir les investissements courants, bien que les dépenses d’investissement pour les projets de développement de la commune s’élèvent encore à 4,3 millions de francs.

Compte tenu du contexte pour le moins incertain qui attend notre collectivité, les choix effectués dans le cadre du projet de budget 2020 ont été relativement restrictifs. La position de la Commission des finances et du Conseil municipal figure de manière détaillée dans le rapport préliminaire annexé.

Le Conseil municipal et la Commission des finances tiennent cependant à relever que plusieurs améliorations des prestations offertes ont pu être intégrées dans le budget 2020 :

- création d’un poste à 50 % dans le Département de l’action sociale pour la gestion des bons de garde
- augmentation des dépenses informatiques pour la mise à niveau du parc informatique
- importantes dépenses d’entretien aux halles de gymnastique et lancement d’une étude d’assainissement pour le bâtiment de l’école secondaire
- doublement des frais d’entretien des ascenseurs de la gare CFF
- adaptation des contrats de prestations LEAC (Bibliothèque, Musée, Centre de culture et de loisirs) selon décision du Conseil de ville du 9 mai 2019
- montant de 60 000 francs pour l’accueil d’une étape du Tour de Romandie dont l’arrivée est fixée à Saint-Imier le jeudi 30 avril 2020
- passage au 1^{er} août 2020 au système des bons de garde et décision de ne pas contingerter leur émission

Compte tenu de ces différents éléments et sur préavis unanime de la Commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville l’approbation du budget 2020 qui prévoit un déficit de 763 635 francs pour le compte général ainsi qu’un déficit de 1 282 305 francs pour le compte global qui tient compte des résultats provenant des financements spéciaux qui doivent être équilibrés.

Ce budget et son déficit sont fondés sur :

- une quotité d’impôt inchangée de 1,75
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰
- une taxe des chiens de 70 francs pour le village et 40 francs pour la montagne
- eau potable : 1 fr. 80/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1^{er} janvier 2015 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014

- eaux usées : 2 fr. 25/m³ (hors TVA) + taxes de base (par paliers) adoptées par le Conseil de Ville dans sa séance du 22 octobre 2015 selon règlement du 16 mars 2006
- une taxe d’enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de 6 % de l’impôt cantonal (min. 10 francs / max. 450 francs)

Ouverture de la discussion :

Gaëtan Aellen, président : « Est-ce que quelqu’un souhaite s’exprimer sur ce point ? »

Gaëtan Aellen, président : « Cela ne semble pas être le cas, nous allons passer au point suivant de l’ordre du jour. »

5. Examen du projet de budget 2020 : approbation éventuelle

Gaëtan Aellen, président : « Pour le traitement de ce point, je vous propose de procéder de la façon suivante : dans un premier temps, je passerai en revue les 16 chapitres de la table des matières du rapport, chapitre par chapitre. En cas de question, vous pourrez intervenir au chapitre concerné en indiquant la page afin de faciliter le suivi de la question. Le chapitre 6 sera toutefois développé de manière détaillée fonction par fonction. Ensuite j’ouvrirai la discussion générale puis nous passerons au vote. Quelqu’un s’oppose-t-il à cette manière de procéder ? »

Gaëtan Aellen, président : « Cela ne semble pas être le cas, nous allons commencer. »

Nathalie Fiechter, PS : « J’ai une question de compréhension. A la page 6, indiquée en chiffre romain (VI), Chômage : tâche 5590. Nous voyons que le financement des salaires IP a été abandonné. Ceci est bien dommage, mais je suppose que l’on ne peut rien changer, vu que c’est le canton qui l’impose. Ce qui n’est pas très clair, c’est qu’il est écrit : « Seuls demeurent des coûts d’encadrement pour la préparation à l’insertion professionnelle des PIP ». Lorsqu’on regarde le compte, nous voyons qu’il y a tout de même une somme au budget pour l’insertion des IP. »

Mario Castiglioni, administrateur des finances : « A la page 52, on parle effectivement de l’encadrement qui est fait par Dario Caminotto, coordinateur en insertion professionnelle (Programme d’insertion du vallon de Saint-Imier). Le fait d’avoir dans l’intitulé du compte 5590.3637.01 le mot IP est effectivement en trop dans cette première partie que vous relevez. »

Nathalie Fiechter, PS : « Donc, il n’y a plus d’encadrement du tout d’IP ? Donc, il n’y a plus les salaires ? »

Mario Castiglioni, administrateur des finances : « Il n’y a plus d’encadrement d’IP, je ne fais plus de salaire effectivement. »

Nathalie Fiechter, PS : « Donc, ils ont disparu ? »

Mario Castiglioni, administrateur des finances : « Oui, il n’y a plus de salaires IP depuis novembre 2018. »

Nathalie Fiechter, PS : « La prise en charge des IP ne se fait plus non plus ? »

Mario Castiglioni, administrateur des finances : « J’imagine que non. »

Patrick Tanner, maire : « La fin de la prise en charge des IP est une décision cantonale, de la SAP.

Il a été renoncé au financement des salaires pour les personnes en insertion. Donc, nous n’avons plus que la préparation de personnes en insertion professionnelle. Il s’agit ici d’une décision cantonale de coupe dans le budget. »

Nathalie Fiechter, PS : « Mais ce qu’il y avait avant dans le budget, lorsqu’il y avait encore les salaires, pour l’encadrement des IP, ce n’était que le salaire de Dario Caminotto, coordinateur en insertion professionnelle (Programme d’insertion du Vallon de Saint-Imier), ou il y avait vraiment du travail social IP derrière ? »

Mario Castiglioni, administrateur des finances : « Si je prends la page 52, il y a toujours dans encadrement IP, et CEE PIP, le salaire de Dario Caminotto, coordinateur en insertion professionnelle (Programme d’insertion du vallon de Saint-Imier). Et puis, lorsqu’on payait des salaires, c’était dans l’autre compte POIAS, Salaire IP, qui est vide. La ligne du compte 5590.3637.02 est bien vide. »

Nathalie Fiechter, PS : « Mais avant vous avez dit qu’il n’y avait plus d’IP, de prise en charge d’IP. Donc à l’époque où ils gagnaient leurs salaires, Dario Caminotto, coordinateur en insertion professionnelle (Programme d’insertion du vallon de Saint-Imier), s’en occupait. Cela veut dire que maintenant, il ne s’en occupe plus du tout ? »

Mario Castiglioni, administrateur des finances : « Non, parce qu’il n’a plus que des PIP. »

Nathalie Fiechter, PS : « Il ne s’en occupe plus, mais ces IP ils existent tout de même toujours. »

Mario Castiglioni, administrateur des finances : « Ils existent peut-être, mais officiellement, nous, nous ne devons plus nous en occuper. »

Nathalie Fiechter, PS : « Nous avons abandonné une partie de la population qui avait de bonnes compétences pour une réinsertion professionnelle. C’est un peu bizarre. Mais ceci n’est pas notre faute si je comprends bien ? »

Mario Castiglioni, administrateur des finances : « Ce n’est pas de notre faute, effectivement. »

Nathalie Fiechter, PS : « Merci. »

Danika Perret, ARC : « La fraction ARC a à cœur de prendre le temps d’un petit commentaire au sujet de l’association MIA, pour laquelle l’augmentation du budget, certes substantielle, a été refusée respectivement par la Commission des finances et le Conseil municipal. Sans remettre du tout en cause le vote démocratique qui a eu lieu au sein de ces deux instances dont les décisions sont ô combien respectées par notre fraction, nous aimerions cependant, à cette occasion, revenir sur l’importance qu’a, à nos yeux, l’association Maisons d’Ici et d’Ailleurs dans notre Cité, et plus globalement son rôle absolument primordial d’intégration. La magnifique idéologie de MIA, l’élan fort porté par de nombreux et fidèles bénévoles et quelques salariés depuis plusieurs années, les actions menées depuis sa création, les liens forts et pleins de sens entretenus avec diverses institutions locales de manière pérenne et régulière, et les résultats avérés sur le plan local et général sont autant de preuves que MIA a rapidement fait sa place à Saint-Imier, et que l’association répond de manière enthousiaste et positive à l’équation multiculturelle actuelle, pas toujours abordée par un angle aussi joyeux selon l’éclairage choisi. Nous sommes amenés à vivre ensemble

dans notre société. Hommes, femmes, jeunes et moins jeunes, de toutes origines, statuts socio-économiques, quelles que soient nos convictions ou croyances. Il est avéré que la manière la plus constructive de travailler sur le vivre ensemble est de favoriser l’interconnaissance, le partage d’expériences, la communication. MIA s’engage depuis sa création à relever avec passion de grands défis liés à ces problématiques pas toujours faciles. Il nous tient vraiment à cœur de faire un petit bilan, à l’heure où la complexité des ficelles économiques communales ne permet apparemment pas de répondre favorablement aux demandes financières accrues de l’association, pourtant justifiées par un contexte cantonal sans appel en ce qui concerne les perspectives et nécessités de professionnalisation des travailleurs dans ce type de domaines. Il est important pour notre fraction de remercier MIA et toutes les belles personnes qui gravitent à l’intérieur et autour de ce lieu pour le fabuleux travail accompli sur le fond et sur la forme à Saint-Imier ces dernières années. Nous espérons qu’à l’instar du statu quo budgétaire décidé aujourd’hui, notre commune saura être ouverte à des demandes ponctuelles de financements extraordinaires émanant de cette association absolument indispensable à Saint-Imier, et dont nous sommes concrètement et éthiquement extrêmement fiers. Parce que s’il est des priorités à définir dans l’investissement humain et financier d’une commune, c’est exactement par ce type de projets que notre fraction ARC est convaincue. »

Nathalie Fiechter, PS : « Tousjours au chapitre 5, c’est un peu la suite de ma question d’avant, étant donné que le salaire du coordinateur risquait d’être mis en danger, est-ce que vous avez des informations plus précises ? »

Patrick Tanner, maire : « Avec l’administrateur des finances nous étions face à une difficulté de planification. C’est la première année que cette réforme du programme d’occupation et d’insertion s’applique. Les chiffres qui semblent se dégarer des comptes, des projections du bouclage 2019, laissent entendre que la tâche devrait s’équilibrer. »

Nathalie Fiechter, PS : « Merci. Est-ce que l’on peut imaginer, s’il y a vraiment des problèmes de financement, que la commune finance elle-même le poste, sans l’apport du canton ? »

Patrick Tanner, maire : « A ce sujet, je dois tout de même rappeler que le Service de l’action sociale, sous la précédente législature, avait proposé un projet pilote pour la réinsertion professionnelle, qui avait été présenté au conseiller d’Etat Schnegg à Berne. Nous étions allés, une délégation dont je faisais partie, et la proposition qui a été faite, même à charge de la Municipalité, n’a pas été admise par le canton de Berne. Par contre, s’il y avait une volonté politique de maintenir, même si l’équilibre financier devait ne pas se confirmer, c’est alors un débat politique qu’il appartiendrait à la commission sociale de traiter, et ensuite probablement à votre conseil pour décision. »

Nathalie Fiechter, PS : « Merci. »

Elisabeth Beck, PS : « Dans la synthèse du rapport préliminaire au budget 2020, deux sujets sont considérés comme particulièrement préoccupants. Tout d’abord, l’imposition sur le bénéfice des personnes morales donc des entreprises pour laquelle il est difficile de faire une planification financière à moyen terme car la loi ber-

noise sur les impôts 2021 est en cours d’élaboration et entrera en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2020. Dans le rapport, il est signalé à plusieurs reprises que les rentrées d’impôts sur les personnes morales sont comptées de façon pessimiste. Cette prudence s’impose mais péjore sans conteste le plan financier qui nous est présenté. D’autre part, les investissements sont comptés à 100 % alors qu’ils ne sont jamais tous employés car, comme signalé dans le document, les ressources notamment humaines à disposition de la Municipalité sont insuffisantes. Ceci influence forcément aussi négativement le plan financier. C’est pourquoi la fraction socialiste demande qu’un plan financier intermédiaire réactualisé soit présenté au Conseil de ville au moment où on y verra plus clair dans la fiscalité des entreprises au niveau cantonal et fédéral puisque tout est lié. Le deuxième problème soulevé dans le rapport concerne les liquidités et donc l’endettement de la Municipalité. Les besoins au niveau de l’entretien du patrimoine communal sont importants. La décision du Conseil municipal, en décembre 2017, de fixer une enveloppe financière à chaque service permet depuis lors de limiter l’augmentation de la dette. La fraction PS souhaite toutefois préciser que si l’enveloppe allouée à l’entretien des bâtiments est dépassée, cela résulte en partie de la non-utilisation partielle du budget alloué lors des deux précédentes législatures. Mais comme cela a été dit, il faudra attendre l’automne 2021 pour établir une vision plus claire de la situation financière de la commune. Actuellement, bien heureusement, sachant que la dette est inférieure à la fortune, il paraît malgré tout judicieux de faire des investissements utiles au développement de notre Cité, notamment en offrant de nouvelles prestations pour le bien vivre chez nous, ceci dans le but d’attirer de nouveaux habitants ou d’encourager ceux qui y vivent à y rester. Pour conclure, nous souhaitons relever la sagacité et la vigilance de Mario Castiglioni, administrateur des finances, dans ses projections financières. Un grand merci Mario pour ta disponibilité avec nos remerciements également aux employés de ton dicastère. La fraction PS approuve donc, au vu des incertitudes financières à moyen terme, le budget 2020 très prudent prévoyant un déficit de 763 635 francs pour le compte général, ainsi qu’un déficit de 1 282 305 francs pour le compte global, qui tient compte des résultats des financements spéciaux qui doivent être équilibrés. »

Roger Comte, ARC : « La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt du budget 2020 ainsi que du plan financier 2021 à 2024. Cette année, l’élaboration du budget a constitué un défi particulier. En effet, en date du 19 mai 2019, le peuple suisse a accepté la RFFA (Réforme fiscale et financement de l’AVS) qui contient différentes inconnues. Dans une première lecture en novembre 2019 et une deuxième en mars 2020 au Grand Conseil du canton Berne seront définies les conditions pour la révision 2021 de la loi sur les impôts qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020 pour les entreprises et la réforme pour les personnes physiques au 1^{er} janvier 2021. Dans ces circonstances, il est très difficile de tirer des conclusions quant aux conséquences finales pour les ressources imposables des entreprises de notre commune. La part des impôts des personnes morales à Saint-Imier s’élève à 44 %, un chiffre qui nous montre l’importance de la ressource imposable des entreprises. Si la conjoncture devait nettement ralentir, cela aggraverait encore la situation financière initiale. Dans

la RFFA est prévue l’augmentation de la part de l’impôt fédéral direct des cantons de 17 % à 21.2 % à compter de l’année fiscale 2021. Le produit de cette majoration de 4,2 % représentera une ressource supplémentaire de la Confédération à partir de l’année fiscale 2021 qui devra être répartie entre les cantons et les communes, en fonction de leur part dans le produit de l’impôt sur le bénéfice. La part de chaque commune dépendra de sa quote-part dans le montant total du produit de l’impôt sur le bénéfice des personnes morales. Dans le budget 2020 ce montant estimé s’élève à 450 000 francs, mais possible-ment jusqu’à 620 000 francs selon le message du canton du 29 août 2019. Dans ce contexte, on peut comprendre qu’en cette période de transition, il est très difficile d’établir un budget précis. Avec un déficit de 763 635 francs au compte général et de 1 282 305 francs au compte global et un autofinancement de 86 %, nous avons un budget assez prudent. La fraction ARC approuve à l’unanimité le budget 2020 et le plan financier 2021-2024. Nous verrons quels changements peuvent encore intervenir suite au processus politique au Grand Conseil du canton. Il faut espérer que les interventions des différentes municipalités auront encore l’un ou l’autre effet positif. Pour conclure, nous voulons adresser nos sincères remerciements à Mario Castiglioni, administrateur des finances, et à l’ensemble de ses équipes pour le travail conséquent et de grande qualité fourni à l’établissement de ce budget et de cette planification financière, exercice fort compliqué en ces périodes d’incertitudes et de changements. »

Gisèle Tharin, PLR : « La fraction libérale radicale a pris connaissance avec attention du rapport concernant le budget 2020 ainsi que du plan financier 2021-2024 remis par l’administrateur des finances en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Nous prenons acte que l’adoption par le peuple le 19 mai 2019 de la Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l’AVS (RFFA) provoque passablement d’inconnues pour l’élaboration du budget. Nous nous allions à la décision de la Commission des finances et du Conseil municipal de baser les impôts des personnes physiques sur les derniers chiffres connus, soit un montant de 7 859 100 francs. Pour la première fois en 2020, la quote-part de l’impôt fédéral direct complètera les recettes fiscales, ce montant n’étant pas encore connu il a été budgétisé à hauteur de 450 000 francs mais peut être supérieur étant donné qu’il a été demandé que la répartition de 22,2 millions de francs réservés aux communes tiennent compte de la part de l’impôt sur le bénéfice et sur le capital de chaque commune dans ses rentrées fiscales, soit 44.15 % pour Saint-Imier. Les valeurs officielles des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques, prévues dès 2020, n’ont pas été prises en compte dans le plan financier en raison de la récente décision du Tribunal fédéral qui a admis que la disposition du droit cantonal contrevient au principe de séparation des pouvoirs. Les prévisions 2020 seront connues prochainement. En outre nous prenons bonne note que le plan financier affiche des déficits prévisionnels atteignant plus de 1.5 millions de francs en 2021 et plus de 2 millions de francs à partir de 2021. Ceci étant dû aux effets déployés par l’introduction de la RFFA dans le canton de Berne ainsi que par le niveau élevé des investissements planifiés. Cependant, nous reconnaissons qu’une planification est à ce moment très difficile au vu de la méconnaissance des conséquences de l’utilisation des outils RFFA.

Nous nous réjouissons que la fortune nette de la commune qui se monte à plus de 12 millions de francs au 31 décembre 2018 puisse être renforcée par un fonds qui nous permettra de traverser cette période d'instabilité et d'incertitude et que des mesures correctives puissent être mises en œuvre sans précipitation et avec réflexion sur les prestations et les investissements à réaliser. Nous sommes conscients qu'un fort besoin en investissements se fait continuellement ressentir au niveau du patrimoine communal, ce qui provoque indéniablement une augmentation de la dette communale. Nous nous plaignons à savoir que malgré la situation délicate et incertaine pour les raisons susmentionnées des améliorations des prestations offertes ont tout de même pu être intégrées dans le budget 2020. La fraction libérale radicale a pris bonne connaissance des différents aspects générant ce résultat et accepte à l'unanimité le budget 2020 qui prévoit un déficit de 763 635 francs pour le compte général ainsi qu'un déficit de 1 282 305 francs pour le compte global qui tient compte des résultats provenant des financements spéciaux qui doivent être équilibrés. Le plan financier 2021-2024 est également accepté à l'unanimité. Notre fraction remercie l'administration des finances pour le travail rigoureux effectué et d'avoir pu établir ce budget dans la situation actuelle.»

Au vote, le budget 2020 présentant un déficit de 763 635 francs pour le compte général, ainsi qu'un déficit de 1 282 305 francs pour le compte global, en précisant que ce résultat se base sur:

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75
- une taxe immobilière inchangée de 1,2‰
- une taxe des chiens de 70 francs pour le village et de 40 francs pour la montagne
- eau potable: 1 fr. 80/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1^{er} janvier 2015 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de ville lors de sa séance du 23 octobre 2014
- eaux usées: 2 fr. 25/m³ (hors TVA) + taxes de base (par paliers) adoptées par le Conseil de ville dans séance du 22 octobre 2015 selon règlement du 16 mars 2006
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. 10 francs/ max. 450 francs)

est accepté à l'unanimité.

Gaëtan Aellen, président: «Avant de passer au point suivant, je vais libérer Mario Castiglioni, administrateur des finances, en le remerciant vivement pour son travail et sa disponibilité. Je lui souhaite une très bonne soirée.»

... Il est 20h04,
Mario Castiglioni,
administrateur des finances,
quitte la séance...

6. **Nomination de 6 membres au sein de la commission temporaire «Pour une politique communale orientée développement durable»**

Patrick Domon, ARC, propose Danika Perret, ARC, et Swann Thommen, ARC.

Michel Ruchonnet, PS, propose Mélanie Lambert et Gerolamo Pepe, PS.

Gisèle Tharin, PLR, propose Mathias Nikles, PLR, et Yves Rochat.

Patrick Tanner, maire: «Ce n'est pas une proposition, mais une information que je vais vous donner. La représentante de l'Exécutif sera Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement.»

Au vote, les candidats proposés sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

7. **Motions et interpellations**

Gaëtan Aellen, président, informe ne pas avoir reçu de motion. La parole est donnée au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations.

Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement: «Je vais amener une réponse à l'interpellation de Denis Gerber, PLR, intitulée: «Le prix du gaz est-il juste à Saint-Imier?» Vous vous rendez compte que malgré les questions courtes qui composent cette interpellation, le sujet du gaz étant complexe ma réponse va prendre un peu de temps. Pour commencer:

- Le calcul du prix du gaz:

Le calcul du prix du gaz est réalisé selon les principes élaborés par la branche (logiciel Nemo) et validés par l'Office fédéral de l'énergie. Comme pour l'électricité, il est basé sur une séparation des coûts du réseau de ceux de l'énergie. Pour ce qui est du prix de fourniture, notre fournisseur (Viteos) nous informe à la fin de chaque année du prix provisoire pour l'année suivante. Ce prix est composé de 3 éléments, à savoir la taxe CO₂ fixée par la Confédération, le prix de la molécule, et le prix du réseau amont qui va financer le gazoduc reliant La Chaux-de-Fonds à Saint-Imier. C'est sur cette base que le prix de vente du gaz est calculé. A la fin de l'année civile, un décompte est réalisé par notre fournisseur afin de déterminer le prix définitif du gaz. La problématique du prix du gaz a été abondamment expliquée et discutée lors de la présentation du nouveau règlement de fourniture du gaz et des documents qui lui sont subordonnés au Conseil de ville le 14 décembre 2017. A cette occasion votre assemblée avait validé à l'unanimité les nouveaux règlements qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Depuis 2018, l'objectif fixé par votre conseil est que la tâche GAZ fasse un bénéfice de 60 000 francs par an pour les comptes communaux. Vous rappeler que cette décision a été prise par le Conseil de ville lors de l'acceptation du budget 2018 et confirmée par celui de 2019. En plus de cette somme de 60 000 francs l'objectif comptable de la tâche reste d'être autofinancée. Cela signifie que tout bénéfice supplémentaire est versé dans un financement spécial qui sert de fond de lissage et que celui-ci est sollicité en premier en cas de déficit. Pour rappel, ce financement a été mis à contribution en 2017 lorsqu'un déficit a dû être couvert suite à la décision politique de ne pas augmenter les prix avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'alimentation. Une fois les calculs réalisés, les prix de vente du gaz sont présentés aux commissions de l'équipement et des finances pour préavis, puis soumis au Conseil municipal pour validation.

- Contrôle des prix:

Comme le marché du gaz n'est que partiellement libéralisé, il est vrai que les tarifs pratiqués sont sous la surveillance de Monsieur Prix. Des enquêtes sont régulièrement réalisées pour contrôler l'évolution des prix en Suisse et vous pouvez vous rendre sur le

site internet qui compare les prix entre plus de 100 distributeurs dont Saint-Imier. Monsieur Prix est intervenu en 2013 auprès des 6 exploitants régionaux de réseaux de haute pression suisses afin de modifier leur méthode de calcul. Un accord a été conclu fin 2014 entraînant une baisse des prix du réseau haute pression et de ce fait une baisse a été répercutée sur les prix de vente aux détails des distributeurs. En 2016 le taux de rémunération du capital investi dans les réseaux a été revu à la baisse et nos services ont appliqué le taux validé par la Confédération pour calculer les prix de notre réseau de distribution.

- Y a-t-il une baisse du prix du gaz après l'intervention de Prix en 2014?

Il convient déjà de vous dire qu'à ce jour, Monsieur Prix n'a jamais contacté la commune de Saint-Imier pour contester ses tarifs du gaz ou demander des explications. Peut-être est-ce parce que nos tarifs sont généralement au niveau, voire au-dessous de la moyenne nationale, malgré notre position géographique périphérique et de surcroît un prix du transport plus important. Cependant pour répondre à votre question, on peut remarquer une baisse sensible du prix du gaz à Saint-Imier entre 2012 et 2016 malgré une augmentation de la taxe CO₂. Et chaque évolution du prix du gaz à la baisse a été répercutée alors que cela n'a pas été forcément le cas quand celui-ci était à la hausse. Pour rappel en 2017 une ristourne de plus de 235 000 francs a été consentie à l'ensemble des clients des Services techniques pendant l'élaboration des nouveaux règlements. La hausse de juin 2018 n'a été répercutée qu'en octobre 2018 et celle de janvier 2019 n'a pour l'heure pas été prise en compte.

- Soumettre à Monsieur Prix les comptes du gaz des 5 dernières années:

Les comptes de la commune en général et des Services techniques en particulier sont soumis à de très nombreuses instances de révision et de contrôle. Fiduciaires, réviseurs de comptes, instances cantonales, commission fédérale... D'autre part, la multiplication des organes qui font des études comparatives (benchmarks) occasionne également une pression sur les prix et accroît la transparence. A ce jour, il n'y a pas de raison objective de douter du professionnalisme des collaborateurs des départements de l'équipement et des finances et de soumettre volontairement les comptes du Domaine du Gaz à Monsieur Prix. Une telle démarche serait non seulement coûteuse et à mon sens destructrice en termes d'image face à nos clients à l'aube de la libéralisation du marché du gaz mais signifierait également une remise en cause publique du climat de confiance existant actuellement à l'intérieur de nos services. Une personne ne partageant pas cette analyse pourrait cependant saisir les instances prévues par la loi et déposer plainte contre la commune et ses prix du gaz.»

Denis Gerber, PLR: «Je prends acte de la réponse. Je vais analyser ceci en détail. Merci.»

Patrick Tanner, maire: «En complément aux éléments de réponse que j'ai déjà apportés le soir même à l'interpellation du PLR par l'intermédiaire de Denis Gerber, je me permets de vous transmettre les informations complémentaires annoncées au nom du Conseil municipal. Comme déjà précisé, il existe bien évidemment des règles au sein de l'administration communale concernant les compétences financières. Conformément à l'art. 49 al. 1 let. e du Règlement d'organisation de la

commune municipale de Saint-Imier et à l'art. 27 de la Loi sur les communes, le Conseil municipal peut déléguer aux chefs de département ainsi qu'aux chefs de service compétents le pouvoir d'ordonner des achats et adjudications. Par achat, on entend le pouvoir de décider d'une acquisition et d'autoriser la dépense y relative, cette dernière devant relever du compte de résultat (budget accepté par le Conseil de ville ou le Corps électoral), et par adjudication toute attribution de travail engendrant une dépense relevant soit du compte de résultat ou soit du compte des investissements, après avoir obtenu l'autorisation de dépense de l'organe compétent. Les conditions de délégation de compétences sont fixées par l'Exécutif communal dans les Directives de gestion financière et de comptabilité pour les exercices 2019 à 2022 et sont les suivantes:

1. L'achat pourra être totalement financé par la ligne budgétaire correspondante et aucun autre pouvant entraîner un dépassement de la ligne budgétaire n'est prévisible; s'il s'agit d'une adjudication du compte des investissements, le montant de cette dernière n'excédera pas 90 % du crédit voté
2. Les directives de contrôle interne ne donnent pas la compétence de décider l'achat à un autre organe (par exemple centralisation des commandes)
3. Le montant de l'achat n'excédera pas de manière certaine 1000 francs s'il est décidé par la personne en charge d'une fonction expressément autorisée à le faire, 5000 francs s'il est décidé par le chef de service et 20000 francs s'il est décidé par le chef du département
4. Le montant de l'adjudication n'excédera pas 1000 francs si elle est décidée par la personne en charge d'une fonction expressément autorisée à le faire, 5000 francs si elle est décidée par le chef de service et 20000 francs si elle est décidée par le chef du département

Si une seule de ces conditions n'est pas remplie, le Conseil municipal demeure alors seul compétent. Ainsi, les réponses que nous vous communiquons ci-dessous concernent uniquement les adjudications réalisées par l'Exécutif communal. Les adjudications traitées par les départements et les services ne pouvant être prises en compte ici. Nous pouvons ainsi vous communiquer que depuis le début de la nouvelle législation jusqu'à ce jour, le Conseil municipal a procédé à 37 adjudications pour un montant total de 2 783 480 fr. 66. Ces adjudications se répartissent comme suit:

- 0 adjudication en procédure ouverte
- 3 adjudications en procédure sur invitation pour un montant total de 1 283 992 fr. 80
- 34 adjudications en procédure de gré-à-gré pour un montant total de 1 499 487 fr. 86

Concernant les règles pour les adjudications de gré-à-gré, la loi prévoit qu'il s'agit «d'un marché passé directement avec un soumissionnaire sans procéder à un appel d'offres et sans rendre de décision d'adjudication». Les recommandations établis par le Conseil municipal concernant les marchés de gré-à-gré sont les suivantes:

1. L'entreprise sollicitée doit répondre aux conditions suivantes:

- être à jour fiscalement
- être à jour avec les assurances sociales
- pas de condamnation pour travail au noir dans les deux dernières années

2. Les entreprises locales puis régionales disposant des compétences nécessaires sont préférées
3. Les entreprises formatrices sont à privilégier
4. Lorsqu'une seule offre est demandée, la proposition d'adjudication mentionnera un argument justifiant brièvement l'attribution de gré à gré (garantie de la compétitivité/compétences, qualité d'exécution, unité du matériel, respect environnemental, disponibilité)
5. Les services municipaux sont naturellement encouragés à solliciter plusieurs offres à des fins de comparaison
6. En cas de doute, le Conseil municipal peut en tout temps solliciter une ou plusieurs offres supplémentaires en précisant les entreprises soumissionnaires

Finalement, nous pouvons vous informer que les limites communales pour les marchés sur invitation ou ceux en procédure ouverte sont identiques à celles du canton, soit:

Jusqu'à 500 000 francs pour le gros œuvre en procédure sur invitation, jusqu'à 250 000 francs pour le second œuvre, les services et les fournitures toujours en procédure sur invitation. Au-delà de ces montants, c'est la procédure ouverte qui doit être appliquée. Nous espérons ainsi avoir répondu à vos différentes questions.»

Denis Gerber, PLR: «Je prends acte. Je vais examiner la quantité d'informations données.»

Patrick Tanner, maire: «Désolé pour tous ces chiffres.»

Denis Gerber, PLR: «Pas de problème, j'ai l'habitude.»

Gisèle Tharin, PLR: «Nous demandons une suspension de séance.»

Gaëtan Aellen, président: «Bien, il est 20h17, nous reprendrons la séance à 20h25.»

... Suspension de séance,
il est 20h17...

... Reprise de séance,
il est 20h25...

Gaëtan Aellen, président: «Je n'ai pas reçu d'interpellation, est-ce que quelqu'un souhaite la parole?»

Gaëtan Aellen, président: «Cela ne semble pas être le cas, nous passons au point suivant de l'ordre du jour.»

8. **Petites questions**

Gaëtan Aellen, président: «Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions.»

Gaëtan Aellen, président: «Bien, il n'y a pas de réponse aux petites questions.»

Gaëtan Aellen, président: «J'ai reçu sur le bureau du Conseil de ville une petite question, je donne la parole.»

Morgane Bussian, ARC: «La fraction ARC souhaiterait savoir où en est le traitement de sa petite question qui portait sur la déchetterie et plus particulièrement sur la possibilité d'y recycler des berlingots. En mars 2018, le chef du Département urbanisme et mobilité nous informait que des démarches avaient été entreprises auprès de l'Association pour le recyclage des briques à boisson Suisse. Nous aimerions ainsi savoir si ces discussions ont pu aboutir sur un résultat et si une nouvelle prestation de tri sera bientôt proposée aux concitoyens et concitoyennes.»

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité: «Je vous remercie pour cette pertinente question, car il est vrai que le recyclage des briques à boisson permet d'économiser environ 48 % des émissions de CO₂ par rapport à la combustion en usine d'incinération. Mon prédécesseur s'est déjà occupé de ce problème, voici les réponses qu'il a obtenues de Madame Karin de Vroom: «Nous sommes ravis de l'intérêt que vous portez au recyclage des briques à boisson. Cela nous montre une fois de plus qu'une solution est nécessaire. Le système de collecte pour le recyclage des briques à boisson est en phase de création et de développement. Aujourd'hui, il n'existe toujours pas de solution de financement pour le recyclage des briques à boisson, comme c'est le cas pour le PET par exemple. Pour cette raison, il n'est pas encore possible de mettre en place un système de collecte généralisé. Nous espérons avoir une idée pour une solution l'été 2018.». Donc, je pense effectivement qu'il serait plus que temps d'aller aux nouvelles. Je reviens vers vous dès que j'ai plus d'informations.»

Morgane Bussian, ARC: «Merci pour ces premières informations.»

Nathalie Fiechter, PS: «La question s'adresse à Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale. Vu les coupes dans le subventionnement des POIAS, la fraction socialiste aimerait savoir s'il est possible d'avoir une information sur les conséquences concrètes de ces coupes pour les intéressés potentiels du Service social.»

Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale: «Merci pour la question. Je ne peux pas vous donner une réponse ce soir. Je vais me renseigner pour vous apporter une réponse le plus vite possible.»

Nathalie Fiechter, PS: «Merci.»

Gaëtan Aellen, président: «Y a-t-il d'autres petites questions?»

Gaëtan Aellen, président: «Cela ne semble pas être le cas, nous passons au point suivant.»

9. **Divers et imprévu**

Gaëtan Aellen, président: «Je n'ai pas de divers et imprévu, est-ce que quelqu'un souhaite la parole?»

Gaëtan Aellen, président: «Bien, ce n'est pas le cas, je vous remercie, et je lève la séance.»

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h28.

Au nom du Conseil de ville

Présidence: Gaëtan Aellen, président

Secrétaire: Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Menus de fête

Noël et Saint-Sylvestre

Les restaurateurs de la région mettent les petits plats dans les grands pour vous régaler avec une grande variété de plats et menus spéciaux à l'occasion des fêtes des fin d'année.

Contactez directement l'établissement pour réserver votre table et ainsi passer des moments inoubliables et festifs en famille, entre amis ou entre collègues dans le cadre d'un repas d'entreprise.



Rue du Pont 36, 2610 Saint-Imier
vous propose un menu spécial entreprise
ou privé sur réservation
www.au-d.ch | 032 941 71 02 | 079 596 90 42



restaurant
golf les bois

Venez déguster nos menus

« CHASSE »

Chevreuril sauvage des Franches-Montagnes

Pensez à réserver vos tables
pour la Saint-Martin
et vos soupers de fin d'année

Notre soirée Jazz et repas
du 30 novembre

Fabian et Keunhyung ADAM, 2336 les Bois, 032 961 18 26
info@restaurantdugolflesbois.ch, www.restaurantdugolflesbois.ch



Auberge du Relais Sonceboz

Rue de Pierre-Pertuis 24, Sonceboz-Sombeval
Divers menus vous sont proposés pour vos événements
privés ou d'entreprise. Réservation pour vos menus
de fin d'année : 032 489 11 89.
Fermé du 22 décembre au 7 janvier



Chalet Mont-Crosin

Hôtel - Restaurant

Fermé le 24 décembre

Mont-Crosin 65
2610 Mont-Crosin
032 944 15 64
info@chalet-montcrosin.ch
www.chalet-montcrosin.ch



Restaurant La Croix Fédérale

Route de Sonceboz 4
2604 La Heutte

Spécial menu groupe
sur réservation

Fermé du 31 décembre 2019
au 1^{er} janvier 2020

071 310 02 86 | info@fedelaheutte.ch
res@fedelaheutte.ch

Bonnes fêtes
de fin d'année !

CENTRE INTERRÉGIONAL DE PERFECTIONNEMENT

Peintures et collages de Coglau et Moa prennent possession des murs

Les deux amies Corinne Glauser (COGLAU) et Manuela Piasio (MOA) ont décidé d'exposer ensemble leurs œuvres récentes. Elles pratiquent la peinture et l'enrichissent de collages. L'événement aura lieu au CIP du 15 novembre au 20 décembre et conclura la saison.

Moa



Moa – Le papier a toujours intrigué Moa. Au début, elle l'utilise de façon purement décorative. Rapidement pourtant, elle s'est sentie à l'aise avec ce moyen d'expression et le besoin d'animer une toile blanche s'est fait sentir: tout devient alors prétexte à coller et Moa y prend un plaisir viscéral.

Peintures et collages de COGLAU et MOA
Du 15 novembre au 20 décembre
CIP Tramelan
Vernissage vendredi 15 novembre à 18h
Lundi-vendredi 8h-20h
Samedi* 14h-20h
*Le 30 novembre, l'exposition sera exceptionnellement fermée
Dimanche fermé
www.cip-tramelan.ch

BLAGUE DU CUDE

Que faire pour sauver la vie d'une mouche qui se noie ?

Du mouche à mouche

Dans la lumière oblique

Soirée littéraire : Françoise Matthey



C'est au CIP et plus particulièrement à la médiathèque que Françoise Matthey nous fera l'honneur de présenter son 11^e ouvrage. Elle invite son public à participer au vernis-

sage de son recueil de poèmes *Dans la lumière oblique*. Pour cet écrit, tout fraîchement sorti de presse, elle s'est inspirée de tout ce qui l'entoure et nous fait le cadeau de nous ramener à l'essentiel. Elle nous présentera ses poèmes façonnés au jour le jour, de saison en saison et sera accompagnée, avec tout le talent d'improvisation qui le caractérise, par Jacques Siron. Cette soirée de lectures organisée avec le Cercle littéraire de la Société Jurassienne d'Emulation, sera suivie d'un apéritif servi au milieu des livres dans la médiathèque. | mc

Soirée littéraire : Françoise Matthey
Mercredi 13 novembre à 20h
Médiathèque du CIP Tramelan
Renseignements : 032 486 06 70
ou media@cip-tramelan.ch
www.cip-tramelan.ch

Coglau



Coglau – Fascinée par le peintre devant sa toile, Coglau suit régulièrement des cours depuis une vingtaine d'années, dans l'atelier d'une artiste peintre à Bienne. Par la peinture, elle exprime ses émotions, mélange l'abstrait au concret en lui donnant une touche de spiritualité. Elle transpose sa musique inté-

rieure en couleurs, en utilisant divers matériaux, acryl, pigments, goudron, etc., qu'elle appose sur ses toiles. Ce qu'elle désire surtout, c'est faire passer un message de paix, de remise en question, de foi, d'espoir dans ce monde parfois chaotique. Dès 1999, Coglau a exposé à maintes reprises dans la région.

Le crépuscule des champions du plein temps ?

Le prochain débat *ApériCIP* aura lieu le jeudi 14 novembre – Telebielingue et le CIP s'associent au Réseau égalité Berne francophone pour cette édition

C'est sur le thème de *l'emploi de demain* que 5 invités vont débattre. Les emplois tels que nous les connaissons aujourd'hui – temps plein et horaires fixes – vont sans doute évoluer vers de nouvelles formes. La responsabilité hiérarchique dans une entreprise est parfois remise en question. Quelle est l'application possible de ces nouvelles formes de management et d'emploi dans notre industrie régionale ? Le marché du travail évolue, les types d'emplois également. Quels sont les attentes et les nouveaux besoins des hommes et des femmes, jeunes ou moins jeunes ? Comment se posi-

tionnent les employeurs face à ces changements ? Temps partiel, job sharing, travail à distance, cumul de plusieurs emplois sont autant de possibilités d'aménager le monde du travail, mais face à ces nouvelles réalités, que fait le tissu économique régional pour garantir et améliorer son attractivité ? Les intervenants réunis n'auront certainement pas le même avis sur les moyens à mettre en œuvre pour s'adapter à cette évolution. Seront de la partie : Nathalie Leschot, responsable du département du personnel de la Ville de Bienne ; Gilles Crettenand, coordinateur MenCare Suisse romande ; Ludovic Voillat, res-

pensable du Service Communication et Digital, Convention patronale de l'industrie horlogère suisse ; Thierry Linder, directeur de Uditis, Neuchâtel ; Olivier Voumard, CEO de Précitrame Machines, Tramelan. Le débat aura lieu sous la conduite de Thomas Loosli, journaliste à Telebielingue. L'entrée est libre – avec ou sans invitation – mais nous vous saurions gré, pour des raisons d'organisation, de vous annoncer à apericip@cip-tramelan.ch jusqu'au 11 novembre. **Débat ApériCIP**
Jeudi 14 novembre, 11 h 30-13 h
CIP Tramelan

Les derniers jours de l'exposition



C'est dimanche 10 novembre prochain que se terminera l'exposition importante de peintures abstraites réalisées par l'artiste tramelot. La source d'inspiration ressort de l'observation d'éléments de la nature, fragments d'écorces, racines tortueuses, plan d'eau gelé, fissure de roches, etc. Toutes les peintures acryliques sont

réalisées à la spatule. A relever que quelques aquarelles et sculptures – béton – acier sont aussi présentées. L'artiste est membre de la SPSJ (Société des peintres et sculpteurs jurassiens) depuis 1997. Plus de quarante expositions personnelles sont à son actif. Comme chaque année (22^e édition), un calendrier d'art de 12 reproductions représentant les travaux de l'année écoulée, format 47 cm x 67 cm est réalisé en quadrichromie et peut être commandé à l'adresse mail suivante : info@jpbeguelin.ch. | jpb
Ouvert aujourd'hui jusqu'à 20h
Samedi et dimanche de 15h à 18h

EN SALLES

AU CINÉMATOGAPHE À TRAMELAN

AU NOM DE LA TERRE
VENDREDI 8 NOVEMBRE, 18 H
DIMANCHE 10 NOVEMBRE, 20 H

d'Edouard Bergeon, avec Guillaume Canet, Veerle Baetens. Pierre a 25 ans quand il rentre du Wyoming pour retrouver Claire sa fiancée et reprendre la ferme familiale. Vingt ans plus tard, l'exploitation s'est agrandie, la famille aussi. Mais les dettes s'accumulent et Pierre s'épuise au travail. En français. 16 ans. Durée 1 h 43.

MIDWAY
VENDREDI 8 NOVEMBRE, 20 H 30
SAMEDI 9 NOVEMBRE, 21 H
DIMANCHE 10 NOVEMBRE, 17 H

de Roland Emmerich, avec Luke Evans, Patrick Wilson. Après la débâcle de Pearl Harbor qui a laissé la flotte américaine dévastée, la marine impériale japonaise prépare une nouvelle attaque qui devrait éliminer définitivement les forces aéronavales restantes de son adversaire. La campagne du Pacifique va se jouer dans un petit atoll isolé du Pacifique nord : Midway. En français. Durée 2 h 18.

IL TRADITORE
LE TRAITRE
SAMEDI 9 NOVEMBRE, 18 H

de Marco Bellocchio, avec Pierfrancesco Favino, Maria Fernanda Candido. Au début des années 80, les luttes pour le pouvoir entre les parains de la mafia sicilienne atteignent leur paroxysme. Tommaso Buscetta, membre réputé de la Cosa Nostra, s'enfuit au Brésil pour s'y cacher. Mais on ne quitte pas la mafia comme un club de scrabble. En VO s.-t. 16 ans. Durée 2 h 31.

JOKER
LUNDI 11 NOVEMBRE, 20 H

reprise.

DORA ET LA CITÉ PERDUE
MERCREDI 13 NOVEMBRE, 16 H

de James Bobin, avec Isabela Moner, Eva Longoria. Après des années à explorer la jungle avec ses parents, Dora se prépare à vivre l'épreuve la plus difficile de sa vie : l'entrée au lycée ! En français. 6 ans. Durée 1 h 42.

LA BELLE ÉPOQUE
MERCREDI 13 NOVEMBRE, 20 H
JEUDI 14 NOVEMBRE, 18 H

de Nicolas Bedos, avec Daniel Auteuil, Guillaume Canet, Fanny Ardant, Pierre Arditi. Victor, un sexagénaire désabusé, voit sa vie bouleversée le jour où Antoine, un brillant entrepre-

neur, lui propose une attraction d'un genre nouveau. En français. 12 ans (sugg. 16). Durée 1 h 55.

MON CHIEN STUPIDE
JEUDI 14 NOVEMBRE, 20 H 15

d'Ivan Attal, avec Charlotte Gainsbourg, Ivan Attal. Henri est en pleine crise de la cinquantaine. Les responsables de ses échecs, de son manque de libido et de son mal de dos ? Sa femme et ses quatre enfants, évidemment ! En français. 12 ans (sugg. 14). Durée 1 h 34.

AU ROYAL À TAVANNES

DORA ET LA CITÉ PERDUE
VENDREDI 8 NOVEMBRE, 20 H
SAMEDI 9 NOVEMBRE, 14 H
DIMANCHE 10 NOVEMBRE, 14 H

voir ci-contre.

RETOUR À ZOMBIELAND
SAMEDI 9 NOVEMBRE, 17 H
DIMANCHE 10 NOVEMBRE, 20 H

de Ruben Fleischer, avec Woody Harrelson, Jesse Eisenberg, Emma Stone. Le chaos règne partout dans le pays, depuis la Maison Blanche jusqu'aux petites villes les plus reculées. Nos quatre tueurs doivent désormais affronter de nouvelles races de zombies qui ont évolué en dix ans... En français. 16 ans. Durée 1 h 39.

UN MONDE PLUS GRAND
SAMEDI 9 NOVEMBRE, 21 H
DIMANCHE 10 NOVEMBRE, 17 H
MARDI 12 NOVEMBRE, 20 H

de Fabienne Berthaud, avec Cécile de France, Tserendarizav Dahnyam, Ludivine Sagnier. Partie en Mongolie chez des éleveurs de rennes pour enregistrer des chants traditionnels, Corine pensait pouvoir surmonter la mort de Paul, son grand amour. Mais sa rencontre avec la chamane Oyun bouleverse son voyage. En français. 8 ans. Durée 1 h 40.

FAHIM
JEUDI 14 NOVEMBRE, 20 H

de Pierre-François Martin-Laval, avec Ahmed Assad, Gérard Depardieu, Isabelle Nanty. Forcé de fuir son Bangladesh natal, le jeune Fahim et son père quittent le reste de la famille pour Paris. Dès leur arrivée, ils entament un véritable parcours du combattant pour obtenir l'asile politique, avec la menace d'être expulsés à tout moment. En français. 6 ans. Durée 1 h 47.

PAROISSE RÉFORMÉE TRAMELAN

Bourse aux habits

Vendredi 1^{er} novembre dernier s'est déroulée, à la maison de paroisse, la 6^{ème} Bourse aux habits enfants. Grâce au concours de chacune et chacun, cette action a permis de récolter la jolie somme de 661 francs attribuée pour moitié entre Passeport-Vacances Jura

bernois et Entraide & Mission (projet N° 156.7151 DM-Mozambique). Les membres du conseil remercient très sincèrement l'équipe organisatrice, les bénévoles ainsi que toutes les personnes qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre, à la réussite de cette vente !

Fondue empreinte de solidarité

Avec reconnaissance, le Conseil de paroisse tient à remercier très chaleureusement la chorale Cantemus, les bénévoles ainsi que toutes les personnes qui, le 27 septembre dernier, se sont rendues à la maison de paroisse, pour parta-

ger un beau moment d'amitié et de convivialité. Grâce à la présence de chacune et chacun, le bénéfice net de 541 fr. 25 a pu être versé à l'œuvre missionnaire DM-échange et mission, projet N° 156.7151 Mozambique. | Iva

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Effectifs à priori stables pour la gélinotte des bois

Emblématique de forêts d'altitude diversifiées, la rare et discrète gélinotte des bois a fait l'objet de sept ans de relevés de terrain au Parc Chasseral. Inscrite sur liste rouge, la petite poule forestière semble se maintenir sur le territoire du parc.



Un habitat favorable à la gélinotte des bois est constitué notamment de résineux à branches basses, de buissons à baies et de petites clairières. Photo : Parc Chasseral

Les analyses menées sont toutefois à prendre avec des pincettes. L'avenir de la gélinotte des bois dépend en partie de travaux d'amélioration de son habitat, menés par les forestiers avec le soutien du parc naturel régional.

Il est très rare d'observer une gélinotte des bois sur le terrain. Cet oiseau est extrêmement discret et reste cloîtré à l'abri du couvert végétal. C'est sur des indices de présence au sol, comme ses crottes ou ses empreintes, que se sont basés les relevés de terrain menés par l'équipe du Parc Chasseral durant deux phases (entre 2013 et 2015, puis entre 2015 et 2019). La première période visait à déterminer l'état initial de la situation de l'oiseau, la seconde à évaluer son évolution.

Au final, ces sept années d'analyse montrent que la situation de la gélinotte semble stable, mais reste peu confortable dans le Parc Chasseral, qui constitue la limite nord de sa répartition actuelle régulière dans l'Arc jurassien. Elle est encore relativement bien présente dans certains secteurs, mais les densités semblent faibles et même des habitats

qui paraissent rassembler tous les atouts pour l'accueillir sont inoccupés. Ce bel oiseau au plumage gris parsemé de roux paraît s'en sortir un peu mieux sur la partie neuchâteloise du Parc. La fameuse forêt jardinée semble davantage lui convenir que les futaies régulières du Jura bernois.

Selon les analyses des photos aériennes menées pour organiser les relevés de terrain, seules une minorité de forêts peuvent potentiellement convenir à la gélinotte, plus de la moitié étant clairement inadaptées, le plus souvent parce qu'elles sont trop régulières et trop peu structurées, manquant de lisières internes ou trop pauvres en résineux. Ces derniers représentent le meilleur abri contre les prédateurs en hiver. La gélinotte, sédentaire, connaît en effet parfaitement tous les recoins de son terrain. Pour rester à l'abri des martres et autres prédateurs, elle se cache dans les denses frondaisons des sapins blancs et autres épicéas.

La gélinotte des bois se retrouve principalement dans les sites les plus élevés, de préférence en versant sud, où les buissons, les clairières et



Un travail de master à l'institut WSL et à l'Université de Vienne a permis de développer un modèle d'habitat qui montre où se trouvent les forêts favorables (en vert) et celles qui présentent un potentiel d'amélioration sans trop d'effort (en jaune). Photo : C. Rechsteiner et Parc Chasseral

les lisières internes dont elle a besoin peuvent se développer le plus facilement. Le Parc Chasseral – et l'association Sorbus côté neuchâtelois – travaillent main dans la main avec les forestiers concernés pour effectuer des coupes ciblées ou prodiguer des conseils sur le terrain pour une gestion forestière compatible avec les besoins de la gélinotte.

Les Offices cantonaux des forêts, la Station ornithologique suisse et, bien entendu, les propriétaires et gardes forestiers sont très impliqués dans les démarches, qui durent depuis une quinzaine d'années. Elles étaient dans un

premier temps orientées sur la sauvegarde du grand tétras, malheureusement disparu de nos régions entretemps. Elles ont été recentrées sur la gélinotte, mais sont tout autant profitables à la bécasse des bois ou au merle à plastron, par exemple. Pour l'instant, le suivi de la gélinotte au Parc Chasseral est en pause. Les données recueillies constituent une base qui pourra être renouvelée au besoin. Mais les travaux d'amélioration de son habitat – et donc de celui de toute la communauté d'espèces des forêts de montagne – continuent. | *parc naturel régional chasseral*

Le relevé visait aussi à tester une méthode standardisée de suivi. L'accompagnement du relevé par des scientifiques de la Station ornithologique suisse a permis de montrer que la probabilité de trouver des indices dans une placette où la gélinotte est présente se situe aux alentours de 50 % seulement. Un relevé négatif ne signifie donc pas forcément que la gélinotte est absente. De plus, cette probabilité de trouver des indices varie en fonction de la qualité de la couche neigeuse : lors d'hivers bien enneigés, les crottes s'accumulent dans le manteau neigeux et se retrouvent en surface lorsque la fonte est progressive et laisse le temps aux observateurs d'effectuer les relevés. Ces conditions sont réunies de manière variable d'un hiver à l'autre. La comparaison entre les deux phases de relevé, qui montre une apparente stabilité de sa répartition, est donc à prendre avec des pincettes.

AGENDA

EXPOSITIONS	– Concert Le Chandor, salle de spectacle, Plagne, 20h
– Exposition Jean-Pierre Béguelin. CIP Tramelan, jusqu'au 10 novembre, lu-ve 8 h-20 h, sa et di 15 h-18 h	– Rires & Chansons, salle de spectacle, Corgémont, 19h30
SAMEDI 16 NOVEMBRE	– <i>Adagio</i> par la troupe du Clos-Bernon, Esp. Nicolas Béguelin, Courte., 20h30
DIMANCHE 17 NOVEMBRE	– Fabrication d'un savon d'Alep au Jardin botanique de Neuchâtel, paroisses réformées et catholique d'Erguël, rdv place de la gare de Saint-Imier, 13h
MERCREDI 20 NOVEMBRE	– Conférence/film <i>Blutch</i> , salle de spectacle, Corgémont, 19h30
JEUDI 21 NOVEMBRE	– Conf. Multimondo sur l'intégration, salle Farel, Bienne, 13h-17h30
– Les Récrés du Jeudi, ancienne école, Vauffelin, 14 h-16 h	– <i>Les Diptik-Hang UP</i> , Le Toit des Saltimbanques, Courtelary, 20h
SAMEDI 23 NOVEMBRE	– Marché artisanal de Noël, centre communal, Péry, 12h-18h
DIMANCHE 24 NOVEMBRE	– Marché artisanal de Noël, centre communal, Péry, 10h30-18h
– Brunch musical, en collaboration avec le TOBS, CIP Tramelan, 11 h	
LUNDI 25 NOVEMBRE	– A manger pour tous, paroisse réformée évangélique, cure de Saint-Imier, 19h-21 h
MERCREDI 27 NOVEMBRE	– Rencontres œcuméniques des aînés, <i>les bâtiments sacrés</i> , maison de paroisse, Tramelan, 14 h 30
– Contes de novembre par Janine Worpe, Toit des Saltimbanques, Courte., 16h	
VENDREDI 29 NOVEMBRE	– Nul bar ailleurs, Last Friday, ancien stand de tir à Vauffelin, 19 h, repas
SAMEDI 30 NOVEMBRE	– Tournoi des écoliers du HC Tramelan, patinoire
– 17 ^e bourse aux modèles réduits, CIP Tramelan, 10h-17h	– Déjeuner du MdM, Corgémont
– Repas en faveur des Petites Familles, maison Wytttenbach, Bienne, de 10h à 15h	
DIMANCHE 1 ^{ER} DECEMBRE	– 17 ^e bourse aux modèles réduits, CIP Tramelan, 10h-17h
– Concert Le Chandor, église réformée, Orvin, 17 h	
MARDI 3 DÉCEMBRE	– Club des Aînés, repas de la Saint-Nicolas, compote de raves et sa garniture
MERCREDI 4 DÉCEMBRE	– Né pour lire, CIP Tramelan, 9h30
JEUDI 5 DÉCEMBRE	– Soirée de scrabble. CIP Tramelan, 18h45
VENDREDI 15 NOVEMBRE	– Portes ouvertes, ceff de Saint-Imier et Tramelan, 16 h-20 h 30, séance d'info à 18 h 30
– Vernissage de l'exposition de peintures Manuela Jungen et Corinne Glauser, CIP Tramelan, 18 h	
– <i>Adagio</i> par la troupe du Clos-Bernon, Esp. Nicolas Béguelin, Courte., 20h30	

CLIN D'OBJECTIF



Un brin de Courtelary par-delà les frontières (Mer Morte), un grand merci à nos lecteurs assidus !

Nous produisons tous genres d’imprimés.

imprimerie
bechtel sa
Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, info@bechtel-imprimerie.ch
www.bechtel-imprimerie.ch

CEFF ARTISANAT, MOUTIER

Un outil précieux pour les entrepreneurs de demain

Création, collaboration, échange, émulation, formation, expérimentation: un FabLab (contraction de fabrication et laboratoire) réunit toutes ces qualités sous un même toit. Inventé aux Etats-Unis, le concept a très rapidement essaimé dans le monde entier. A Moutier, le Centre de formation berne francophone vient d'inaugurer le sien, qu'il a baptisé ceff-LAB et qu'il ouvre à tous les intéressés, apprentis, entrepreneurs, inventeurs, bricoleurs, etc.

Un équipement haut de gamme
Installés rue Pré Jean-Meunier à Moutier, sous le toit du ceff-Artisanat, le ceff-LAB entre dans le mouvement d'un centre de formation au top et en continu développement. Ce centre de fabrication largement ouvert (voir encadré ci-contre) réunit des machines numériques de haut niveau et des engins plus conventionnels: plusieurs imprimantes 3D, une découpeuse laser, un centre d'usinage CNC 3 axes, des tours, une fraiseuse

à colonne, des ordinateurs évènement. Expérience faite avec les élèves en année de préparation professionnelle, Alain Stegmann souligne la prise en mains très rapide de cet équipement, particulièrement par les jeunes générations. Voilà qui en fait un outil apte à satisfaire également un besoin établi au sein de la population en général.

Prototypes et Cie
«Notre région constitue à la fois un très riche bassin de

formation et un berceau d'innovation, auxquels un laboratoire de ce type apporte un plus indéniable»: président du conseil spécialisé du ceff-Artisanat, l'architecte Stéphane Kaiser prêche notamment pour sa paroisse. Les maquettes de plâtre sont souvent remplacées avantageusement par des modèles issus d'imprimantes 3D. Qu'on ne s'y trompe pourtant pas, l'architecture n'est pas le premier domaine concerné, tant s'en faut: «Les entrepreneurs de

demain sortent de ces laboratoires, qui permettent à la fois de créer des prototypes, d'essayer des créations et de se familiariser avec les outils de travail les plus récents».

Pénurie de pros
En élargissant et modernisant ses outils, le ceff tend également à revaloriser des professions malheureusement boudées, à l'heure où l'on privilégie trop souvent les voies académiques. «On constate notamment aujourd'hui une véritable pénurie de spécialistes en sanitaire, chauffage, ferblantiers. Or ces professions d'avenir sont elles aussi concernées directement par le ceff-LAB», souligne Stéphane Kaiser.

Responsable de ce laboratoire, Léo Boegli en a conçu l'équipement et construit les machines avec ses élèves. Ces derniers ont déjà réalisé la quantité d'objets et mènent



Le très riche bassin régional de formation méritait bien un tel laboratoire, souligne Stéphane Kaiser

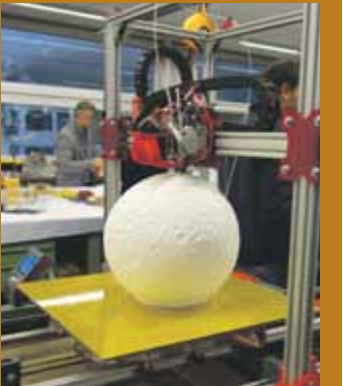
avec leur enseignant divers projets, par exemple celui de skis à roulettes, qui répondront peut-être au manque d'or blanc dans nos stations de moyenne montagne.



Léo Boegli, responsable du ceff-LAB, en démonstration, sous les yeux notamment d'Alain Stegmann, directeur du ceff Artisanat

Fabriquez vos rêves

Le ceff-LAB est ouvert aux particuliers, quels qu'ils soient. «Des logiciels de haut niveau sont accessibles à tous sur la Toile, en version gratuite, qui permettent de préparer ses fichiers en stéréolithographie (Ndlr: une technique dite de prototypage rapide)», soulignent les instigateurs et responsables de ce laboratoire. Ainsi peut-on utiliser les infrastructures prévôtoises pour fabriquer un objet de son invention, une pièce de réparation, – le ceff Artisanat lui-même vient d'y confectionner l'articulation plastique dont le bris rendait son parasol inutilisable –, un ustensile innovant. Pour en savoir davantage, sur le champ des possibles, les prix d'utilisation et toutes données pratiques: www.ceff-lab.ch



Une maquette de Lune réalisée en 24 heures par la plus grande imprimante 3D du ceff-LAB

PARC CHASSERAL

Chantiers nature: 1100 jours de travail en 2019

Avec l'arrivée des brumes et des froids automnaux, la saison 2019 des chantiers nature organisés par le Parc régional Chasseral est à son terme. Le bilan de l'année écoulée est très positif.

De mars à octobre, très exactement 475 personnes ont effectué des travaux volontaires sur le territoire du Parc, représentant un total impressionnant de 1104 journées de travail. Par rapport à 2018, il s'agit d'une légère baisse quant au nombre de participants (557 en 2018), mais une augmentation des journées de travail (877 en 2018). Actions en faveur de la biodiversité, entretien de chemins pédestres, arrachage de plantes invasives: les actions menées tant par des adultes

que par des enfants ou des jeunes en formation ont été diversifiées. Dans le détail, 22 groupes de travail constitués de 19 classes d'école, 2 entreprises et une association ont été enregistrés. Les chantiers nature, menés par le Parc Chasseral depuis maintenant six ans, allient plusieurs éléments: réalisation d'un entretien en faveur de la nature, du paysage ou du patrimoine, sensibilisation concrète à l'environnement et expérience de groupe. Cette année, les principaux

secteurs concernés par les travaux ont été le Val-de-Ruz, avec cinq chantiers menés, Saint-Imier et les environs (Renan, Sonvilier, La Cibourg et Mont-Soleil), avec une dizaine de groupes actifs dans des entretiens de haies, la mise en place de tas de branches en faveur des hermines ou l'entretien de sentiers pédestres. Des chantiers ont aussi été organisés à Lignièrès et aux Prés-d'Orvin. En raison d'un printemps difficile qui a préterité les arbres fruitiers de la région, la récolte

de fruits dans les vergers n'a pu être effectuée cette saison que par une seule classe d'école sur une demi-journée. En 2018, elle avait occupé une demi-douzaine de classes pendant toute une semaine à Courtelary, Orvin et dans le

Val-de-Ruz. Le Parc Chasseral va poursuivre en 2020 les actions menées dans le cadre de ces chantiers nature, en continuant de s'appuyer sur le travail mené par les associations locales et régionales, sans lesquelles aucune de ces

actions ne serait possible. Ce sont elles qui mettent leurs compétences et leurs collaborateurs à disposition pour accompagner ces groupes avec beaucoup de professionnalisme. | [parc naturel régional chasseral](http://parc.naturel.regional.chasseral)



Chantier nature, photo: joyauxapartager



HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

Paroles de coachs à la suite du match contre Uni-Neuchâtel

Le but qui aurait dû relancer les affaires des visiteurs tombait deux secondes avant la deuxième sirène alors que les Imériens étaient déjà menés de trois filets. Ludovic Schneider trouvait enfin la faille sur un service en retrait de Jérôme Bonnet. Marc Gaudreault, le boss du littoral commentait : «C’est la seule fois où la première ligne de Saint-Imier a échappé à notre tactique pour contrer

leur bloc le plus performant, et ils ont marqué. Ce fut un beau match, pas facile à négocier et avec du public. Nous sortions de trois défaites, c’était le bon moment pour réagir face à Saint-Imier. A la seconde pause, notre statistique comptait trente-sept tirs pour nous contre onze pour Saint-Imier, que je n’ai pas trouvé au mieux physiquement, ce fut un bon derby.» De son côté de Michael

Neininger : «Il n’y a pas d’excuse à chercher, nous sommes dans une phase creuse, de fatigue physique et mentale, on est désorganisé, déconcentré, dans ces conditions, tout devient plus difficile. Quelques jours de repos vont nous faire du bien. On va un peu se vider la tête et revenir avec des intentions meilleures.» Déçu certes, mais serein le coach de Saint-Imier.



Jason Fuchs, qui a répondu spontanément à l’invitation du HC Saint-Imier, n’a pas chômé pour conseiller ces petits jeunes.

HOCKEY CLUB CORTÉBERT

Essayé, pas pu !

Dimanche dernier, l’équipe des Tornades recevait Vallorbe, une équipe très difficile par son jeu et qui partait favorite. Malgré tout, la jeune équipe de Cortébert limitait la casse dans le premier tiers en encaissant un seul but. Et c’est avec rage que les Tornades entamaient le second tiers, mais cela ne suffit pas puisque Vallorbe se montra plus incisif en marquant encore deux autres buts. Score au deuxième thé : 0-3. C’est alors que le coach Allan trouva les mots pour remonter le moral de son équipe, alors que Vallorbe marquait son quatrième but. Sous les encouragements de Craps, les Tornades montraient une belle énergie et revenaient en 10 minutes à 4-3. Mais en vain, puisque Vallorbe marqua encore un dernier but leur assurant la victoire.

Cortébert – Vallorbe 3-5

HOCKEY CLUB REUCHENETTE

Le résultat aurait pu être pire

En effet, Reuchenette se présentait avec seulement 9 joueurs et un gardien pour tenir tête à Gurmels, dont l’équipe se composait de 18 joueurs et deux gardiens. Contre toute attente, c’est Willy qui ouvre le score, dans la deuxième minute de ce match dont l’issue est connue d’avance. L’adversaire met plus de dix minutes avant de réussir à égaliser et augmente encore son avance 25 secondes avant le premier thé. Score intermédiaire 2-1. L’espoir subsiste encore. Mais il est vite refroidi par l’armada des Fribourgeois qui marque pas moins de huit buts en l’espace de 10 minutes, prenant par la même occasion un sérieux ascendant sur la partie. C’est alors que le capitaine du soir, Elia, demande un temps mort pour essayer de stopper l’hémorragie et de protéger le gardien de ce qui s’apparente à un tsunami. Sans grand succès. Score intermédiaire 10-1.

Le dernier tiers est plus équilibré, le gardien parvenant à plusieurs reprises à repousser l’adversaire, mais encaisse tout de même 2 buts. 3 minutes avant la sirène finale sonnant la délivrance, Willy, encore lui, réduit la marque. Parfois le nombre de joueurs ne fait pas le match, mais samedi soir, les Pérysans ont été submergés par une équipe de Gurmels doublement présente et bien plus entraînée. Score final 12-2. Pour son prochain match contre Ins, le HC Reuchenette accueillera deux jeunes recrues, Maxime 18 ans et Théo 17 ans. Pour d’autres informations, consultez notre page Facebook ou visitez notre site internet www.hcreuchenette.ch. Au plaisir de vous voir tout prochainement. | vv

Gurmels – Reuchenette 12-2

Samedi 16 novembre
Tissot Arena, 17 h 15 : Reuchenette – Ins

Joli succès pour le Swiss Hockey Day

Inspiré de la fête de la glace, organisé à l’époque par l’APART (Association des Patinoires Romandes et Tessinoises), le swiss hockey day est devenu au fil des années une journée dédiée au hockey sur glace. En collaboration avec la Swiss Regio League, le HC Saint-Imier et son mouvement juniors ont pris l’habitude de ne pas manquer ce rendez-vous. Préparée par ses entraîneurs et le Teams Events pour l’intendance, ce qui doit être la 7^e édition, a une nouvelle fois rencontrer une belle participation dans une ambiance bon enfant à la Clientis Arena. Chacun a pu côtoyer des joueurs de renom, qui après un moment ludique, se sont prêtés au jeu des dédicaces. Les Jason Fuchs du EHC Bienne, Colin Fontana, Lou Bougdanoff et Jaison Dubois du HC La Chaux-de-Fonds ont prodigué leur savoir à une kyrielle de jeunes futurs hockeyeurs, les adultes n’ont pas été en reste, eux qui ont pu partager un sympathique apéritif.

Soirée de soutien, c’est demain

Une soirée divertissante et gustative à la Salle de Spectacles de Saint-Imier, avec pour débiter à 18 h 30, un apéritif offert par le HC Saint-Imier. Dès 20 h, un repas choucroute garnie ou rôti de bœuf et dessert, puis spectacle Unique & Magie avec Roger Alain, Dominique Cosandier, Manu, Clochette et Barnabé. Super tombola et ambiance, bar, DJ vous feront vivre une soirée de détente et de convivialité. Inscriptions : christiane.pauchard@gmail.com ou 079 244 78 60. Ouvert à tous, venez nombreux à cette soirée de gala et d’ores et déjà merci pour votre soutien.

Et pour plus d’information sur l’ensemble du club, rendez-vous sur www.sainti-bats.com, le site internet des jaunes et noirs.

| gde

1^{er} Uni Neuchâtel – Saint-Imier 4-1

Mercredi 13 novembre
1^{er} 20 h 15 : Adelboden – Saint-Imier

CLUB DES PATINEURS TRAMELAN

C’est reparti !

Une nouvelle saison... de nouveaux défis. Les patineuses tramelotes (CP Tramelan) se sont présentées ce dimanche à Laufen (BS) pour la première compétition Dreiländer Cup et ont obtenu les résultats suivants :

catégorie Cuivre B : 3^e Catalina Gerber, 5^e Cemre Savaren ; catégorie Interbronze A : 3^e Sina Blaich, 6^e Lou Brullot, 7^e Maria Andrade. Félicitations à toutes et plein succès pour cette nouvelle saison. | mp



Catalina Gerber, Sina Blaich, Maria Andrade, Cemre Saveren, Lou Brullot (3^e)

Votre avis sur notre hebdomadaire nous intéresse !



Chers lecteurs de la Feuille d’Avis du District de Courtelary,

Nous vous proposons un petit sondage destiné à évaluer notre hebdomadaire : www.sondageonline.ch/s/a2ff5f0 (code QR à scanner ci-dessus).

Par avance, merci pour vos réponses qui nous permettront d’adapter et de faire évoluer sa mise en pages et son contenu, pour que vos prochaines lectures correspondent encore mieux à vos attentes !

HOCKEY CLUB TRAMELAN

Situation maîtrisée face au HC Sarine

Samedi passé, le HC Tramelan recevait les Fribourgeois du HC Sarine. C’était le match à se méfier, car cette équipe entraînée par l’ancien joueur Khomutov a toujours été assez difficile à manœuvrer. Cela s’est vérifié lors du premier tiers avec des Fribourgeois qui se sont montrés assez pressants malgré le faible effectif présent lors de cette rencontre. En effet, les Tramelots ont eu un peu de peine à entrer dans la partie, surpris par les Fribourgeois qui menaient au score lors du premier tiers. Il a fallu attendre le tiers suivant pour voir les Requins reprendre l’initiative en égalisant d’entrée par une réussite de l’excellent Beruwalage. Mais une minute après, les visiteurs reprenaient l’avantage et il fallait remettre l’ouvrage sur le métier pour les Tramelots qui réagirent et obtenaient encore une fois l’égalité par le même joueur. A partir de ce moment-là, ils ont pu maîtriser la situation face aux Fribourgeois qui en voulaient malgré leur faible effectif. Pour les hommes de Bergeron, il s’agissait de ne pas laisser trop d’espace à l’adversaire et de mener des actions dangereuses. C’est ainsi que Dick réussit à marquer en fin de 2^e tiers donnant ainsi l’avantage aux locaux au grand plaisir des spectateurs présents. Ainsi, les hommes de Bergeron pouvaient continuer de développer leur jeu et presser l’adversaire qui s’avouait vaincu en encaissant quatre buts lors du dernier tiers. En résumé, bon match des Tramelots qui ont dû maîtriser la situation face à une équipe fribourgeoise qui en voulait, mais qui a dû s’avouer vaincue en fin de partie. En bref, bonne

prestation des Tramelots dans l’ensemble et bravo à l’excellent Beruwalage pour ses trois réussites. Le HC Tramelan s’installe en tête du groupe avec 18 points, mais avec un match de plus que le CP Fleurier.

Mardi soir, les Tramelots se sont déplacés dans le Val-de-Travers pour rencontrer le CP Fleurier, 2^e au classement. Les Requins n’ont pas fait de quatriers ! Ils menaient déjà au premier tiers avec trois réussites. Après un second tiers, équilibré, les Requins ont surclassé leurs adversaires en réalisant encore cinq goals. Notons que huit joueurs différents ont scoré ! Voilà le HCT installé au commandement du groupe à la fin du premier tour avec 21 points au compteur. Bravo !

En 3^e ligue, la seconde équipe du HCT passablement remaniée continue son apprentissage s’inclinant face à Courrendlin. Idem pour l’équipe féminine face à l’équipe du HC Academy Neuchâtel (ligue A) en Swiss Cup. Les juniors U20-A ont perdu face à Sensee-Future et se situent actuellement au 3^e rang avec 14 points. En catégorie U15 A, le HCT a perdu contre Franches-Montagnes alors qu’en U13 Top le HCT a battu Université II. | lb

2^e Tramelan – Sarine Fribourg 7-2
2^e Fleurier – Tramelan 0-8
3^e Courrendlin – Tramelan II 8-0
1/5 Cup Tra. Ladies – Academy NE 0-20
U20-A Sensee Futur – Tramelan 3-1

Samedi 9 novembre
U20-A 16 h 30 : Uni NE – Tramelan

Dimanche 10 novembre
SWHL-C 17 h : Academy NE – Tra. Ladies
U13-Top 9 h 30 : Tramelan – CP Fleurier

ERGUËL HOCKEY CLUB

Un défi à relever

Pas trop bien en place en championnat, le Erguël HC de Pascal Stengel devra effectivement relever un véritable défi dans le cadre de la Coupe de Suisse. En effet, dans le cadre de cette compétition, les Erguëliens accueillent un club de 1^{re} ligue, les Vaudois d’Yverdon-les-Bains. Cette équipe sera l’hôte d’un soir à la Clientis Arena pour le second tour de la Coupe. Alors certes, les locaux ne partent pas avec les faveurs du pronostic, mais un match reste un match. Avec un peu de discipline et d’engagement et une prise de légèreté du côté adverse, une surprise est toujours possible, ou une résistance à faire douter les Vaudois ? Réponse ce dimanche dès 18 h. Venez en nombre soutenir l’équipe. | gde

Dimanche 10 novembre
Coupe suisse 18 h :
Erguël – Yverdon-les-Bains

FOOTBALL CLUB LA SUZE



L’équipe termine le premier tour en tête



Photo : freepik

Petit aparté fondue de soutien. Le soir d’avant le match, notre désormais traditionnelle fondue de soutien avait lieu à la cantine de Corgémont. Malgré l’ambiance bon enfant, il était triste de constater le peu de participants. Une société qui compte plus de 200 membres doit avoir un budget certain pour fonctionner, et c’est le genre de manifestation qui aide le club à tourner. Il est grand temps que notre société moderne prenne conscience qu’il est de plus en plus difficile de trouver des fonds et des personnes motivées pour continuer de fonctionner. Mais peut-être que le jour où les cotisations passeront à 500 fr., cela changera les mentalités. Quoiqu’il en soit, merci au comité central pour l’organisation impeccable.

Après ce malheureux constat, passons au dernier match de la saison qui était fixé à 13 h à Belprahon, et jusqu’à 10 h 45, nous ne savions pas s’il allait être maintenu. Dès les premières minutes, notre défense ne nous rassurait pas et l’attaquant de Belprahon manquait le cadre à deux pas de Steven Rohr. A la 10^e minute, un dégagement de Patrick Da Silva permettait à Jérémie Greub de partir seul au but depuis le milieu de terrain, hélas, il se claquait durant sa longue course, le buteur curgismondain n’a pas été épargné par les blessures durant ce tour, c’est Kevin Knuchel qui le remplaçait au pied levé. Belprahon finissait par prendre les devants, tant La Suze balbutiait son

football. La mi-temps arrivait juste après un coup de génie de Yannick Gautier, dont la frappe monumentale trouvait la lucarne du gardien, un but providentiel. A la mi-temps, Sacha Calejari haussait le ton et recadrant l’équipe. Le premier quart d’heure était délicat et Belprahon jouait bien sa chance, sans réussir à marquer. Sacha faisait ensuite rentrer son banc et à la 67^e minute, Anthony Vicenzi lançait Neo sur le côté, qui servait Swen Grandjean pour le 1-2. Neo obtenait ensuite un lointain coup-franc. Mario Bernasconi l’enveloppait parfaitement, le dernier rempart de Belprahon n’y arrivait pas, ayant bien trop anticipé le centre. Une minute passait et Anthony servait Neo, qui envoyait une subtile piche-

nette devant le gardien pour le 1-4. Neo, encore lui, profitait d’une passe de Kevin mal négociée par le gardien pour mettre le 1-5 dans le but vide. A la toute dernière seconde, Neo avait le but du coup du chapeau au bout du soulier, mais préférait faire la passe à Kevin qui pouvait tranquillement mettre son 10^e but de la saison. L’arbitre sifflait la fin de ce premier tour sur cette écrasante victoire, mais qui a mis du temps à se dessiner. Les lecteurs penseront que le rédacteur commence à radoter, mais les remplaçants ont à nouveau fait la différence. Félicitations à toute l’équipe pour ce titre de champion d’automne, quelques mois après le titre de champion de 5^e ligue. Comme dans la ligue inférieure, La Suze est aussi la meilleure attaque du groupe, avec déjà 41 buts marqués à la mi-saison. Chapeau!

On félicitera aussi tout particulièrement Neo, auteur d’une 2^e mi-temps exceptionnelle : 2 buts, 2 assists et l’obtention du coup-franc du 1-3. Notre jeune promesse signe enfin son entrée dans les classements des buteurs et des passeurs.

Quelques statistiques : depuis la renaissance de l’équipe, il y a un peu plus d’un an, le FC La Suze 07 a disputé 29 matchs de championnat. 23 victoires, 4 nuls et 2 défaites. 93 buts marqués et 33 encaissés. Une moyenne de 4 buts par match pour à peine un seul encaissé. Des chiffres qui donnent le tournis! Bravo à toute l’équipe, au staff, au comité et un grand merci à notre fidèle petit groupe de supporters, qui nous suivent à tous nos matchs. Rendez-vous en 2020 après une pause bien méritée.

Les juniors C remportent leur championnat

Coachés par Antonio Manganaro et son assistant David Sexto, les juniors C se déplaçaient mercredi soir à Saint-Ursanne pour leur dernier match du tour d’automne pour, coïn-

cidence du calendrier, rencontrer le FC Clos du Doubs, 1^{er} avec 1 point d’avance sur leur concurrent direct du soir. La tâche s’annonçait loin d’être simple pour nos jeunes sur le terrain Champs-Fallats relativement gras et comptant dans les rangs de l’équipe hôte, leur attaquant de soutien comptabilisant une cinquantaine de buts à lui tout seul.

Coup d’envoi à 18 h 30, l’équipe visiteuse entreprenante dès le début du match, ouvre le compteur mérité à la 11^e sur un coup franc bien placé des 18 mètres sous la barre transversale par Tony Zerbini. Parité de l’enjeu, à la 17^e sur un tir bien enroulé qui trompa Luca Manganaro. Dès ce moment, le match s’est équilibré et les duels au milieu de terrain s’accroissent. L’attaquant vedette de Clos du Doubs, muselé par un très bon Nicolas Musolino, n’arriva guère à se débarrasser de son vis-à-vis. La Suze reprit l’avantage à la 33^e par Kilian Berisha. A l’heure du thé, l’équipe d’Antonio menait d’une petite longueur. Dès le retour des vestiaires, La Suze manqua l’opportunité d’aggraver le score en butant seul devant le portier Jurassien.

Clos du Doubs, plus entreprenant, égalisa à la 47’. Nos juniors, combattifs, procédèrent par contre. Au cours du jeu, Kilian Berisha signa un doublé à la 68^e. Le dernier quart d’heure Clos du Doubs a essayé le tout pour le tout de revenir au score, ce qui leur aurait permis d’assurer le titre d’automne mais les tripes des jeunes d’Antonio Manganaro en ont décidé autrement et l’équipe résista aux assauts de la troupe de l’équipe hôte.

Coup de sifflet final, le FC Team Vallon La Suze empoche les 3 points s’adjugeant par la même occasion la première place. Bravo à toute l’équipe, aux entraîneurs et merci du soutien des parents. | *jj*

JC Clos-du-Doubs – La Suze _____ 2-3
Belprahon – La Suze _____ 1-6

ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE DU JURA BERNOIS

Compte rendu de l’assemblée générale

Samedi 2 novembre, les délégués des 19 sociétés que compte l’AGJB, les membres d’honneurs ainsi que les invités se sont retrouvés au CIP de Tramelan pour participer à la 22^e assemblée des délégués. Aux divers points de l’ordre du jour, les finances qui présentaient un bénéfice ont été acceptées. Dès le 1^{er} janvier prochain, l’AGJB n’aura plus son bulletin officiel en format papier et sera, pour autant que l’on trouve une commission de rédaction, proposé en mode électronique via le site internet. Ce changement a donc entraîné une modification des cotisations qui a engendré quelques débats au sein de l’assemblée. Le comité de l’AGJB a proposé avec la disparition de ce bulletin une baisse de la redevance par membre des sociétés. Ce qui représente une économie entre 5 à 10 % de la prochaine facture. C’est à une grande majorité que cette proposition a été acceptée.

Pour 2020, l’AGJB a trouvé des sociétés partenaires pour presque la totalité de ses manifestations. La première, le championnat d’agres du Jura bernois aura lieu les 4 et 5 avril du côté de la halle de sport de Corgé-

mont. Les diverses manifestations figurent sur le site www.agjb.ch. En 2021, c’est la FSG Féminine Tavannes, en collaboration avec l’AGJB, qui organisera le championnat cantonal bernois aux agrès individuels.

Les délégués présents ont reçu les salutations de la vice-présidente de la FSG Eliane Giovanola, ainsi que de Yolande Gigon de l’Union Romande de Gymnastique, de Martin Reber de l’OSSM. Du côté politique, Pierre Mercerat du Conseil du Jura bernois ainsi que Pierre Sommer, du conseil municipal de Tramelan ont tous les deux adressé quelques mots à l’assemblée. L’AGJB a remercié durant cette assemblée les sociétés partenaires dans l’organisation des manifestations de 2019, les démissionnaires des commissions et a eu le plaisir d’honorer Georges Berger, dit Joe, de Saint-Imier pour les 22 années pendant lesquelles il a œuvré en tant que rédacteur du bulletin gym. L’assemblée lui a donné le titre de membre d’honneur. Le comité dans son ensemble a été réélu pour une année. Après l’assemblée, tous se retrouvèrent pour partager un apéritif. | *ng*

FOOTBALL CLUB

PLAGNE



Fin du premier tour

Après avoir péniblement battu Franches-Montagnes (but de F. Monnier), les Plagnards se sont imposés en semaine à Reconvi-lier (but de C. Hofstetter 3x et J. Dalla Piazza) avant d’arracher, pour le dernier match de l’année, le nul dans le derby contre Evillard, grâce à un but de son gardien Kevin Sifkovits dans les arrêts de jeu.

Le comité remercie toutes les personnes qui sont venues donner un coup de main à la buvette lors de nos matchs à domicile. Rendez-vous au printemps pour le second tour.

Soupe aux pois

La traditionnelle soupe aux pois, préparée par les joueurs, aura lieu le samedi 21 décembre prochain dès 11 h à l’endroit habituel. | *pg*

Plagne – Franches-Montagnes _____ 1-0
Reconvilier – Plagne _____ 2-4
Plagne – Evillard _____ 1-1

FOOTBALL CLUB SAINT-IMIER



La pluie, encore la pluie

Les footballeurs subissent une fois encore les caprices de la météorologie. Peu de matchs se sont joués le week-end passé. Et il y en a bien peu de planifiés pour le prochain. C’est donc dire si gentiment, les crampons vont se ranger au fond d’un placard pour y ressortir au printemps. Le FC Saint-Imier et le Team Vallon remercient sincèrement toutes et tous qui ont suivi et soutenu nos équipes dans cette première partie de championnat. | *gde*

JD Le Parc – Saint-Imier III _____ 13-0
JD VDR I – Saint-Imier I _____ 4-3
JA Le Parc – Saint-Imier _____ 1-0

Samedi 9 novembre

JD 10h : VDR III – Saint-Imier IV
JC 15h : St-Imier I – Bas-Lac Marin

Allez consulter le site du FC Saint-Imier sous www.fcsaintimier.ch

UNION SPORTIVE

VILLERET



La pluie met les joueurs au repos

Les conditions météo de samedi dernier n’ont pas permis le déroulement du match qui devait opposer Lignières à Villeret. Ce match a été reporté à demain, coup d’envoi à 19 h.

Souper de soutien

N’oubliez pas de vous inscrire pour notre souper de soutien du samedi 16 novembre. Il aura lieu comme chaque année à la halle de gymnastique de Villeret avec au menu fondue bourguignonne avec riz et salades, sorbet prune, l’apéritif est offert par le club. La soirée sera animée par DJ Napsti, plusieurs animations au programme ainsi qu’une grande tombola. Prix 55 fr. Informations et inscriptions au 079 367 53 39.

| *az*

Samedi 9 novembre

19h : Lignières II – Villeret

FOOTBALL CLUB COURTELARY



La première équipe déroule

En se rendant sur le terrain de Lamboing pour y affronter le FCLN, Courtelary espérait bien ramener quelque chose de positif de son déplacement. Avec une fois de plus un effectif restreint, complété par deux séniors et un défenseur prêté par son voisin, le FCC devra attendre la vingtième minute pour ouvrir le score par Vuilleumier sur une très belle action, puis la trentième pour doubler la mise sur un tir à la trajectoire suspecte de Pauli. Score à la pause 0-2. En seconde mi-temps, le FCC continue d’aller de l’avant et se met l’abri rapidement une nouvelle fois par Vuilleumier servi

sur un plateau par Béguelin et Spaetig. Ce troisième but aura pour effet de démultiplier l’envie de Courtelary qui mettra encore quatre buts pour infliger un sec sept à zéro aux locaux, des buts marqués donc par Vuilleumier (2x), Béguelin (2x), Spaetig, Pauli et un but contre son camp. A noter que le FCC a marqué trois fois sur coup-francs, dont un splendide par Béguelin qui envoya une merveille de tir dans la lucarne opposée à une distance de 25 m.

Un score fleuve contre une équipe jeune et volontaire, mais qui manque un peu d’expérience malgré un contingent

bien fourni. Un résultat qui fait du bien au moral de Courtelary avec une maîtrise que l’on n’avait pas vue depuis un bon moment du côté de Girardier et ses coéquipiers.

Normalement le dernier match de la saison a dû (enfin) se jouer mercredi 6 novembre au Noirmont contre le FC Franches-Montagnes, pour autant que la météo l’ai permis. La fin du premier tour permettra au FCC de respirer et de permettre aux joueurs de relâcher. Une pause qui sera la bienvenue. | *mt*

Neuveville-Lamboing – Courtelary_ 0-7

VOLLEYBALL CLUB TRAMELAN



D 5^e Tramelan – Val Terbi L _____ 3-2
H 3^e SMG Bienne – Tramelan _____ 0-3

Vendredi 8 novembre

D M19 18h45, CIP: Tramelan – VFM
D 5^e 20h45, CIP: Tramelan – Crêmines

Samedi 9 novembre

D M15 11h, Oiselier A: Porrentruy mixte – Tramelan

Mardi 12 novembre

D M19 18h45, CIP: Tram. – Porren. A
D 3^e 20h30, Montfaucon: Montfaucon – Tramelan

Jeudi 14 novembre

D 3^e Coupe 20h45, CIP: Tramelan – VEBB

Délai sport

LUNDI SOIR

fac@bechtel-imprimerie.ch
032 944 17 56

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER
Du vendredi 8 novembre au jeudi 14 novembre: Pharmacieplus du Val-lon, 032 942 86 86
Samedi: 13 h 30-16 h, 19 h 15-19 h 45
Dimanches et jours fériés: 11 h-12 h, 19 h 15-19 h 45

TRAMELAN
Du vendredi 8 novembre au jeudi 14 novembre: Pharmacie Schneeberger, 032 487 42 48, M^{me} A. Vargas
Dimanches et jours fériés: 11 h-12 h et 18 h 30-18 h 45

Changement de service le vendredi à 8 h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT
24 heures sur 24, 0900 900 024
www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE
24 heures sur 24, 032 941 37 37

TRAMELAN
0900 93 55 55
En semaine: 18 h-8 h
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÈBRES

VALLON DE SAINT-IMIER
0800 225 500
Par 8 : 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD
VALLON DE SAINT-IMIER
aide et maintien à domicile, soins en diabétologie
079 439 28 95
samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com

SASDOVAL SAINT-IMIER
rue de Jonchères 60
032 941 31 33
sasdoval@bluewin.ch
www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON
032 358 53 53
Tél. national 0842 80 40 20
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

Réclame



F. VORPE
POMPES FUNÈBRES
A votre écoute
Service jour et nuit
Espace famille – Salle de recueillement
032 489 12 38 / 079 250 39 04
www.pfvorpe.ch

bechtel-imprimerie.ch

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN
rue du Pont 20
Jeudi: 16 h-18 h
Vendredi: 17 h-21 h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE
Mercredi: 13 h-18 h
Jeudi: 13 h 30-18 h
Vendredi: 13 h-22 h
www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE
SAINT-IMIER
rue du Midi 6
Sur rendez-vous, en principe :
lundi et mercredi: 9 h-17 h
032 941 55 45
cejare@cejare.ch
www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI
SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi: 14 h-18 h
032 941 55 55
contact@m-ici.ch
www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER
rue du Marché 1

Mardi: 16 h-18 h, accueil en cas de besoin/projets
Mercredi: 14 h-18 h, activités diverses selon programme (à voir sur le site internet)
Jeudi: 15 h 15-18 h, accueil adolescents 10-17 ans
Vendredi: 15 h 15-18 h, accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17
espacejeunesse@saint-imier.ch
www.e-j-e.ch
 [espacejeunesseerguel](https://www.facebook.com/espacejeunesseerguel)
 [espacejeunesse.derguel](https://www.facebook.com/espacejeunesse.derguel)

BIBLIOBUS UPJ www.bibliobus.ch

CORGÉMONT gare
Mardi 26 novembre: 15 h 15-17 h

LA FERRIÈRE commune
Samedi 30 novembre: 9 h 45-11 h 45

FRINVILLIER
Mardi 12 novembre: 16 h 30-17 h 15

ORVIN centre du village
Mardi 12 novembre: 17 h 45-19 h 30
En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE ancienne école primaire
Vendredi 15 novembre: 17 h 30-19 h 15

ROMONT entrée du village
Vendredi 15 novembre: 16 h-17 h

SONCEBOZ-SOMBEVAL commune
Mardi 19 novembre: 16 h 30-19 h 30

VAUFFELIN place du village
Vendredi 15 novembre: 14 h 30-15 h 30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET collège
Mardi: 17 h-18 h 30

CORTÉBERT
école, rez-de-chaussée
Mercredi: 13 h 30-14 h, 19 h 30-20 h

COURTELARY collège
Lundi: 15 h-17 h 30
Mardi: 17 h-19 h
Jeudi: 15 h-16 h 30
Vendredi: 9 h 30-10 h 30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER rue du Marché 6
Mercredi: 14 h-18 h
Jeudi: 9 h-11 h, 14 h-18 h
Vendredi: 9 h-11 h, 14 h-19 h
1^{er} samedi du mois: 10 h-11 h 30
Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages.
032 941 51 41
bibliotheque@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch/bibliotheque
Catalogue en ligne: nouveautés

SONVILIER collège
Lundi: 17 h 30-19 h 30
Mercredi: 16 h-18 h

PÉRY-LA HEUTTE collège
Mardi: 15 h 15-17 h 15
Jeudi: 17 h-19 h

VILLERET rue principale 20
Mardi: 9 h-10 h, 15 h-18 h
Jeudi: 18 h 15-19 h 15

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE
Mardi-dimanche: 10 h-18 h (dernière entrée à 17 h)
24 décembre: 10 h-16 h

LE SHOP ET LE BISTROT
Mardi-dimanche: 9 h 30-18 h
24 décembre: 9 h 30-16 h
Lundis ouverts: vacances scolaires et jours fériés régionales
Fermetures: 11 décembre (à 16 h), 25, 26 et 31 décembre et 1^{er} janvier

032 945 13 13
welcome@chezcamillebloch.swiss
www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT halle de La Combe

Gym Tonic: mercredi 14 h-15 h
Gym Fit: mercredi 8 h 15-9 h 10
Gym Seniors: mercredi 9 h 15-10 h 10

Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde. L'expérience vous tente ? Venez nous rejoindre.

079 237 21 04

ORVIN halle
Lundi: 16 h 30

PÉRY-LA HEUTTE halle de Péry
Lundi: 14 h 15
Leçons ouvertes à tout le monde

SONCEBOZ halle de gymnastique
Ladyfit: mardi 20 h 15-21 h 15
Prix d'inscription 60 francs l'an (30 francs pour les étudiantes)
ladyfitsonceboz@gmail.com

LUOTHÈQUE

SAINT-IMIER rue du Marché 6
Mercredi et vendredi: 15 h-18 h
Maria Concetta Houriet responsable, 032 941 51 41
www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN
chemin des Lovières 13
1^{er} samedi du mois: 9 h-12 h
Lundi-vendredi: 13 h-18 h
Mercredi: 13 h-20 h

032 486 06 06
cip@cip-tramelan.ch
cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES
ANABAPTISTES chapelle
Sur réservation, *079 797 33 53*
e.m.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER
Lundi-vendredi: 9 h-12 h, 14 h-17 h
Réservation recommandée.

MAISON DES SARRASINS
ORVIN au cœur du village
Ouvert sur demande, entrée libre.
032 358 18 35, 032 358 17 27
erwinlehot@bluewin.ch

NATATION

SAINT-IMIER Beau Site 1

Lu: 18 h-19 h **140 cm**, 19 h-21 h **190 cm**
Mardi: 18 h-20 h **190 cm**
Mercredi: 16 h 30-17 h 30 **120 cm**, 17 h 30-19 h 15 **140 cm**
Je: 18 h-20 h **190 cm**, 20 h-21 h **140 cm**
Vendredi: 18 h-21 h **190 cm**
Samedi: 9 h-11 h **140 cm**
Dès 19 h (18 h 30 le mercredi), les enfants, même accompagnés, ne sont plus admis. *032 942 44 31*
www.saint-imier.ch/index.php/fr/decouvriir/sports-et-loisirs/bassin-de-natation

PATINOIRES

ZURICH ARENA
TRAMELAN

Vendredi 8 novembre: 18 h 45-19 h 45, hockey public
Samedi 9 novembre: 14 h 15-16 h 30, patinage et hockey
Dimanche 10 novembre: 14 h-16 h 30, patinage
Mercredi 13 novembre: 14 h 30-16 h 30, patinage
Vendredi 15 novembre: 18 h 45-19 h 45, hockey public

SKI CLUB COURTELARY

Bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer !

Gardiennage: week-end du 9 et du 10 novembre assuré par Roberto Bat-tistig et Claude Domont.
Civet: 16 et 17 novembre

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE
Lundi: 8 h 30-12 h, 14 h-18 h
Mardi-jeudi: 8 h 30-12 h
032 485 01 53
c.faehtndrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT
Lundi: 8 h 30-11 h 30, 17 h-18 h
Mardi-jeudi: 8 h 30-11 h 30, 16 h-17 h
Vendredi: 8 h 30-11 h 30
Grand-Rue 15, 2606 Corgémont
032 488 10 30, admin@corgemont.ch
www.corgemont.ch

CORMORET
Lundi: 15 h-18 h **Mardi:** 9 h 30-11 h 45
Mercredi: 9 h 30-11 h 45, 14 h 30-16 h 30
Jeudi: 9 h 30-12 h
Vieille-Route 1, 2612 Cormoret
Administration: 032 944 15 13
Mairie: 032 944 20 71
Voyer: 079 381 68 60
contact@cormoret.ch
www.cormoret.ch

CORTÉBERT
Lundi et mardi: 10 h-12 h
Jeudi: 10 h-12 h, 16 h-18 h
Rue du Collège 3, 2607 Cortébert
032 489 10 67, fax: 032 489 19 27
admin@cortebert.ch
www.cortebert.ch

COURTELARY
Lundi et mercredi: 8 h-12 h
Mardi: 8 h-12 h, 14 h-17 h
Jeudi: 8 h-12 h, 16 h-18 h
Grand-Rue 58, 2608 Courtelary
032 944 16 01
admin@courtelary.ch
www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE
Lundi-vendredi: 10 h-12 h
Mardi et jeudi: 16 h-17 h 30
Rue des Trois-Cantons 20
2333 La Ferrière, 032 961 12 77
Secrétariat: info@laferriere.ch
Finances: commune@laferriere.ch
www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN
Lundi: 16 h-18 h
Métairie des Princes 13
2723 Mont-Tramelan
032 487 62 53
info@mont-tramelan.ch

ORVIN
Lundi: 16 h-18 h (perm. maire: 19 h)
Mercredi: 10 h 30-12 h
Jeudi: 16 h-18 h
La Charrière 6, 2534 Orvin, CP 41
032 358 01 80, fax: 032 358 01 81
administration@orvin.ch
www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE
Lundi: 8 h 30-12 h, 14 h-18 h
Mardi-jeudi: 8 h 30-12 h
Grand-Rue 54, 2603 Péry
032 485 01 50
commune@pery-laheutte.ch
www.pery-laheutte.ch

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'informations

12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

Mise en pages
Claude Sansonnens
Claudia Lopes
Coraline Bolle
Nicolas Schaeffer

Impression: Druckzentrum Bern

Distribution: La Poste

RENAN
Lundi: 8 h-12 h, 13 h 30-18 h 30
Mardi-vendredi: 8 h-12 h
Rue du Collège 5, 2616 Renan
032 962 65 00, fax: 032 962 65 05
info@renan.ch, admin@renan.ch
www.renan.ch

ROMONT
Mardi: 16 h-18 h
Jeudi: 10 h-12 h
Route Principale 1, 2538 Romont
032 377 17 07
info@romont-jb.ch
www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER
Lu-me: 8 h-11 h 45, 14 h-17 h
Jeudi: 14 h-18 h
Vendredi: 8 h-11 h 45, 14 h-16 h
Rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier
CP 301
032 942 44 24, fax: 032 942 44 90
info@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch

SAUGE
Lundi: 9 h 30-11 h 30
Mardi et jeudi: 15 h 30-17 h 30
Haut du Village 8, 2536 Plagne
032 358 20 25, fax: 032 358 20 26
info@sauge-jb.ch
www.sauge-jb.ch

SONCEBOZ-SOMBEVAL
Lundi: 8 h-12 h, 16 h-18 h
Ma, me et je: 8 h-12 h, 16 h-17 h 30
Vendredi: 8 h-12 h
Rue des Prés 5
2605 Sonceboz-Sombeval
CP 47
032 488 33 00, fax: 032 488 33 01
secretariat@sonceboz.ch
www.sonceboz.ch

SONVILIER
HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET
Lundi, mercredi, vendredi: 8 h-12 h
Jeudi: 8 h-12 h, 13 h 30-17 h 30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Lundi: 8 h-12 h, 13 h 30-16 h
Jeudi: 8 h-12 h, 13 h 30-17 h 30
Mardi, mercredi et vendredi: 8 h-12 h
Place du Collège 1, 2615 Sonvilier
032 941 11 20, fax: 032 941 19 73
administration@sonvilier.ch
www.sonvilier.ch

- Crèche « Les Razmokets »: 032 940 14 86
- Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66
- Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats »: 032 961 15 49

TRAMELAN
Lu-ma: 9 h-11 h 45, 14 h-16 h 45
Mercredi: 14 h-16 h 45
Jeudi: 9 h-11 h 45, 14 h-18 h
Vendredi: 9 h-11 h 45, 14 h-16 h
Hôtel de Ville, 2720 Tramelan
032 486 99 99, fax: 032 486 99 80
www.tramelan.ch

VILLERET
Lundi-vendredi: 9 h-12 h
Rue Principale 24, 2613 Villeret
032 941 23 31
admin@villeret.ch
www.villeret.ch

Heures d'ouverture
Lundi-jeudi: 7 h 30-12 h, 13 h 30-17 h
Vendredi: 7 h 30-12 h

Délais de remise des publications
Sport: lundi soir
Utile: lundi soir
Paroisses: lundi soir
Officiel: mardi 12 h
Rédactionnel: mercredi 9 h
Annonces: mercredi 9 h

Tarif des annonces
Sur demande
ou sur www.bechteli-imprimerie.ch

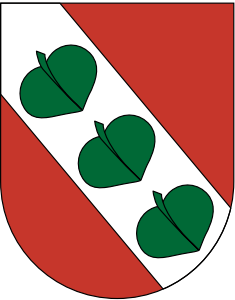
Abonnement annuel: 98 fr.

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechtel-imprimerie.ch

Délai de remise des publications
Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
90 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces : 2 fr. 75 le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max. : 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d’Avis du District de Courtelary



Partie intégrante de la *Feuille d’Avis du District de Courtelary*

District



SYNDICAT D’ALIMENTATION EN EAU
DE COURTELARY-CORMORET

Assemblée des délégués

du Syndicat d’alimentation en eau de Courtelary-Cormoret

**Jeudi 12 décembre 2019, à 20h,
à Courtelary
(bâtiment communal 2^e étage)**

Ordre du jour

- Ouverture
- Approuver le PV de l’assemblée constitutive du 20 août 2019
- Discuter et approuver un crédit de 151 000 francs TTC pour la réalisation de la conduite d’eau « Tombet Ouest / EMS Hebron »
- Discuter et approuver un crédit de 195 000 francs TTC pour la réalisation de la conduite d’eau « rue du Tombet » sous réserve de la décision des autres dépenses par la commune de Courtelary
- Discuter et approuver le budget 2020
- Informations diverses sur l’avancement des travaux

Courtelary-Cormoret, le 8 novembre 2019

*Le Comité du Syndicat d’alimentation
en eau de Courtelary-Cormoret*

SYNDICAT DE COMMUNES
CORPS DE SAPEURS-POMPIERS
DU CENTRE-VALLON

Assemblée des délégués

**Mercredi 11 décembre 2019 à 20h
à Courtelary, salle des sociétés**

Ordre du jour

Cette séance remplace et annule celle du 16 octobre 2019

- Ouverture
- Approbation du PV du 12 juin 2019
- Discuter et approuver le crédit d’engagement de 405 000 francs pour l’acquisition d’un tonne-pompe
- Discuter et approuver le budget 2020
- Amendes et absences 2019
- Communications Etat-major
- Divers et imprévus

Cormoret, Courtelary et Cortébert,
le 28 octobre 2019

*Le Conseil des sapeurs-pompiers
Centre-Vallon*

PAROISSE RÉFORMÉE
COURTELARY-CORMORET

Assemblée ordinaire de paroisse

**Dimanche 8 décembre 2019
à l’église de Courtelary
à l’issue du culte (10h45 env.)**

Ordre du jour

- Election des scrutateurs
- Procès-verbal de la dernière assemblée
- Budget 2020 et fixation de l’impôt de paroisse
- Réélections:
 - de la présidente, du vice-président et de la secrétaire des assemblées
 - des conseillers (ères) de paroisse
 - du président du Conseil de paroisse
 - de la secrétaire du Conseil de paroisse
 - du caissier
- Election des vérificateurs des comptes
- Election du nouveau pasteur
- Informations paroissiales
- Informations du syndicat des paroisses
- Divers

Le Conseil de paroisse

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL

Convocation à l’assemblée ordinaire

**Jeudi 12 décembre 2019 à 20h
salle de la cure, Orvin**

Ordre du jour

- Salutations
- Nomination des scrutateurs
- Méditation
- Approbation du procès-verbal de l’assemblée du 25 juin 2019
- Election de 2 délégués au synode d’arrondissement pour une nouvelle législature, rééligible
- Changement d’affectation de la cure de Vauffelin du patrimoine administratif au patrimoine financier
- Budget
 - approbation de la quotité d’impôt
 - discuter et approuver le budget 2020
- Plan financier informations
- Informations
 - des pasteurs
 - de la catéchète professionnelle
- Informations paroissiales:
 - avenir du Centre de Sornetan
 - infos diverses
- Synodes / compte rendu
- Divers et imprévus

Péry, le 4 novembre 2019

*Au nom du Conseil de paroisse
Véronique Grosjean, présidente*

SYNDICAT DE COMMUNES
DES SAPEURS-POMPIERS D’OPRV
(COMMUNES D’ORVIN, ROMONT ET SAUGE)

Modification de l’arrêté V relatif aux émoluments lors d’interventions

**Publication selon l’article 45
de l’ordonnance sur les communes
du 16 décembre 1998 (OC_o; RSB 170.111)**

Lors de sa séance qui a eu lieu le mardi 22 octobre 2019, le conseil du syndicat a approuvé la modification apportée à l’arrêté V relatif au règlement d’organisation du syndicat de communes des sapeurs-pompiers d’OPRV avec l’ajout d’un nouvel alinéa, article 1, lettre j, indemnisation véhicules agricoles lors d’interventions.

Cette modification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020, sous réserve d’un éventuel recours formé à son encontre.

La modification susmentionnée peut être consultée au secrétariat des communes du syndicat OPRV durant les heures d’ouverture.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l’arrêté du conseil du syndicat dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Orvin, le 8 novembre 2019

Le Conseil du SCSP OPRV

SESE - SYNDICAT POUR L’ÉPURATION DES
EAUX USÉES DE SAINT-IMIER ET ENVIRONS

Convocation à l’assemblée des délégués

**Mercredi 11 décembre 2019, à 18h30
à la STEP de Villeret**

Ordre du jour

- Décompte des voix, nomination d’un scrutateur
- P.V. de l’AD du 19 juin 2019 – remarques, acceptation
- Présentation et acceptation du budget 2020
- Informations du Président
- Divers et imprévus

*Au nom du SESE
Le Président: M. Jeanneret
Le Secrétaire: T. Eggler*

Corgémont



Dépôt public

**Assemblée municipale ordinaire
du lundi 9 décembre 2019 à 20h,
à la salle de spectacles**

Le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d’urgence, d’événements majeurs et de grandes manifestations est déposé dès aujourd’hui au bureau municipal où il peut être consulté pendant les heures d’ouverture.

Corgémont, le 8 novembre 2019

Le Conseil municipal

Avis de construction

Maître d’ouvrage: Weber Transports SA, rue de l’Avenir 53, 2606 Corgémont.
Propriétaire foncier: idem.
Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l’Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.
Projet: ouverture d’une porte en lieu et place d’une fenêtre en façade nord, sur parcelle N° 1006 au lieu-dit « rue de l’Avenir 53 » (zone de construction A1).
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu’au 9 décembre 2019, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d’éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu’à cette date inclusivement.

Corgémont, le 8 novembre 2019

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Maître d’ouvrage: Straumann Villeret SA, Les Champs du Clos 2, 2613 Villeret.
Propriétaire foncier: Vertex Immobilién AG, Mettlenweg 9b, 2500 Bienne.
Auteur du projet: idem.
Projet: rafraîchissement d’une partie de la façade avec pose d’une publicité contre la façade. Changement de la couleur verte par une couleur gris anthracite. Rafrâichissement du totem devant l’usine, sur parcelle N° 676 au lieu-dit « Grand’Rue 53 », 2606 Corgémont, (zone de construction A2).
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu’au 9 décembre 2019, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d’éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu’à cette date inclusivement.

Corgémont, le 8 novembre 2019

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Maître d’ouvrage: Nathalie et Claudio Valgoi, chemin des Planchers 16, 2606 Corgémont.
Propriétaire foncier: idem.
Auteur du projet: idem.
Projet: remplacement de la chaudière électrique existante par une nouvelle pompe à chaleur air/eau installée à l’extérieur, sur parcelle N° 904 au lieu-dit « chemin des Planchers 16 » (zone de construction H2).
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu’au 9 décembre 2019, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d’éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu’à cette date inclusivement.

Corgémont, le 8 novembre 2019

Le Secrétariat municipal

Cormoret



Assemblée municipale

**Lundi 9 décembre à 20h
à la salle polyvalente**

Ordre du jour

- Discuter et approuver le budget communal 2020 et la quotité d’impôt
- Discuter et approuver la dépense périodique de 7 000 francs pour la mise en place des bons de garde
- Discuter et approuver les modifications du règlement communal sur les élections et les votations
- Discuter et approuver le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d’urgence, d’événements majeurs et de grandes manifestations
- Rapports d’activités du Conseil municipal
- Divers et imprévus

Les règlements sur les élections et les votations et celui sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population sont déposés au secrétariat municipal, 30 jours avant l’assemblée municipale, où ils peuvent être consultés durant les heures d’ouverture.

Immédiatement après l’Assemblée municipale,

Assemblée des propriétaires fonciers

Ordre du jour

- Budget 2020 des chemins de finage.
- Divers et imprévus.

La Commune de Cormoret

Cortébert



Convocation à l’assemblée municipale ordinaire

**Lundi 9 décembre 2019 à 20h
à la salle polyvalente de Cortébert**

Ordre du jour

- Budget 2020
 - Discuter et approuver la quotité d’impôt et la taxe immobilière
 - Discuter et approuver le budget 2020
- Discuter et approuver le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d’urgence, d’événements majeurs et de grandes manifestations
- Introduction des bons de garde
 - Discuter et approuver le règlement relatif aux bons de garde
 - Discuter et approuver une nouvelle dépense périodique annuelle maximale de 105 000 francs pour la franchise relative à l’émission des bons de garde
- Divers et imprévus

Durant les 30 jours avant l’assemblée municipale, les règlements mentionnés aux points 2 et 3a sont déposés publiquement au secrétariat communal où ils peuvent être consultés durant les heures d’ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l’assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre un acte législatif communal.

Les personnes qui souhaitent obtenir le budget 2020 détaillé peuvent le demander au secrétariat municipal ou le consulter sur le site internet de la commune (www.cortebert.ch).

Cortébert, le 8 novembre 2019

Le Conseil municipal

Cortébert (suite)



Avis de construction

Requérant: Bessire Chantal, Cour d’Agibert 1, 2607 Cortébert.
Auteur du projet: Lorton Benoit, Cour d’Agibert 4, 2607 Cortébert.
Propriétaire foncier: Bessire Chantal, Cour d’Agibert 1, 2607 Cortébert.
Projet: réfection et aménagement d’une partie des combles ainsi que d’un local de chauffage + panneaux solaires thermiques sur le toit pan sud.
Lieu-dit: Cour d’Agibert N°1.
Parcelle: 14
Zone: C
Dimensions: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zones/périmètres protégés: ensemble bâti A.
Objets protégés: objet digne de protection; objet cantonal.
Zone de dangers: zone de dangers naturels – inondations.
Zone de protection des eaux: Au.

Les demandes, les plans et les autres pièces des dossiers sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal jusqu’à l’expiration du délai d’opposition.

Le délai d’opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d’Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Cortébert.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n’ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d’opposants.

Cortébert, le 8 novembre 2019

Le Secrétariat municipal

Courtelary



Assemblée municipale ordinaire

Lundi 9 décembre 2019 à 20h
à la salle communale (centre communal)

Ordre du jour

- Procès-verbal de l’Assemblée municipale ordinaire du 17 juin 2019 (déposé au secrétariat municipal dès le 8 novembre 2019)
- Discuter et approuver le budget 2020, fixer la quotité d’impôt et la taxe immobilière
- Discuter et approuver un crédit d’engagement de 903 700 francs pour l’aménagement et le remplacement des infrastructures de la rue du Tombet
- Discuter et approuver le nouveau règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d’urgences, d’événements majeurs et de grandes manifestations
- Prendre connaissance du décompte final pour la viabilisation des Condémines de Bretin 3^e étape
- Messages des autorités:
 - informations du maire
 - informations des dicastères
- Divers

Durant les 30 jours avant l’assemblée municipale, le règlement mentionné sous le chiffre 3 est déposé publiquement au secrétariat municipal où il peut être consulté durant les heures d’ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l’assemblée municipale, un recours peut être formé contre un acte législatif communal:

- auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary (point 3 de l’ordre du jour)

Courtelary, le 8 novembre 2019

Le Conseil municipal

Orvin



Assemblée municipale

du mardi 10 décembre 2019 à 20h
à la halle de gym d’Orvin

Ordre du jour

- Elections de trois scrutateurs
- Discuter, éventuellement approuver le budget 2020 avec une quotité d’impôt à 1,88
- Présentation du plan financier 2020-2024
- Discuter, éventuellement accepter un crédit d’engagement pour la démolition et la reconstruction d’une nouvelle école enfantine à la route des Prés-d’Orvin de
Variante A: 1 000 000 francs
Variante B: 1 200 000 francs
- Discuter, éventuellement accepter un crédit d’engagement de 960 000 francs pour l’aménagement de la traversée de la localité comprenant les parties communales ainsi que la réfection ponctuelle des canalisations d’eaux usées et de la conduite d’eau potable
- Discuter, éventuellement accepter un crédit d’engagement de 55 000 francs pour la réfection du chemin de la Noire Combe
- Approbation du règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d’urgence, d’événements majeurs et de grandes manifestations
- Elections
 - a) un membre du conseil municipal en remplacement de Julien Tièche, démissionnaire
- Communications du conseil municipal
- Divers

Le budget 2020 ainsi que le règlement mentionné au point 7 sont déposés au secrétariat municipal, 30 jours avant l’assemblée municipale, où ils peuvent être consultés durant les heures d’ouverture des guichets. Ils sont également visibles sur le site internet de la commune. Seuls l’ordre du jour et le budget 2020 sont affichés dans la vitrine à l’entrée de l’administration municipale.

Orvin, le 8 novembre 2019

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérants: Yvonne et Erich Ledermann, Plans Dessous 183c, 2534 Les Prés-d’Orvin.
Auteur du projet: Antoine Grosjean Sàrl, L’Echelette 11, 2534 Orvin.
Emplacement: parcelle N° 2042, au lieu-dit: «Plans Dessous 183c», commune d’Orvin.
Projet: construction d’un abri pour alpagas fermé sur trois côtés.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dégagements: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu’au 8 décembre 2019 inclusivement auprès de l’administration communale d’Orvin. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 novembre 2019

La Préfète :
Stéphanie Niederhauser

Péry-La Heutte



Convocation à l’assemblée municipale ordinaire

Lundi 9 décembre 2019 à 20h
au centre communal de Péry

Ordre du jour

- Transports scolaires – externalisation pour une dépense annuelle récurrente de 51 696 francs TTC
- Discuter et approuver la création d’une SA d’un capital de 100 000 francs (dont 50 000 francs au nom de la municipalité de Péry-La Heutte) pour le développement de chauffages à énergies renouvelables à Péry et La Heutte
 - Décision d’octroyer un prêt sans intérêts de 500 000 francs à la SA précitée sur une durée de 10 ans
- Discuter et approuver le budget 2020 de la commune municipale de Péry-La Heutte avec quotité d’impôts de 1.55 (baisse de 0.05), taxe immobilière de 1.2‰ (inchangée)
- Présentation et acceptation du règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d’urgence, d’événements majeurs et de grandes manifestations
- Présentation et acceptation du règlement sur la taxe de séjour de la commune municipale de Péry-La Heutte et règlement concernant le financement spécial relatif à la taxe de séjour
- Présentation et acceptation du règlement d’utilisation du centre communal et autres locaux de la commune municipale de Péry-La Heutte
- Informations du Conseil municipal
- Divers et imprévus

Durant les 30 jours avant l’assemblée municipale, les points mentionnés aux chiffres N°s 4-6 sont déposés publiquement au secrétariat communal de Péry, où ils peuvent être consultés durant les heures d’ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l’assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal: auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

P.S.: le résumé du budget municipal 2020 est à disposition à l’administration municipale. Les personnes intéressées peuvent en retirer un exemplaire durant les heures d’ouverture. Un exemple du document en question figure par ailleurs sur notre site internet.

Péry, le 4 novembre 2019

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérants: Pierre Liehti Associés Sàrl, route de Soleure 1a, 2500 Bienne 6 et Marti Arc Jura SA, rue Saint-Sébastien 26, 2800 Delémont.
Auteur du projet: Pierre Liehti Associés Sàrl, route de Soleure 1a, 2500 Bienne 6.
Emplacement: parcelles N°s 877, 914, 938, 939, 940 et 941, au lieu-dit: «rue Rièrè Ville», Péry, commune de Péry-La Heutte.
Projet: construction de quatre maisons à deux habitations mitoyennes avec pompes à chaleur intérieures, garages et aménagement de places de parc pour voitures.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: H2.
Dégagement: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu’au 1^{er} décembre 2019 inclusivement auprès de l’administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} novembre 2019

La Préfète :
Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Steiner Jardin Sàrl, route de Sonceboz 15, 2604 La Heutte.
Propriétaire foncier: Patrick Meier, rue des Frènes 1, 2603 Péry.
Auteur du projet: Steiner Jardin Sàrl, route de Sonceboz 15, 2604 La Heutte.
Projet de construction: construction d’un mur de soutènement. Rue des Frènes 1, 2603 Péry, parcelle N° 970, zone H2.
Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: fondations en béton. Mur en pierres naturelles. Longueur mur ouest parcelle 17m, hauteur mur 0.80 - 1.80m. Longueur mur sud parcelle 31.1m, hauteur mur 1.80 - 1.20m.
Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.
Dégagement: néant.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu’au 1^{er} décembre 2019 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu’à cette date inclusivement.

Péry, le 1^{er} novembre 2019

Le Conseil municipal

COMMUNE BOURGEOISE DE PERY

Assemblée ordinaire

Mercredi 11 décembre 2019 à 20h
à la salle N° 1
du Centre communal de Péry

Ordre du jour

- Procès-verbal de la dernière assemblée
 - Budgets pour 2020
 - Elections:
 - a) d’un Conseiller, Christian Criblez, rééligible pour une période de quatre ans
 - b) d’un(e) nouveau (elle) Conseiller(ère) en remplacement de John Bessire, démissionnaire
 - Création éventuelle d’une SA pour le développement de chauffages à énergies renouvelables à Péry et La Heutte avec capital à définir pour la Bourgeoisie de Péry
 - Hangar à copeaux:
 - a) discuter, éventuellement décider de l’assainissement et rehaussement du hangar à copeaux
 - b) voter le crédit nécessaire et son mode de financement
 - Informations du Président
 - Divers
- Péry, le 8 novembre 2019

Au nom du Conseil de Bourgeoisie
La Secrétaire : S. Gerber

Renan



Convocation à l’assemblée communale ordinaire

Jeudi 12 décembre 2019, 20h
à la salle communale

Ordre du jour

- Investissements 2020
 - a) Discuter et approuver un crédit d’engagement de 360 000 francs pour l’assainissement de la route des Convers
- Discuter et approuver le budget 2020
- Approuver le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d’urgence, d’événements majeurs et de grandes manifestations
- Election de l’organe de vérification des comptes
- Divers et imprévus

Le budget 2020 détaillé et le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d’urgence, d’événements majeurs et de grandes manifestations faisant l’objet des points 2 et 3 de l’ordre du jour, peuvent être consultés au secrétariat municipal pendant les heures d’ouverture, 30 jours avant l’assemblée municipale.

Au plus tard dans les 30 jours après l’assemblée, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary, contre un acte législatif de la commune.

Renan, le 8 novembre 2019

Le Conseil municipal

Réclame



Je m’aide...
aidons nous !



Selbsthilfe BE
Info-Entraide BE

Dans des groupes d’entraide
autogérés **échanger – avancer**
www.infoentraide-be.ch | 0848 33 99 00

Renan (suite)



Avis de construction

Requérant : Boillat Séverine et David, Clermont 153, 2616 La Cibourg.
Auteur du projet : Marti Jean-Pierre SA, La Chaux 17 A, 2722 Les Reussilles.
Adresse du projet : parcelle N° 257, Clermont 153, 2616 La Cibourg.
Descriptif du projet : changement de chauffage – remplacement d’une chaudière à mazout par une chaudière à pellets et remplacement des radiateurs.
Dimension du projet : selon plans déposés.
Constructions du projet : selon plans déposés.
Zone d’affectation et de construction : zone agricole.
Dérogations : Art. 24c LAT.
Zones / périmètres protégés : –
Objet protégés : –
Dépôt public : du 1^{er} novembre au 2 décembre 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d’oppositions collectives et d’oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l’obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu’il n’a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 1^{er} novembre 2019

Le Conseil municipal

PAROISSE DE RENAN

Assemblée de paroisse

Mardi 10 décembre 2019 à 20h
à l’Ancre

Ordre du jour

- 1. Accueil
- 2. Nomination d’un scrutateur
- 3. Lecture du PV de l’assemblée de paroisse du 6 juin 2019
- 4. Discuter et approuver le budget 2020
- 5. Avenir du centre de Sornetan : informations
- 6. Rapport de la présidente du conseil de paroisse
- 7. Rapport du pasteur
- 8. Divers et imprévus

La Paroisse de Renan

Réclame

SIMPLEMENT! MIEUX
LIRE. ÉCRIRE. CALCULER. ORDINATEUR.

Cours de lecture, d’écriture, de calcul pour adultes parlant français

0800 47 47 47
www.lire-et-ecrire.ch

Romont



Assemblée municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en assemblée ordinaire le

Jeudi 12 décembre 2019 à 20h
à l’école, salle du conseil

Ordre du jour

- 1. Discuter et approuver les crédits liés au changement du système de commande du réseau d’eau
 - a. Discuter et approuver le crédit d’engagement pour la dépense unique de 20 000 francs
 - b. Discuter et approuver le crédit d’engagement pour la dépense périodique de 3 850 francs
- 2. Discuter et approuver le budget communal 2020, fixer la quotité d’impôts et la taxe immobilière
- 3. Discuter et approuver le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d’urgence, d’événements majeurs et de grandes manifestations
- 4. Election pour la nouvelle législature 2020-2023 :
 - a. du maire
 - b. de 4 membres pour le Conseil municipal
- 5. Nommer pour une période de 4 ans l’organe de vérification des comptes municipaux
- 6. Informations diverses du Conseil municipal
- 7. Divers et imprévus

Le budget mentionné sous le point 2 ainsi que le règlement mentionné sous le point 3 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l’assemblée où ils peuvent être consultés pendant les heures d’ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l’assemblée municipale : un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions et actes législatifs.

Romont, le 8 novembre 2019

Le Conseil municipal

COMMUNE BOURGEOISE DE ROMONT

Assemblée bourgeoise

Vendredi 13 décembre 2019 à 19h
Ecole, 2538 Romont

Ordre du jour

- 1. Salutations et ordre du jour
- 2. Budget 2020
- 3. Election de l’organe de révision
- 4. Divers et imprévus

Romont, le 12 novembre 2019

Le Conseil bourgeois

Saint-Imier



Désaffectation de tombes au cimetière de Saint-Imier

Conformément à l’article 24 du règlement concernant les inhumations et le cimetière de Saint-Imier, du 5 août 1975, le Conseil municipal informe qu’il procédera à la désaffectation des parcelles 1b, 1c, 1d et 1^e, années 1960 à 1970, dès le 2 mai 2020.

Le délai de concession étant échu depuis 29 ans.

Nous prions les proches des personnes inhumées de bien vouloir enlever les monuments et plantes qu’ils désirent garder en leur possession jusqu’au 30 avril 2020. Après la date précitée, les champs d’ensevelissements seront aplanis.

Pour tous renseignements veuillez-vous adresser au service des bâtiments et infrastructures sportives de Saint-Imier (tél. 032 942 44 31).

Saint-Imier, le 21 octobre 2019

*Au nom du Conseil municipal
Le président : P. Tanner
Le chancelier : B. Grossenbacher*

Permis de construire 19-73

Requérant(s) / Maître d’ouvrage : La Roseraie, François Nyfeler, Les Fontenayes 19, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet : DeLaval, Guillaume Morand, Z.I. du Vivier 22, 1690 Villaz-St-Pierre.
Adresse du projet : BF 393, rue des Fontenayes 10, 2610 Saint-Imier.
Description du projet : transformation du bâtiment existant et agrandissement de l’espace de stabulation libre selon art. 97 LAgr.
Dimensions du projet : selon plans déposés.
Constructions du projet : selon plans déposés.
Zone d’affectation et de constructions : HZ.
Dérogations : –
Zones / périmètres protégés : –
Objet protégés : –
Dépôt public : du 8 novembre 2019 au 9 décembre 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d’urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d’oppositions collectives et d’oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l’obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu’il n’a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 8 novembre 2019

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Permis de construire 19-72

Requérant(s) / Maître d’ouvrage : Jean-Claude Berger, chemin du Rucher 2, 1272 Genolier.
Auteur du projet : Buri Gestion Sàrl, rue Baptiste-Savoye 67a, 2610 Saint-Imier.
Adresse du projet : BF 232, rue Baptiste-Savoye 47, 2610 Saint-Imier.
Description du projet : changement d’affectation d’un restaurant et création de cinq studios, ouvertures de deux fenêtres en façade nord, condamnation et modification des portes sud et est.
Dimensions du projet : selon plans déposés.
Constructions du projet : selon plans déposés.
Zone d’affectation et de constructions : M1 C4b.
Dérogations : –
Zones / périmètres protégés : périmètre de protection et de conservation du site bâti.
Objet protégé : immeuble digne de conservation (pas objet C).
Dépôt public : du 1^{er} novembre 2019 au 2 décembre 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d’urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d’oppositions collectives et d’oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l’obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu’il n’a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 1^{er} novembre 2019

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

**** Annule et remplace les publications des vendredis 20 et 27 septembre 2019 ****
«Les oppositions déposées lors de la première publication demeurent valables»

Requérante : Compagnie des Montres Longines Francillon SA, rue des Noyettes 8, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet : SDI Biel-Bienne SA, Ingénieurs civils EPF/SIA, rue Centrale 115, 2503 Bienne.
Emplacement : parcelle N° 28, au lieu-dit : «rue des Noyettes 6», commune de Saint-Imier.
Projet : construction d’un silo à voitures (300 places de stationnement) avec façades

illuminées par un éclairage indirect, pose d’enseignes lumineuses sur chaque façade et d’un espace publicitaire en façade ouest, démolition du couvert à voitures existant et des citernes de récupération d’eau de pluie, remblayage de la fosse, pose de deux nouvelles citernes de récupération d’eau de pluie enterrées (240 m³) et de panneaux photovoltaïques en toiture.
Dimensions : selon plans déposés.
Construction : selon plans déposés.
Zones : A et A2.
Dérogations : art. 27 RAC et 52 OC.
Recensement architectural : ensemble bâti G.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu’au 1^{er} décembre 2019 inclusivement auprès de l’administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} novembre 2019

La Préfète : Stéphanie Niederhauser

Sauge



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Sauge, Haut du Village 8, 2536 Plagne.
Emplacement : parcelle N° 62, au lieu-dit : «Haut du Village 8 et 10», Plagne, commune de Sauge.
Projet : aménagement d’une place de jeux pour l’école enfantine (balançoire et toboggan), déplacement du totem existant, aménagement d’une terrasse pour la pose d’une table avec bancs et d’un chemin d’accès pour piétons en pavés filtrants, pose de deux rangées de pierres naturelles en escalier (hauteur totale 0.8m.), construction d’un escalier en façade ouest de l’ancienne Poste, pose d’une barrière en acier galvanisé (hauteur de 2.1 m), réalisation d’un couvert sur le toit de l’ancienne Poste, remplacement d’une fenêtre par une porte-fenêtre en façade ouest et pose d’une nouvelle fenêtre en pente sur le pan est de l’école.
Dimensions : selon plans déposés.
Construction : selon plans déposés.
Zone : M2 – mixte.
Zone de protection : périmètre de protection du site bâti.
Recensement architectural : ensemble bâti A.
Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu’au 1^{er} décembre 2019 inclusivement auprès de l’administration communale de Sauge. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} novembre 2019

La Préfète : Stéphanie Niederhauser

COMMUNE BOURGEOISE DE PLAGNE

Assemblée bourgeoise

Vendredi 13 décembre 2019 à 20h
au Centre communal de Plagne

Ordre du jour

- 1. Lecture et approbation du procès-verbal de l’assemblée du 3 juin 2019
- 2. Discuter et approuver le budget 2020
- 3. Elections :
 - a) d’un Président rééligible
 - b) de deux conseillers/ères
- 4. a) présentation et discussion pour la nomination d’un nouveau membre bourgeois
- b) nomination
- 5. Voter un crédit d’engagement de 15 000 francs pour la réfection des chemins forestiers
- 6. Voter un crédit d’engagement de 10 000 francs pour l’entretien des pâturages
- 7. Discuter et approuver le tarif 2020 des émoluments
- 8. Divers et imprévus

Plagne, le 8 novembre 2019

Le Conseil de bourgeoisie

Sonceboz-Sombeval



Assemblée municipale ordinaire

Lundi 9 décembre 2019 à 20h
à la halle de gymnastique

Sont convoqués les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale

Ordre du jour

- 1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 juin 2019
- 2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 900 000 francs pour la réfection de la rue Pourpoint avec assainissement de la conduite d'eau et des canalisations d'eaux usées et d'eaux claires
- 3. Discuter et approuver un crédit d'investissement de 105 000 francs pour le remplacement des portes et vitrages du complexe du Brahon
- 4. Budget municipal 2020 avec quotité et taxes
- 5. Discuter et approuver le nouveau règlement d'organisation de la crèche municipale
- 6. Introduction des bons de garde
 - a) discuter et approuver le règlement relatif aux bons de garde
 - b) discuter et approuver une nouvelle dépense périodique de 125 000 francs pour la franchise annuelle relative à l'émission des bons de garde
- 7. Discuter et approuver le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations
- 8. Prendre connaissance de l'arrêté de compte de l'assainissement des chemins de la Tanne
- 9. Divers

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, les règlements mentionnés sous chiffres 5, 6a et 7 sont déposés publiquement au secrétariat municipal où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

P.S.: Le résumé du budget municipal 2020 est à disposition à l'administration communale. Les personnes intéressées peuvent en retirer un exemplaire durant les heures d'ouverture. Il peut aussi être consulté sur le site internet de la commune.

Sonceboz-Sombeval, le 4 novembre 2019

Le Conseil municipal

Révision de l'aménagement local

Le conseil municipal, se fondant sur les articles 56 et 58 de la loi sur les constructions du 9 juin 1985, ouvre une procédure d'information et de participation de la population relative à la révision totale de l'aménagement local.

- Le dossier de la révision comprend :
- le plan de zones
 - le plan des zones de dangers (périmètre A)
 - le plan des zones de dangers (périmètre B)
 - le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage
 - le règlement municipal d'affectation du sol et de construction
 - le rapport explicatif au sens de l'article 47 OAT

Le dossier de la révision de l'aménagement local est déposé publiquement **du 15 novembre au 13 décembre 2019** au secrétariat municipal où il peut être consulté durant les heures officielles d'ouverture. Les documents peuvent également être consultés sur le site internet de la Municipalité sous rubrique « Officiel > Avis officiels ».

Deux séances publiques d'information et de participation auront lieu comme suit :

- le samedi 23 novembre de 10h à 12h et
- le lundi 2 décembre de 19h à 21h

à la salle du 1^{er} étage du bâtiment de la rue du Collège 31.

Pendant la durée du dépôt public, tout un chacun peut émettre des objections ou des propositions au sujet du dossier présenté. Les objections ou propositions, formulées par écrit, sont à adresser au secrétariat communal au plus tard jusqu'au vendredi 13 décembre 2019.

Sonceboz-Sombeval, le 4 novembre 2019

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Résidence les Sources Sàrl, rue de l'Envers 29 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Propriétaire foncier: Résidence les Sources Sàrl, rue de l'Envers 29 à 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet: Geiser Philippe Architecte, Clos Véléz 18 à 2735 Malleray.
Projet de construction: construction d'une serre. Lieu-dit: rue de l'Envers 29c, parcelle N° 964, zone HA2 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Dimensions principales: selon plans déposés.
Genre de construction: radier: béton; sous-sol: béton et pierres; façades: pierres, couleur calcaire; toiture: 2 pans, 20 degrés, tuiles couleur rouge.

Protection des eaux: le bâtiment sera raccordé à la canalisation communale et à la STEP.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Sonceboz-Sombeval jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Sonceboz-Sombeval, le 8 novembre 2019

Le Bureau communal

Avis de construction

Requérant: Oliveira Joao Pedro et Anne, chemin des Champs 16 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Propriétaire foncier: Oliveira Joao Pedro et Anne, chemin des Champs 16 à 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet: Dynamic-Habitat Sàrl, La Gérine 5 à 2735 Malleray.
Projet de construction: agrandissement et modification d'une villa familiale. Lieu-dit: rue de l'Envers 36, parcelle N° 580, zone H1 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Dimensions principales: selon plans déposés.
Genre de construction: fondation: béton; sous-sol: béton; façades: ossature bois, couleur gris; toiture: plat, gravier.
Dérogation: art. 34 RCC.

Protection des eaux: le bâtiment est déjà raccordé à la canalisation communale et à la STEP.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Sonceboz-Sombeval jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Sonceboz-Sombeval, le 8 novembre 2019

Le Bureau communal

Sonvilier



Avis de construction

Requérant(s) /Maître d'ouvrage: Mélinda et André Opplinger, La Chaux-d'Abel 78, 2333 La Ferrière.

Auteur du projet: Rmoved SA, route de la Sauge 12, 2042 Valangin.
Adresse du projet: BF 573, La Chaux-d'Abel 78, 2615 Sonvilier.
Description du projet: agrandissement de deux ouvertures en façades sud et ouest.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de constructions: hors zone à bâtir.
Dérogations: art. 24 LAT.
Zones / périmètres protégés: secteur de protection des eaux Au.
Objet protégés: –
Oppositions / réserves de droits: –
Dépôt public: du 8 novembre 2019 au 8 décembre 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 8 novembre 2019

La Municipalité de Sonvilier
La Secrétaire: Pauline Grosjean

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage: Anne-Christie et Christian Schwyzer, rue Ferdinand-Gonseth 7, 2615 Sonvilier.

Auteur du projet: Todeschini SA, 2616 Renan (Garage) et Pro-Tech Sàrl, 2400 Le Locle (Pompe à chaleur).
Adresse du projet: BF 162, rue Ferdinand-Gonseth 7, 2615 Sonvilier.
Description du projet: transformation du garage, ajout d'une porte supplémentaire pour le stationnement d'un véhicule, remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur et suppression du canal de fumée.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de constructions: CV.
Dérogations: –
Zones / périmètres protégés: ensemble bâti A.
Objet protégé: –
Oppositions / réserves de droits: –
Dépôt public: du 1^{er} novembre 2019 au 2 décembre 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 1^{er} novembre 2019

La Municipalité de Sonvilier
La Secrétaire: Pauline Grosjean

BOURGEOISIE DE SONVILIER

Assemblée générale

Vous êtes convoqué(e)s en assemblée générale

Judi 12 décembre 2019 à 20h
à la salle de paroisse de Sonvilier

Ordre du jour

- 1. Appel
- 2. Discuter et approuver le budget 2020
- 3. Divers

Le Conseil bourgeois

PAROISSE RÉFORMÉE EVANGÉLIQUE SONVILIER

Assemblée générale

Mercredi 11 décembre 2019 à 20h
Maison de paroisse

Ordre du jour

- 1. Accueil – méditation
- 2. Election scrutateur/scrutatrice
- 3. Lecture du procès-verbal N° 38 de l'AG du 7 juin 2019
- 4. Présentation et acceptation du budget 2020
- 5. Réélection du conseil de paroisse pour la législature 2020-2024
- 6. Réélection du président et vice-président des assemblées de paroisse pour la législature 2020-2024
- 7. Nomination délégué/e au synode d'arrondissement pour la législature 2020-2024
- 8. Centre de Sornetan, information, discussion, décision
- 9. Admission-démission
- 10. Nomination d'un conseiller / d'une conseillère
- 11. Rapports de la présidente
 - a) Paroisse
 - b) Syndicat
- 12. Rapport pastoral
- 13. Divers

Sonvilier, le 31 octobre 2019

Le Conseil de paroisse

Tramelan



PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE DE TRAMELAN

Assemblée générale ordinaire

Les membres (suisses et étrangers) de la paroisse catholique romaine de Tramelan sont convoqués en Assemblée générale ordinaire

le lundi 9 décembre 2019 à 20h
à la paroisse catholique de Tramelan

Ordre du jour

- 1. Accueil et prière
- 2. Lecture du PV de l'AG du 17 juin 2019
- 3. Discuter et approuver le crédit d'engagement de 12 000 francs pour la sonorisation de l'église
- 4. Discuter et approuver le budget et la quotité d'impôt 2020
- 5. Election d'un représentant au synode pour la législature 2020-2024
- 6. Consultation des paroissiens concernant l'ascenseur du foyer de la paroisse
- 7. Informations pastorales
- 8. Divers et imprévus

Tramelan, le 5 novembre 2019

Le Conseil de paroisse

Villeret



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Christophe Kämpf, rte Principale 18, 2613 Villeret.

Auteur du projet: Allotherm AG, Moosweg 11, 3645 Gwatt.

Emplacement: parcelle N° 239, au lieu-dit: «rte Principale 18», commune de Villeret.
Projet: remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à bois déchiqueté et construction d'un abri pour le remplissage du silo à bois.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: village (V).
Dérogations: art. 48 LAE, 41c OEaux et 27 al. 3 RCC.
Recensement architectural: ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} décembre 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Villeret. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} novembre 2019

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

COMMUNE BOURGEOISE DE VILLERET

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire

Mercredi 4 décembre 2019 à 19h
au pavillon de la fanfare de Villeret
(facile d'accès pour les personnes à mobilité réduite)

Ordre du jour

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 5 juin 2019
- 2. Budget 2020
- 3. Divers et imprévus

Comme de coutume l'assemblée sera suivie d'une verrée conviviale.

Le Conseil de Bourgeoisie

Délai de remise
des publications officielles

MARDI 12 H